

# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 18 décembre 1968

COM(58) 1000

PARTIE D

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'AGRICULTURE  
ET DES MARCHÉS AGRICOLES

---

Table des matières

	<u>Page</u>
<u>Introduction</u>	1
<u>A. La situation économique de l'agriculture</u>	3
1. La situation économique générale de la Communauté	3
2. L'agriculture dans le cadre de l'économie nationale	6
3. Développement économique de l'agriculture	10
4. Productivité du travail de l'agriculture	13
5. Evolution des prix des produits agricoles et des moyens de production ainsi que des salaires	17
6. Evolution des échanges	25
7. L'auto-alimentation en produits agricoles	29
8. Evolution des revenus de l'agriculture	35
9. Le réseau d'information comptable agricole de la CEE	41
<u>B. L'évolution du marché des différents produits</u>	49
1. Céréales	50
a) Situation de l'approvisionnement	50
b) Situation sur le marché mondial	64
c) Les prix	67
2. Riz	72
a) Situation de l'approvisionnement	72
b) Situation sur le marché mondial	76
c) Les prix	77
3. Sucre	80
a) Situation de l'approvisionnement	80
b) Situation sur le marché mondial	87
c) Les prix	87
4. Huile d'olive	93
a) Situation de l'approvisionnement	93
b) Prix	96
c) Consommation	103

	<u>Page</u>
5. Graines oléagineuses	107
a) Situation de l'approvisionnement	107
b) Les tourteaux	114
c) Prévisions pour la campagne 1968/69	114
d) Les prix	117
6. Lait	121
a) Situation de l'approvisionnement	121
b) Situation sur le marché mondial	127
c) Les prix	127
7. Viande bovine	133
a) Situation de l'approvisionnement	133
b) Situation sur le marché mondial	144
c) Les prix	145
8. Viande porcine	148
a) Situation de l'approvisionnement	148
b) Situation sur le marché mondial	151
c) Les prix	152
9. Oeufs	159
a) Situation de l'approvisionnement	159
b) Situation sur le marché mondial	163
c) Les prix	163
10. Viande de volaille	168
a) Situation de l'approvisionnement	168
b) Situation sur le marché mondial	172
c) Les prix	172
11. Fruits et légumes	173
a) Situation de l'approvisionnement	173
b) Situation sur le marché mondial	177
c) Les prix	178
12. Vin	181
a) Situation de l'approvisionnement	181
b) Situation sur le marché mondial	186
c) Les prix	186

	<u>Page</u>
C. <u>Problèmes généraux posés par la politique de marchés et des prix</u>	189
1. Le niveau relatif de protection des différents produits agricoles vis-à-vis des pays tiers	190
2. La participation financière de la Communauté à différents produits agricoles par l'intermédiaire du F.E.O.G.A.	193
3. L'imposition des produits agricoles et son influence sur la politique des prix	195

RAPPORTsur la situation de l'agricultureet des marchés agricolesIntroduction

Le présent rapport, qui contient des indications relatives à la situation économique de l'agriculture et à l'évolution des différents marchés de produits agricoles, ne paraît pas sous la forme définitive que la Commission a l'intention de lui donner. En effet, les renseignements que doit fournir le réseau communautaire d'information comptable, créé par le règlement n° 79/65 du Conseil, font encore défaut. Seules les données fournies par ce réseau permettront d'avoir un meilleur aperçu de la situation économique des différents types d'exploitations agricoles existant dans la Communauté. Etant donné que dans les exploitations sélectionnées pour faire partie du réseau communautaire par les comités régionaux créés à cette fin, l'établissement des rapports a pratiquement commencé partout, il faut s'attendre à ce que les premiers résultats, concernant l'année comptable 1968 ou 1968/69, pourront être fournis en 1970; ils ne pourront cependant donner qu'une première impression. Il en est de même en ce qui concerne le programme d'enquêtes sur les structures des exploitations agricoles de la Communauté.

Il faut aussi regretter qu'il n'y ait pratiquement pas encore pour la Communauté dans son ensemble de statistiques basées sur des méthodes, des périodes et des définitions uniformes pour la Communauté, ce qui souvent rend la comparaison entre les résultats des Etats membres beaucoup plus difficile et parfois pratiquement impossible. En outre, il arrive souvent que d'importantes données statistiques ne sont mises à la disposition des services de la Commission que relativement tard, si bien que l'observation des faits économiques doit souvent être limitée à l'avant-dernière campagne.

Par ailleurs, le présent rapport contient une quantité suffisante de données sur les réalités agricoles de l'agriculture et notamment en ce qui concerne les éléments d'appréciation servant à la fixation des prix.

En outre, le présent rapport comporte, dans le but de donner une vue assez complète, des chapitres pour les marchés pour lesquels une fixation des prix communs n'est pas prévue (oeufs, volaille, fruits et légumes, vin).

A cette occasion, la Commission attire l'attention du Conseil sur les rapports prévus par les dispositions de l'article 3 alinéa 3 et de l'article 4 du règlement n° 25/62 (financement de la politique agricole commune). La Commission est d'avis que les faits économiques qui devraient être expliqués par elle d'après ce règlement sont traités dans le présent rapport et que le financement de la politique agricole commune n'est qu'une suite de cette situation économique et des décisions prises par le Conseil dans le domaine de la politique des marchés et des prix. La Commission considère les rapports exigés par les deux articles cités ci-dessus comme soumis par ce présent rapport.

## A. LA SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

### 1. La situation économique générale de la Communauté

Le ralentissement assez sensible qui a caractérisé l'évolution économique de la Communauté durant la première moitié de 1967 a fait que l'évolution en volume du produit brut de la Communauté n'a augmenté que de 3 % pour 3,9 % à l'année précédente.

Ce ralentissement, régionalement diversifié, a résulté principalement d'une diminution du produit national brut allemand qui passe en volume de + 2,3 % en 1966 à - 0,1 % pour 1967 (1), tandis qu'une tendance à l'affaiblissement de l'expansion se marquait sur la même période dans les autres pays membres.

Cependant, dès la seconde moitié de l'année 1967, un développement accéléré de la demande intérieure de la Communauté et notamment de la demande d'investissement en Allemagne ainsi que des mesures de relance la conjoncture prises par la France et la Belgique annonçaient une reprise qui s'est nettement accentuée au cours de l'hiver.

La hausse des prix par suite du ralentissement de l'activité économique, observée dans les premiers mois de l'année, 1967, a été pour la Communauté moins prononcée de 1966 à 1967 (+ 2,5 %) que pour la période de 1965 à 1966 (+ 3,5 %).

Quant à l'emploi dans l'économie générale, la modification des tendances conjoncturelles qui s'est manifestée dans plusieurs Etats membres en 1966 a continué à influencer la situation en 1967 (2); elle a entraîné une augmentation du nombre de chômeurs qui est passé de 1.440.000 en octobre 1966 à 1.700.000 en octobre 1967. Cette augmentation est le résultat d'une diminution de 110.000 unités en Italie et

(1) Statistisches Bundesamt, Wirtschaft und Statistik, n° 2/1968.

(2) La situation économique de la Communauté, Direction Générale des Affaires Economiques et Financières, Rapport trimestriel, n°2/1968.

d'un accroissement de 370.000 unités pour l'ensemble des autres pays. Cette situation n'est certainement pas imputable uniquement à la conjoncture, mais se combine avec un phénomène structurel qui est lié à la concurrence accrue non seulement au sein du Marché Commun mais aussi vis-à-vis des pays tiers industrialisés. Cette situation a eu des effets importants sur le recours que les Etats membres ont fait en 1967 à la main-d'oeuvre non nationale dont les apports ont diminué de la moitié par rapport à l'année précédente.

Le taux de croissance annuel des dépenses de consommation privée a été ramené de 7,8 % en 1966 à 5,5 % environ en 1967. Mais l'affaiblissement de la consommation privée est moins prononcé si l'on considère l'évolution en volume, du fait de l'évolution des prix mentionnés ci-dessus.

Le taux d'expansion en volume de la consommation privée, par suite de l'augmentation de près de 1 % de la population de 1966 à 1967, n'a atteint que 2 % environ, contre 3,3 % en 1966 (1).

L'évolution des dépenses de consommation privée a été certainement influencée par le revenu disponible des ménages, lui-même déterminé par le développement des revenus salariaux.

Au niveau de la C.E.E., l'accroissement de la part du revenu national échéant aux ménages s'est réduit à 6,8 % pour 1966 contre 8 % en 1965 (2). Cette baisse de la part échéant aux ménages se traduit en ce qui concerne la masse salariale par un accroissement ramené à + 8 % pour la C.E.E. en 1966 contre + 8,6 % en 1965.

Cette évolution s'est poursuivie en 1967 où l'accroissement de la rémunération des salariés par salarié au niveau C.E.E. est tombé de + 8,0 % en 1966 à + 5,3 % en 1967. Pour l'Allemagne les chiffres sont de + 7,6 % en 1966 et + 0,5 % en 1967, de + 8,2 % et + 7,6 % en France, de + 11,9 % et + 7,9 % aux Pays-Bas et de + 10,9 % et + 8,8 % en Belgique. Seule l'Italie affiche un taux d'accroissement pour 1967 (+ 9,3 %) supérieur à celui constaté en 1966 (+ 7,0 %) ce qui est

(1) Situation économique de la Communauté n° 4/1967.

(2) O.S.C.E. Comptes nationaux 1957 - 1966 & 1967.



imputable à une augmentation conjoncturelle plus rapide du nombre des salariés ainsi qu'à une nouvelle et sensible majoration des salaires et traitements par personne occupée.

La reprise qui s'est manifestée au cours de la seconde moitié de 1967 s'est poursuivie et accentuée durant les premiers mois de 1968.

Les effets dus à la dévaluation de la Livre et de quelques autres monnaies, effectuée fin 1967, et les mesures annoncées au début de 1968 par les Etats-Unis dans le but d'assainir la balance américaine de paiements, ne semblent pas avoir eu jusqu'à ce jour une influence profonde sur le développement économique de la Communauté.

Par contre les mouvements sociaux qui ont surgi vers la mi-mai en France et qui ont pris notamment la forme d'une grève prolongée affectant la grande majorité des secteurs de production, marquent une rupture profonde dans l'évolution conjoncturelle observée dans ce pays au début de l'année 1968. Les perspectives économiques pour les prochains mois ne peuvent guère, pour le moment encore, être mesurées avec précision.

Certains facteurs par contre devraient agir dans le sens d'un renforcement de la tendance à l'expansion qui se manifeste au sein de la Communauté; citons l'application des deux premières tranches de réductions tarifaires décidées dans le cadre du Kennedy-round et l'abolition complète des frontières douanières entre pays membres ainsi que les mesures introduites par les gouvernements des Etats membres afin de ranimer la conjoncture.

En conséquence, pour l'ensemble de l'année 1968, la croissance du produit brut en termes réels devrait s'établir aux alentours de 5 %.

Tandis que la situation des échanges mondiaux et notamment les exportations de la Communauté vers les pays tiers se développent d'une manière favorable, on constate une certaine instabilité de la situation monétaire qui se répercute sur certains Etats membres.

## 2. L'agriculture dans le cadre de l'économie nationale (1)

La part de la branche d'activité "Agriculture, sylviculture et pêche" (2) (Graph. 1) dans le produit intérieur brut des Etats membres se présente comme suit :

**Tableau 1** Contribution de la branche d'activité "Agriculture, sylviculture et pêche" au produit intérieur brut aux prix courants  
(1964 - 1967) en %

Année	Allemagne (a)	France (a)	Italie (a)	Pays-Bas (b)	Belgique (a)	Luxembourg (b)
1964	5,0	7,7	12,1	8,8	5,7	.
1965	4,4	7,7	11,9	8,3	5,5	.
1966	4,2	7,4	11,1	7,4	5,0	.
1967	4,1	.	10,7	7,2	4,9	.

(a) Aux prix du marché.

(b) Au coût des facteurs.

Source : O.S.C.E., Comptes nationaux 1957-1966, Supplément 1967.

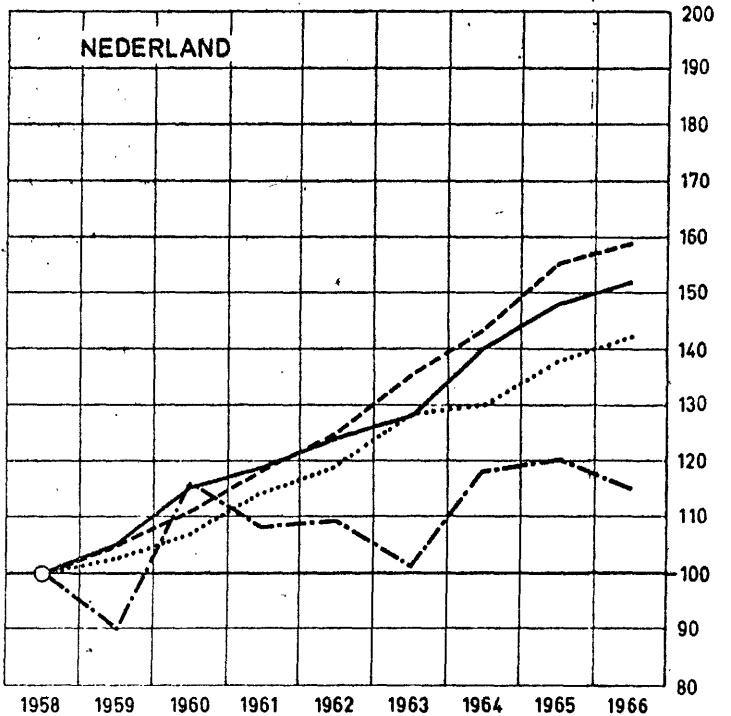
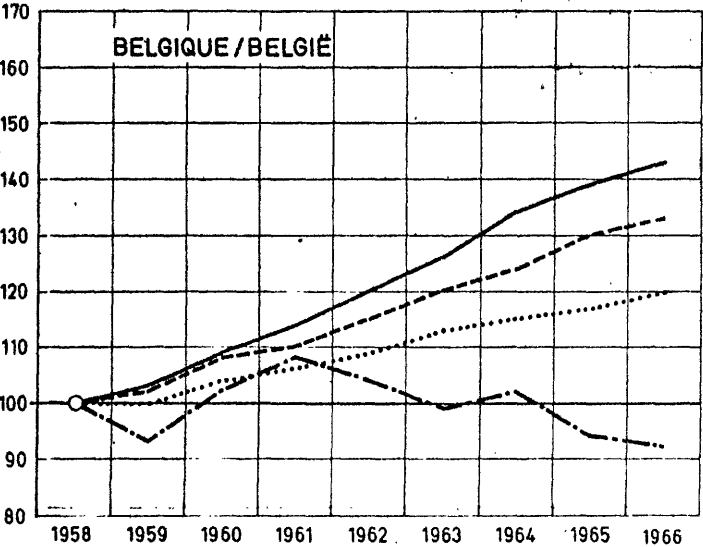
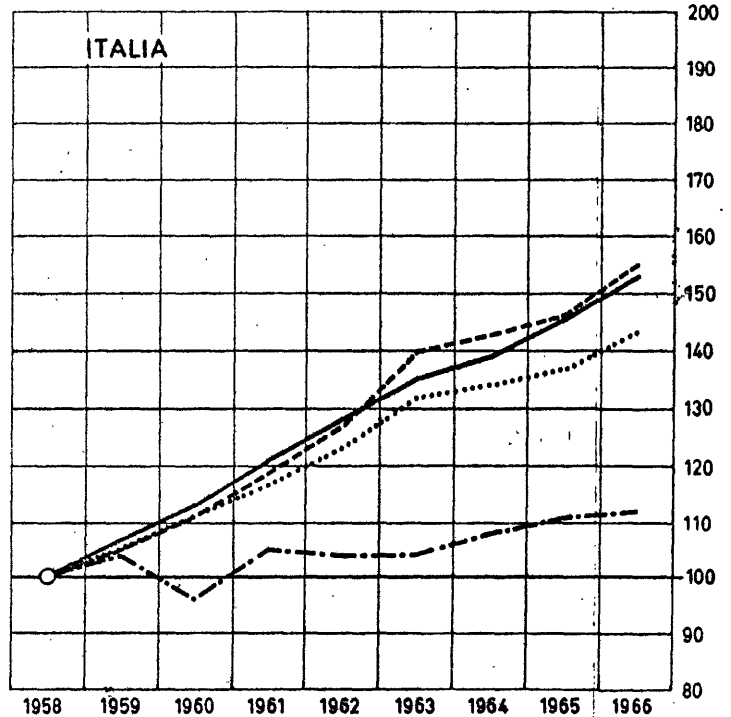
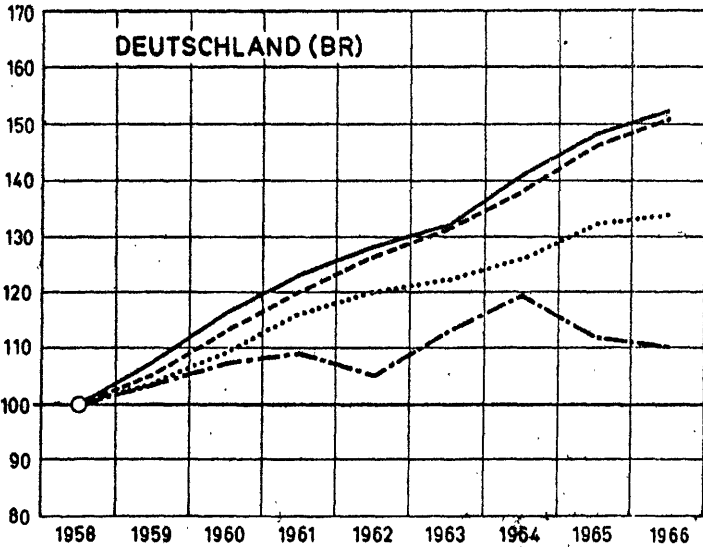
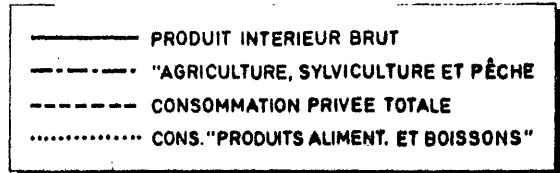
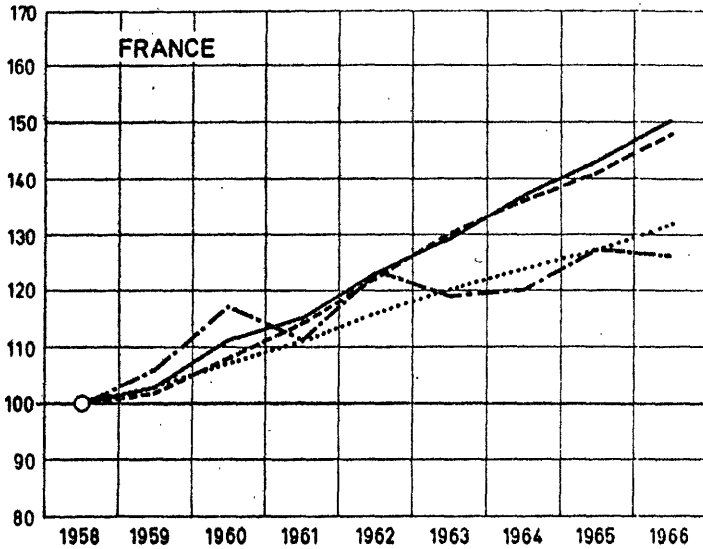
.../...

(1) Les données pour le Luxembourg ne sont pas disponibles.

(2) Suivant les définitions retenues par l'O.S.C.E. dans les comptes nationaux.

Indice de volume du produit intérieur brut, du produit brut de la branche d'activité "Agriculture, sylviculture et pêche", de la consommation privée totale et de la consommation de "Produits alimentaires et boissons", aux prix de 1958

1958 = 100



Du tableau ci-dessus il ressort que :

- par suite du rythme élevé des autres secteurs de l'économie, la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut est en constante régression;
- cette part est très variable d'après les Etats membres allant de 4,1 % pour l'Allemagne à 110,7% pour l'Italie.

Une comparaison établie au niveau de la valeur ajoutée révèle tant au niveau des prix courants que des prix constants (de 1958) un ralentissement du taux de croissance du produit brut du secteur agricole par rapport aux autres secteurs. En Allemagne nous remarquons même une tendance négative de l'évolution du produit brut de l'agriculture (tableau 2) aussi bien aux prix courants qu'aux prix de 1958 et il en va de même pour la Belgique où cette tendance apparaît dans l'estimation aux prix de 1958.

L'impression peu favorable à l'agriculture que laisse ce dernier tableau se modifie si l'on considère que la valeur ajoutée de l'agriculture résulte de l'activité d'un nombre toujours plus faible de travailleurs.

Ainsi, la réduction du nombre des travailleurs du secteur agricole dans les pays de la Communauté s'est située à - 4,4 % en 1966 contre - 2,2 % pour 1965. Ce taux représente au niveau des Etats membres une variation allant de - 3,0 % pour l'Allemagne à - 6,0 % pour l'Italie et représente - 4,2 % en France, - 3,4 % aux Pays-Bas, - 4,9 % en Belgique et - 5,3 % au Grand-Duché de Luxembourg.

La valeur ajoutée totale de l'agriculture résulte donc de l'activité d'un nombre toujours plus faible de travailleurs dont la productivité est en hausse continue.

Tableau 2  
Evolution du produit intérieur brut et du produit brut de la branche  
"Agriculture, sylviculture et pêche"

		Variation par rapport à l'année précédente en pourcentage									
		Allemagne (a)		France (a)		Italie		Pays-Bas		Belgique (a)	
		1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
* 6,8											
Aux prix courants											
Produit intérieur brut		+ 8,9	+ 6,1	+ 6,8	+ 7,7	+ 7,4(a)	+ 7,8(a)	+ 11,1(b)	+ 8,9(b)	+ 8,6	+ 7,1
Produit brut branche "Agriculture, sylviculture et pêche"		- 2,2	± 0	+ 6,4	+ 3,7	+ 6,2(a)	+ 1,0(a)	+ 5,4(b)	- 1,7(b)	+ 4,4	- 1,0
Aux prix de 1958											
Produit intérieur brut		+ 5,2	+ 2,3	+ 4,5	+ 4,9	+ 3,7(b)	+ 5,7(b)	+ 5,6(a)	+ 3,2(a)	+ 3,5	+ 2,8
Produit brut branche "Agriculture, sylviculture et pêche"		- 6,4	- 1,5	+ 6,1	- 1,3	+ 1,0(b)	+ 2,5(b)	+ 1,8(a)	- 4,1(a)	- 7,4	- 2,8

(a) Aux prix du marché.

(b) Au. coûts des facteurs.

Source : Comptes nationaux 1957-1966, O.S.C.E., 1967.

### 3. Développement économique de l'agriculture

Parallèlement à la production finale (1), on retiendra l'évolution de la consommation intermédiaire (2) et de la valeur ajoutée fournies par les données de la comptabilité économique agricole, comme indicateurs du développement économique de l'agriculture (Graph. 2).

Les résultats de l'évolution constatée pour l'année 1966 (1966/67) par rapport à l'année précédente, à prix constants 1958, sont repris dans le tableau 3.

- A l'examen de la production finale pour l'année 1966 on constate que celle-ci s'est accrue par rapport à l'année 1965 dans tous les Etats membres à l'exception des Pays-Bas où elle est restée en fait stationnaire (- 0,1 %). Cette augmentation par rapport à 1965 se chiffre à 6,2 % pour l'Allemagne, 2,0 % pour l'Italie, 1,5 % pour la Belgique et à 0,6 % pour la France.

- La consommation intermédiaire, dans tous les pays sauf en Allemagne, a poursuivi sa croissance à un rythme supérieur à celui de la production finale. En Allemagne par contre on note une inversion de la tendance qui se traduit par une baisse de 1,7 % pour l'année 1966/67 contre une augmentation de 10,2 % pour la période 1965/66.

C'est cette baisse de 1,7 % de la consommation intermédiaire conjuguée avec une hausse de 6,2 % de la production, qui assure à l'Allemagne une augmentation pour 1966 de 12,2 %<sup>(3)</sup> de son produit brut (aux prix du marché) tandis que tous les autres Etats membres enregistrent sur la même période une détérioration relative de leur situation par rapport à l'année précédente.

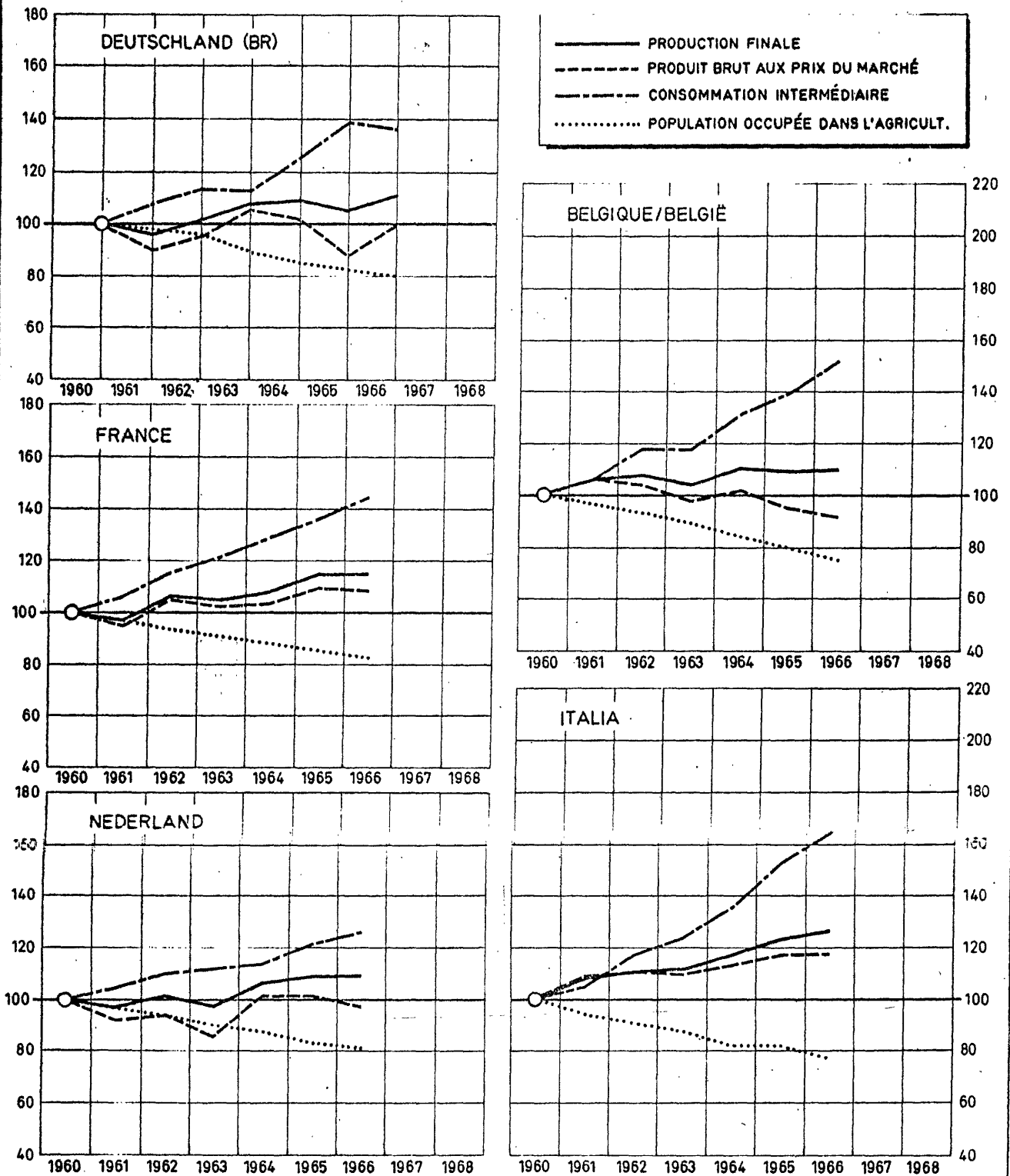
Il faut souligner qu'à l'opposé des autres secteurs les chiffres globaux de l'agriculture sont fortement influencés par la conjoncture (récolte excellente) et varient de ce fait relativement fort d'une année à l'autre.

.../...

- (1) La production finale de l'agriculture se compose des ventes à d'autres secteurs de l'économie, de l'auto-consommation des ménages agricoles et des variations de stocks.
- (2) La consommation intermédiaire correspond aux biens et services fournis par d'autres secteurs économiques, les amortissements, salaires, intérêts, fermages et investissements n'y sont pas compris.
- (3) La contradiction apparente de ce résultat avec celui du tab. 2 ressort du fait qu'au tab. 3 est retenue pour 1966/67 la récolte de l'année 1966 et qu'au tab. 2, par contre, c'est la récolte de l'année 1965 qui est à la base des données 1966.

11

Evolution de la production finale, de la consommation intermédiaire et du produit brut  
aux prix constants de 1958, ainsi que de la population occupée dans l'agriculture  
1960 = 100\*



\* Deutschland (BR) 1960/61 = 100

**Tableau 3 - Evolution de la production finale, de la consommation intermédiaire et du produit brut de l'agriculture aux prix de 1958**

Variations par rapport à l'année précédente

en Mn et en %

	Allemagne en Mio DM		France en Mio Ffr		Italie en Mrd Lit		Pays-Bas en Mio Fl		Belgique en Mio Fb	
	1965/66	1966/67	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Production finale	25.888 - 3,8	27.485 + 6,2	43.101 + 5,9	43.367 + 0,6	4143,9 + 5,2	4224,9 + 2,0	6787 + 2,4	6780 - 0,1	53.988 - 1,5	54.779 + 1,5
Consommation intermédiaire	11.239 + 10,2	11.045 - 1,7	10.110 + 5,2	10.799 + 6,8	892,8 + 13,8	956,5 + 7,1	3120 + 5,9	3268 + 4,7	22.013 + 5,7	23.915 + 8,6
Produit brut (aux prix du marché)	14.649 - 12,4	16.440 + 12,2	32.991 + 6,1	32.568 - 1,3	3251,1 + 3,0	3268,4 + 0,5	3567 - 0,3	3512 - 4,2	31.975 - 5,9	30.864 - 3,5

Source : Comptabilité économique agricole, O.S.C.E., Statistique agricole - 1967 n° 4



#### 4. Productivité du travail de l'agriculture

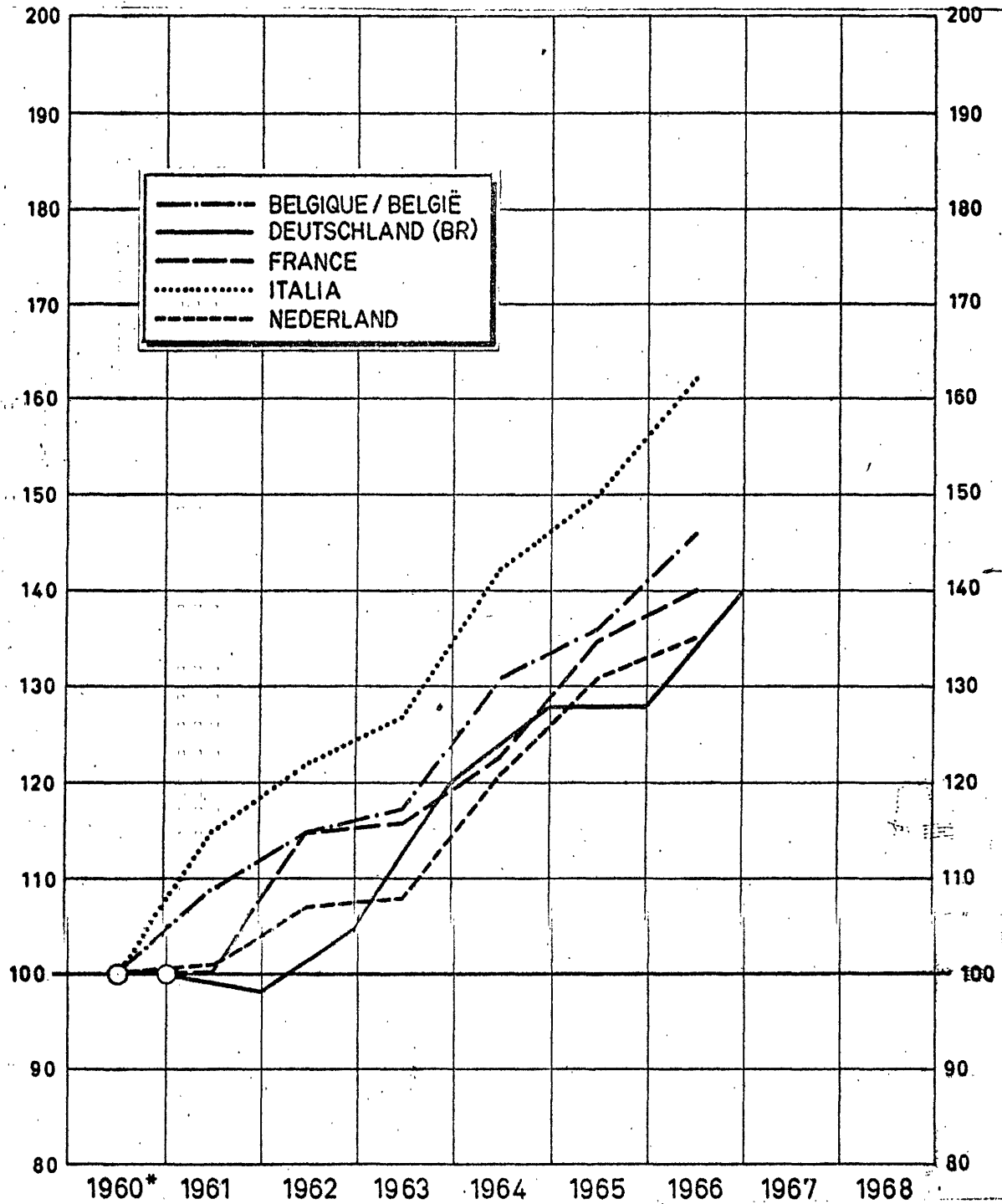
L'évolution du passé nous enseigne qu'un aspect de l'agriculture est la constante et forte augmentation de sa productivité. Cette évolution est due notamment à deux facteurs qui sont d'une part l'accroissement en volume de la production et d'autre part la diminution de la main-d'oeuvre agricole.

En divisant successivement la valeur de la production finale et du produit brut de la branche agricole avec le nombre de personnes employées dans l'agriculture pour la même période, on obtient deux indicateurs de la productivité du travail des personnes employées dans l'agriculture (Graph. 3).

Ces résultats sont particulièrement significatifs du progrès réel intervenu. Toutefois, pour éviter que les variations relativement fortes que connaît, d'une année à l'autre, la production agricole, n'influencent le résultat final, les chiffres présentés dans le tableau 4 sont calculés sur base de moyennes triennales.

### Evolution de la productivité du travail dans l'agriculture des pays de la CEE (calculée sur la base de la production finale aux prix constants de "1958" par personne occupée dans l'agriculture)

1960 = 100 \*



\* Deutschland (BR) : 1960/61 = 100, etc.

GRAPHIQUE 3

Tableau 4 - Evolution de la productivité du travail de l'agriculture  
entre "1961" (Ø 1960/61/62) et "1965" (Ø 1964/65/66)  
 Taux moyens annuels de croissance ou de décroissance

en %

Pays	Production finale aux prix de 1958	Produit brut aux prix de 1958	Emploi agricole	Accroissement de la productivité du travail par rapp.	
				à la production finale	au produit brut
Allemagne	+ 2,5	+ 0,3	- 4,3	+ 6,8	+ 4,8
France	+ 2,7	+ 1,6	- 3,2	+ 6,0	+ 4,9
Italie	+ 3,4	+ 2,2	- 3,4	+ 7,7	+ 6,4
Pays-Bas	+ 2,2	+ 1,1	- 3,5	+ 5,9	+ 4,7
Belgique	+ 1,3	- 1,8	- 4,8	+ 6,3	+ 3,0

Source : Comptes économiques de l'agriculture. Statistique agricole, O.S.C.E., 1967 n° 4.  
 Emploi 1965-1966. Statistique sociale, O.S.C.E., 1967 supplément.

Dans le tableau ci-dessus, le taux de la croissance annuelle de la productivité du travail mesuré par rapport à la production finale se trouve au-dessus ou près de 6 %. Au niveau du produit brut, les divers Etats membres, à l'exception de la Belgique, s'inscrivent dans la zone des 5 à 6 %.

Par ailleurs, sur la même période, on note dans tous les Etats membres un accroissement de la productivité mesuré au produit brut par personne employée dans l'agriculture inférieur à celui mesuré par rapport à la production finale car la consommation intermédiaire s'accroît plus vite que la production finale, signe d'une industrie en évolution.

.../...

Si nous examinons l'évolution de la productivité du travail dans l'agriculture entre 1960 et 1966 (graphique 3), nous constatons dans tous les pays un accroissement continu qui par rapport à 1960 représente 62 % pour l'Italie, 46 % pour la Belgique, 40 % pour l'Allemagne et la France et 35 % pour les Pays-Bas.

En détaillant le rythme de cette évolution on remarque que l'année 1964 a enregistré partout une accélération de la tendance. L'année 1966 s'inscrit dans la même ligne pour l'Allemagne, l'Italie et la Belgique tandis que le taux de la France et des Pays-Bas semble marquer un ralentissement par rapport à l'année 1965.

Finalement, il apparaît que dans les pays de la Communauté, à l'exception des Pays-Bas et de la Belgique, le taux d'accroissement de la productivité agricole dépasse pour la période 1960-1965 l'accroissement de la productivité enregistrée dans l'industrie.

Pour l'avenir le second programme de politique économique à moyen terme (1) prévoit que : "Bien que les taux de croissance de la valeur ajoutée brute de l'agriculture soient appelés à demeurer très inférieurs à ceux des autres secteurs, la diminution escomptée de la population occupée devrait permettre à la productivité (valeur ajoutée par personne occupée) d'augmenter en moyenne, pour l'ensemble de la Communauté, de 5,6 % par an, soit un taux supérieur à celui qui devrait être obtenu dans l'industrie".

.../...

(1) Projet de Second Programme de Politique économique à moyen terme  
COM (68) 148 final, IV. 10.

5. Evolution des prix des produits agricoles et des moyens de production ainsi que des salaires (Graph. 4)

Les indices des prix du tableau 5, calculés sur la base des données de la comptabilité économique agricole, font apparaître pour les années 1965 et 1966 l'évolution des prix de la production finale et de la consommation intermédiaire dans les différents pays de la C.E.E.

Par rapport à l'année 1965 au niveau de la production finale on observe un accroissement de 4,6 % pour la France, de 2,8 % pour les Pays-Bas et de 1,6 % pour la Belgique. Si en Italie l'indice des prix au niveau de la production finale est resté inchangé, en Allemagne par contre il accuse une baisse de 2,6 % (1).

L'indice des prix de la consommation intermédiaire est en hausse dans tous les Etats membres, avec + 3,5 % pour les Pays-Bas, + 2,3 % pour la France, + 1,5 % pour l'Allemagne, + 1,2 % pour l'Italie et + 1,0 % pour la Belgique.

En examinant les évolutions respectives de l'indice de la production finale et de la consommation intermédiaire, on observe que seulement en France et en Belgique les augmentations de prix de la production finale ont été supérieures à celles de la consommation intermédiaire, assurant ainsi une amélioration des termes de l'échange en faveur de l'agriculture de ces deux pays.

./.

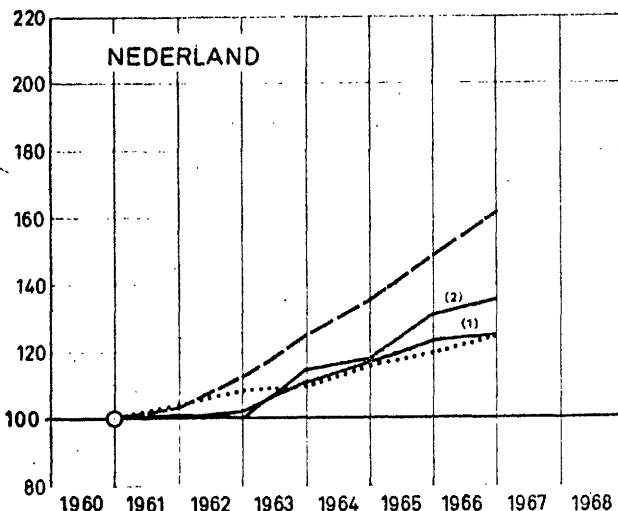
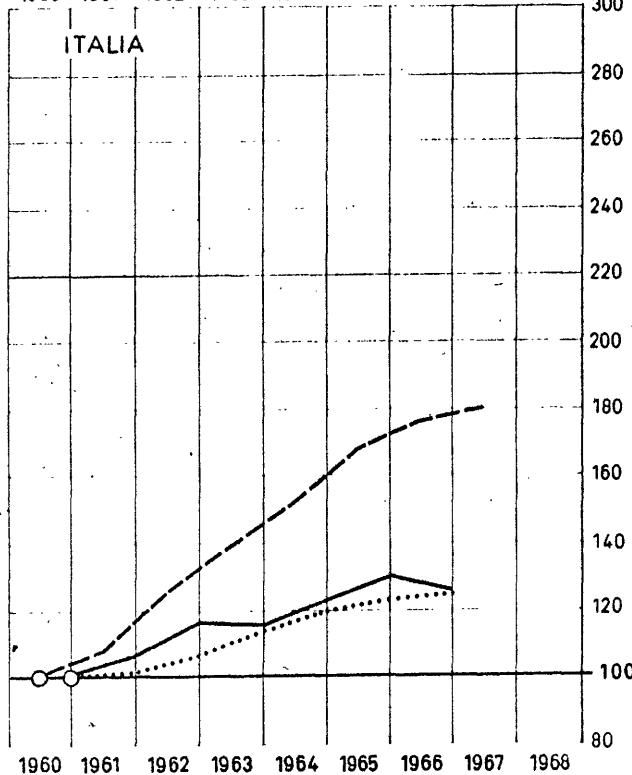
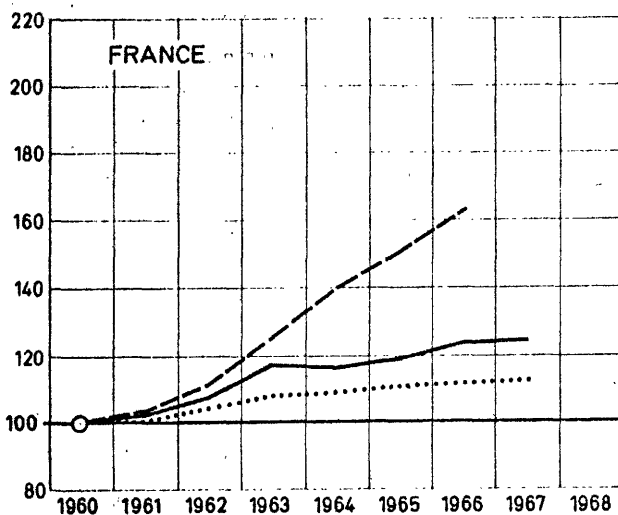
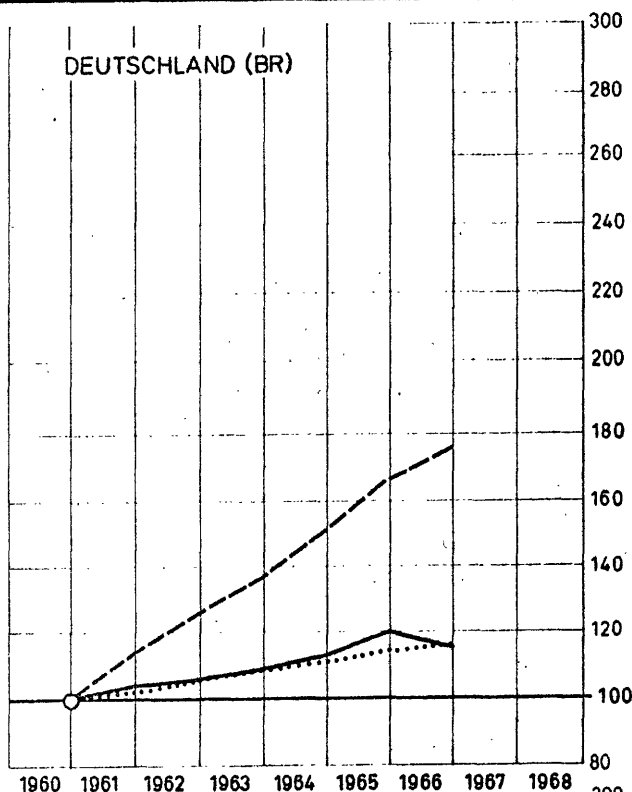
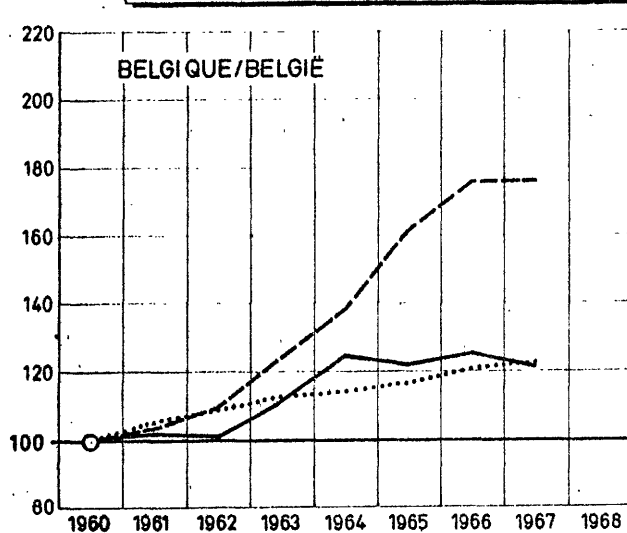
---

(1) Il faut souligner que cet indice n'est pas encore influencé par la diminution des prix des céréales et de leurs produits dérivés (1er juillet 1967).

### Indices des prix agricoles à la production, des prix des moyens de production et des salaires dans l'agriculture

1960 = 100 ou 1960/61 = 100

PRIX AGRICOLES A LA PRODUCTION   
  PRIX DES MOYENS DE PRODUCTION   
  SALAIRES AGRICOLES



1) Y compris subventions pour le seigle et le lait    2) Sans subventions

**Tabl. 625** Indices de prix concernant la production finale et la consommation intermédiaire de l'agriculture  
sur la base des données de la comptabilité économique agricole

Indices	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique	
	1965/66 (64/65 = 100)	1966/67 (65/66 = 100)	1965 64 = 100	1966 65 = 100	1965 64 = 100	1966 65 = 100	1965 64 = 100	1966 65 = 100	1965 64 = 100	1966 65 = 100
<u>Indice de la production finale</u>										
a) prix courants	103,0	103,4	106,9	105,2	108,8	102,0	111,5	102,7	108,1	103,1
b) prix de 1958	96,2	106,2	105,9	100,6	105,2	102,0	102,5	99,9	98,5	101,5
Indice de prix $\frac{a}{b} \times 100$	107,1	97,4	100,9	104,6	103,4	100,0	108,8	102,8	109,7	101,6
<u>Indice de la consommation intermédiaire</u>										
a) prix courants	113,2	99,8	108,1	109,3	117,4	108,4	112,4	108,4	111,8	109,7
b) prix de 1958	110,2	98,3	105,2	106,8	113,8	107,1	105,4	104,7	105,7	108,6
Indice de prix $\frac{a}{b} \times 100$	102,7	101,5	102,8	102,3	103,2	101,2	106,6	103,5	105,8	101,0

Source : O.S.C.E. Comptes économiques agricoles - Statistique agricole 1967, n°4.

a) Indice des prix agricoles à la production

Au niveau des produits, l'indice des prix agricoles à la production fourni ci-après (tableau 6) se rapporte pour les divers Etats membres à des périodes de base différentes (1), ce qui implique que les résultats ne sont que difficilement comparables entre Etats membres. La base retenue pour l'élaboration des tableaux présentés ci-après est 1963 ou 1963/64 = 100 (2).

Le tableau 6 indique l'évolution de l'indice général des prix agricoles à la production ainsi que l'évolution des indices des produits végétaux et des produits animaux :

-- pour les produits végétaux on constate que l'augmentation des prix s'est poursuivie en France et en Belgique, soit les deux pays où la hausse avait été jusqu'en 1965 la moins forte. Par contre, on assiste à une baisse absolue par rapport à l'année 1965 (1965/66) en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas.

-- pour les produits animaux seule l'Allemagne connaît une baisse par rapport à l'année précédente tandis que la tendance est en hausse en France, en Italie et spécialement aux Pays-Bas (+ 22 % par rapport à 1963). Toutefois les données provisoires pour 1967 montrent pour la France et la Belgique un nouveau recul.

L'indice général des prix agricoles à la production reflète les tendances soulignées au niveau des produits végétaux et animaux. Pour 1966 il indique à la fois un recul par rapport à 1965 pour l'Allemagne et l'Italie ainsi que pour la Belgique en 1967 et une amélioration pour les autres pays membres.

b) Evolution des prix des moyens de production

Les indices pour les prix des moyens de production se rapportent aux prix payés par les agriculteurs pour les engrais, les pesticides, les produits phyto-sanitaires, les aliments du bétail, l'énergie, les machines, les bâtiments, les semences et plants, le bétail d'élevage

(1) Période de base retenue : pour l'Allemagne 1961/62-1962/63; pour la France 1955, pour l'Italie 1952/53, pour les Pays-Bas 1946/50 - 1952/53; pour la Belgique 1962/1963/1964.

(2) La signification du niveau des prix de 1963 dans l'évolution générale des prix a été analysée dans le document COM(67) 290 final, p. 30.



Tableau 6 Indices des prix agricoles à la production (1)

		1963 = 100				
	Année	Allemagne (2)	France	Italie (2)	Pays-Bas (2)(3)	Belgique
Produits végétaux	1964 (1964/65)	111	97	108	105	94
	1965 (1965/66)	122	97	115	121	101
	1966 (1966/67)	111	103	108	117	123
	1967 (provis.)		110			107
Produits animaux	1964 (1964/65)	101	100	104	104	104
	1965 (1965/66)	107	102	109	114	109
	1966 (1966/67)	104	106	110	122	109
	1967 (provis.)		105			107
Indice général	1964 (1964/65)	104	99	106	104	101
	1965 (1965/66)	110	100	112	115	107
	1966 (1966/67)	106	105	109	119	112
	1967 (provis.)		106			108

- (1) Périodes de base différentes,  
 (2) Période de campagne 1963 = 1963/64,  
 (3) Sans subsides pour le lait et le seigle,

et de rente ainsi que les frais généraux d'exploitation. Il s'agit d'indices pondérés établis "pour des périodes" de base différentes en ce qui concerne chaque Etat membre (1).

Tableau 7 - Indice des prix des moyens de production agricoles (1)

Année	1963 = 100				
	Allemagne (2)	France	Italie (2)	Pays-Bas (2)	Belgique
1964 (1964/65)	102	101	106	105	101
1965 (1965/66)	105	102	109	108	106
1966 (1966/67)	107	104	111	110	110
1967	.	105	.	.	114

(1) Périodes de base différentes.

(2) Période de campagne 1963 = 1963/64.

Le tableau ci-dessus indique que les prix payés par les agriculteurs pour les différents moyens de production sont en augmentation dans tous les Etats membres. Par rapport à 1963 (1963/64 en Allemagne et aux Pays-Bas) les prix sont de + 7 % en Allemagne, de + 4 % en France, de + 11 % en Italie et de + 10 % aux Pays-Bas et en Belgique. Cette hausse s'est manifestée en France et en Belgique aussi pour 1967.

c) Evolution des salaires payés dans l'agriculture

L'indice des salaires payés dans l'agriculture a été également calculé sur une base nationale différente pour chaque Etat membre (2).

(1) La base retenue par l'Allemagne est 1962/63, par la France 1960, par l'Italie 1952/53, par les Pays-Bas 1949/50-1952/53 et par la Belgique 1962/1963/1964.

(2) La base retenue par l'Allemagne est 1962/63, par la France 1948, par l'Italie 1938, par les Pays-Bas 1949/50-1952/53 et par la Belgique 1962/1963/1964.

Tableau 8 - Indice des salaires payés dans l'agriculture (1)

1963 = 100

Année	Allemagne (2)	France	Italie	Pays-Bas (2)	Belgique
1964 (1964/65)	110	112	110	111	112
1965 (1965/66)	121	120	121	120	130
1966 (1966/67)	129	131	126	129	142
1967	.	140	130	.	.

(1) Périodes de base différentes.

(2) Période de campagne 1963 = 1963/64.

Le tableau ci-dessus indique que par rapport à 1963 les salaires payés aux agriculteurs se trouvent à un niveau de 30 % plus élevé sauf en Belgique où pour 1966 nous obtenons + 42 %.

En conclusion, sauf pour l'Allemagne et la Belgique, l'utilisation par les autres Etats membres de périodes de base différentes pour le calcul des trois indices retenus ci-dessus ne permet pas d'en tirer des conclusions quant aux termes de l'échange. Pour l'Allemagne, ils traduisent une détérioration de la situation tandis que pour la Belgique, ils révèlent que l'amélioration des termes de l'échange constatée en 1965 s'est poursuivie.

D'une façon générale, on peut cependant noter que les salaires ont continué à croître plus rapidement que les prix avec une augmentation d'environ 10 % dans tous les Etats membres sauf pour l'Italie où un ralentissement de cet accroissement se manifeste à partir de 1965. Le poids de cette augmentation pour les chefs d'exploitation est toutefois compensé par un accroissement des départs des personnes occupées dans l'agriculture qui pour 1966 au niveau CEE peut être chiffré à - 4,6 % contre - 2,2 % en 1965 (voir à ce sujet le tableau 9).

Tableau 9 Emploi total et emploi en agriculture

en 1.000

	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique		Luxembourg	
		Indice		Indice		Indice		Indice		Indice		Indice
	Emploi total											
1964	26.523	100	19.370	100	19.389	100	4.328	100	3.566	100	137,8	100
1965	26.699	100,7	19.422	100,3	19.011	98,1	4.385	101,3	3.598	100,9	138,9	100,8
1966	26.601	100,3	19.543	100,9	18.708	96,5	4.425	102,2	3.603	101,0	140,1	101,7
	Emploi en agriculture											
1964	3.084	100	3.652	100	4.967	100	408	100	216	100	19,0	100
1965	2.966	96,2	3.538	96,9	4.956	99,8	388	95,1	206	95,4	18,7	98,4
1966	2.877	93,3	3.420	93,6	4.660	93,8	375	91,9	194	89,8	18,1	95,3

Source : Statistiques sociales 1965-1966, O.S.C.E., 1967 supplément.

## 6. Evolution des échanges

L'étude des échanges par produit étant reprise dans la partie B du présent rapport, ne sera examinée ici que l'évolution globale des importations intra et extra C.E.E. des produits agricoles (cf. tableau n° 10).

On se bornera par ailleurs à étudier l'évolution des produits réglementés en laissant de côté la partie A du tableau n° 10 dont les résultats sont influencés par des produits qui sont peu au pas produits dans la Communauté (1) et de ce fait retiennent moins l'attention.

Pour apprécier les échanges commerciaux des produits réglementés (2) c'est-à-dire ceux qui dans le présent contexte sont dominants, il est indiqué de les examiner sous trois aspects :

- le niveau absolu des importations
- l'évolution relative (variation en pourcentage)
- l'évolution en terme absolu (variation en valeur).

### Le niveau absolu des importations

La valeur des importations intra-CEE représente en 1967 au niveau CEE un peu moins que les trois quarts de la valeur des importations extra-CEE.

Cette quote-part est toutefois fort différente d'après les Etats membres. Pour l'Allemagne la valeur respective des importations intra-CEE et extra-CEE est de 1.114,4 Mio U.C. et 806,1 Mio U.C., soit dans un rapport de 138,0 en faveur des importations intra CEE. Par contre, en France la valeur des importations extra-CEE avec 564,4 Mio U.C. représente plus de deux fois la valeur des importations intra-CEE. Une situation identique existe pour les Pays-Bas et l'Italie, par contre l'U.E.B.L. connaît une situation plus équilibrée avec 292,8 Mio U.C. comme valeur des importations extra-CEE pour 292,3 Mio U.C. aux importations intra-CEE (le tout en 1967).

.../...

- (1) Sous la rubrique des produits agricoles et alimentaires sont repris par l'O.S.C.E. le café, le thé, le cacao, les épices, les oléagineux, les fibres de coton, les fruits et bois tropicaux, les huiles de poisson etc.
- (2) Produits réglementés : céréales, animaux et viandes de l'espèce porcine, fruits et légumes frais, oeufs d'oiseaux, volailles vivantes et mortes, vins, riz, produits laitiers, animaux et viandes de l'espèce bovine.

Pour les codes C.S.T. voir Bulletins mensuels du Commerce extérieur de l'O.S.C.E.

**EVOLUTION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES  
DONT LES PRODUITS RÉGLEMENTÉS (1)  
(1962 à 1967)**

valeur = Mio U.C.

années	CEE		Allemagne		France		Italie		Pays Bas		UEBE	
	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers	Intra	Pays tiers
1962	2.220,9	8.908,1	1.183,9	3.327,3	264,1	2.294,7	245,7	1.627,9	205,8	951,5	321,1	706,7
1963	2.489,8	9.438,7	1.178,4	3.134,5	351,4	2.392,6	365,1	2.122,5	227,2	1.076,8	367,7	712,3
1964	2.821,6	10.149,2	1.300,4	3.423,6	432,5	2.594,3	400,6	2.012,3	268,3	1.268,2	419,8	850,8
1965	3.335,5	10.564,7	1.614,1	3.841,1	468,4	2.461,7	446,9	2.156,9	316,9	1.255,4	489,2	849,6
1966	3.599,7	11.200,5	1.713,5	3.851,5	485,6	2.706,5	521,3	2.485,8	347,0	1.271,3	532,3	885,4
1967	3.848,9	10.507,6	1.696,5	3.475,0	553,7	2.428,9	636,0	2.428,7	401,0	1.285,2	561,8	890,1
1962	1.095,7	2.559,7	748,0	1.053,5	103,6	604,4	102,3	406,1	51,6	304,6	84,6	191,1
1963	1.270,7	2.509,2	750,4	773,6	167,6	560,5	187,0	652,9	50,1	335,5	115,6	166,7
1964	1.472,5	2.723,8	821,4	836,2	229,8	654,5	215,6	645,6	65,4	375,6	140,3	211,9
1965	1.823,4	3.025,6	1.045,7	975,6	231,1	621,0	265,5	834,9	98,8	358,8	165,3	235,3
1966	1.922,5	3.154,1	1.108,7	929,8	212,9	668,2	303,1	947,3	102,6	339,9	195,1	268,9
1967	2.134,8	2.847,1	1.114,4	808,1	245,1	564,4	400,3	824,5	142,6	357,2	232,3	292,6

(1) Evolution du commerce extérieur des Etats membres et de la C.E.E. pour l'ensemble des produits et pour les produits agricoles et alimentaires - Janvier 1968 - Division Bilans, Etudes, Informations.

(2) Sous la rubrique des produits agricoles et alimentaires, sont repris par l'O.S.C.E. une série de produits qui ne sont pas ou peu produits à l'intérieur de la Communauté, tels que le café, le thé, le cacao, les épices, les oléagineux, les fibres de coton, les fruits et bois tropicaux, les huiles de poissons, etc ...

(3) Produits réglementés : céréales, animaux et viandes de l'espèce porcine, fruits et légumes frais, oeufs d'oiseaux, volailles vivantes et mortes, vins, riz, produits laitiers, animaux et viandes de l'espèce bovine.

Evolution relative

En comparant l'évolution des importations intra-CEE et extra-CEE, on constate que dans tous les pays l'accroissement de la part des importations intra-CEE s'est développée relativement plus. Cette tendance se traduit au niveau CEE par une augmentation de 95 % de la valeur des importations intra-CEE, qui de 1.095,7 Mio U.C. en 1962 passe à 2.134,8 Mio U.C. en 1967, tandis que la valeur des importations extra-CEE, sur la même période, n'augmentait que de 11 %; soit une progression de 64 % plus élevée pour les importations intra-CEE.

Au niveau de la Communauté, il s'ensuit que la part de la valeur des importations intra-CEE dans la valeur totale des importations des produits réglementés de la Communauté est passée de 30 % de cette valeur (3.655,4 Mio UC) en 1962 à 43 % de celle-ci en 1967 (4.981,9 Mio UC).

Une interprétation correcte de ces pourcentages demande que l'on tienne compte du niveau de la valeur atteint respectivement par les importations intra et extra-CEE dans chacun des Etats membres. On remarque ainsi pour 1967 que la valeur des importations intra-CEE de l'Allemagne représente à elle seule avec 1.104,4 Mio U.C. environ 52 % de la valeur du total CEE des importations intra-CEE et que ce pourcentage tombe à 28,4 % pour les importations extra-CEE. Par contre en Italie la valeur des importations représente 18,8 % en ce qui concerne les intra-CEE et 29% pour les extra-CEE. Ces pourcentages sont respectivement de 11,5 et 29,8 % pour la France, de 6,7 % et 12,5 % pour les Pays-Bas et de 10,9 et 10,3 % pour l'U.E.B.L.

Evolution en valeur absolue

L'examen sous cet aspect de l'évolution des importations intra- et extra-CEE ne peut qu'illustrer les observations déjà faites au niveau des pourcentages. Au total CEE, sur la période 1962 à 1967, la valeur totale des importations des produits réglementés s'est accrue de 1.326,5 Mio U.C. dont 1039,1 Mio U.C. pour les importations intra-CEE (+ 94,8%) et de 287,4 Mio U.C. (+ 11,2 %) pour les importations extra-CEE.

.../...

Le montant de ces accroissements se répartit très différemment entre les Etats membres. En Allemagne la valeur des importations intra-CEE s'est accrue de 366,4 Mio U.C. tandis que les importations extra-CEE calculées pour une année 1962 rectifiée (1) diminuent de 92,1 Mio U.C.

Sur la même période la valeur des importations en France augmentait de 141,5 Mio U.C. pour les intra-CEE et diminuait de 40,0 Mio U.C. pour les extra-CEE. Ces augmentations se chiffrent respectivement à 297,5 Mio UC et 418,4 Mio UC en Italie, à 91,0 Mio UC et 52,6 Mio UC pour les Pays-Bas et à 147,7 Mio UC et 101,7 Mio UC pour l'U.E.B.L.

En résumé, on peut remarquer un développement généralisé des importations; cependant pour la première fois la valeur des importations des pays tiers a connu en 1967 un recul absolu. Par ailleurs, au vu de la progression relativement plus forte des importations intra-CEE, on peut marquer sa satisfaction de voir l'organisation des marchés activer le mouvement d'interpénétration de ceux-ci.

Cependant, on peut admettre sans peine que les différentiations de situation et d'évolution que notre examen, au niveau des agrégats retenus, a mis en lumière ne représentent qu'une image déjà atténuée des déséquilibres profonds qui subsistent au niveau des importations de quelques produits.

Les obstacles qui freinent encore une libération totale des échanges intra-communautaires sont notamment les différentiations existant dans les législations fiscales (2), sanitaires et vétérinaires et certaines pratiques administratives nationales qui, par divers aspects, menacent d'altérer le caractère communautaire des prix et les conditions de la libre circulation.

(1) Pour l'Allemagne la valeur pour 1962 des importations extra-CEE représente une année exceptionnelle. On a dès lors préféré retenir une valeur qui est la moyenne des valeurs des années 1961-1962 et 1963, soit 900,2 Mio U.C.

(2) Cf. à ce sujet la partie C/3 du présent rapport: page 195.



### 7. L'auto-alimentation en produits agricoles

Calculé pour 1965 le taux d'auto-alimentation global pour la C.E.E. a pu être estimé à 89,2 %. Etant donné qu'il est prévu (1) pour 1970 une croissance annuelle moyenne de 2,8 % de la production finale et de 2,7 % de la consommation, ce taux pour 1970 serait de 90 %.

Au regard du niveau global du taux d'auto-alimentation le taux par produit varie fortement d'après chacun d'entre eux.

Si l'on examine l'évolution par famille de produits, on remarque aussitôt de fortes divergences dans les degrés d'auto-alimentation et dans leur évolution respective.

Pour les céréales et le riz au niveau C.E.E. on obtient les taux suivants

Tableau 11 - Degré d'auto-alimentation de la Communauté en céréales  
( "1960" à 1966/67 )

Produits	en % (1)			
	"1960" <sup>(2)</sup>	1964/65	1965/66	1966/67
Blé	90	106	110	96
Céréales sec. (total)	77	75	71	72
Orge	88	99	94	92
Avoine	90	92	89	94
Maïs	59	43	44	47
Riz	81	79	60	80

(1) Production nette en % de l'utilisation indigène totale

(2) "1960" = Ø 1959/60 à 1962/63.

Ce tableau met en évidence le déséquilibre qui existe entre les céréales. La progression du degré d'auto-alimentation observé pour le blé jusqu'à 1965/66 est due à une augmentation continue du taux dans tous les pays. On relève spécialement l'accroissement du taux en France où il est passé de 113 % en "1960" (Ø 1959/60 à 1961/62) à 133 % en "1965" (Ø 1964/65 à 1966/67) et aux Pays-Bas où il passe de 35 % en "1960" à 61 % en "1965".

Au niveau des céréales secondaires par contre on note une diminution du degré d'auto-alimentation. Le maïs est le produit qui a le taux le plus bas. La tendance en France est cependant à la hausse avec une production de maïs située à 118 % en "1965" contre 113 % en "1960" mais est contrebalancée par une baisse de production en Italie qui fait passer, au total C.E.E., le degré d'auto-alimentation de 63 % pour "1960" à 45 % pour "1965".

.../...

(1) Programme de Politique économique à moyen terme.  
Objet de second

On peut s'attendre à ce que la récolte exceptionnelle de 1967 entraîne pour la campagne 1968 un accroissement du degré d'auto-alimentation de toutes les céréales; il en sera vraisemblablement de même pour 1968/69 à cause de la bonne récolte 1968.

Sur le plan des viandes pour la C.E.E. on constate les degrés d'auto-alimentation suivants :

Tableau 12 - Degré d'auto-alimentation de la Communauté en viandes ("1960" à 1966/67)

Produits	en %			
	"1960"	1964/65	1965/66	1966/67
viande bovine (1)	95	86	84	88
viande de porc	100	101	98	98
viande de volaille	89	94	95	98

(1) production indigène brute sans grâisses ni abats

(2) "1960" = Ø 1959/60 à 1962/63.

En ce qui concerne la viande bovine l'augmentation de la consommation est étroitement liée à la croissance des revenus, a jusqu'à 1965/66 dépassé régulièrement celle de la production. Sur base des données les plus récentes concernant la composition du cheptel, on estime qu'en 1968 la Communauté atteindra le sommet du cycle de production de la viande bovine. Pour l'avenir cela ne laisse prévoir qu'un faible accroissement (1 à 3 %) de la production pour 1968 et une relative stagnation pour 1969 avec la possibilité dès le semestre de 1969, d'une récession de la production communautaire.

Un examen au niveau des Etats membres indique que seuls la France et les Pays-Bas dépassent les 100 % mais que l'un et l'autre pays enregistrent cependant depuis 1962/63 une baisse régulière de leur taux.

L'approche des 100 % d'auto-alimentation en ce qui concerne la C.E.E. pour la viande porcine provient d'un taux élevé dans chacun des Etats membres au niveau duquel par ailleurs et sauf pour l'Italie, les Pays-Bas et l'U.E.B.L., la production dégagée des effets du cycle du porc semble plafonner.

L'Italie par contre se signale par une tendance à la baisse alors que les Pays-Bas avec 178 % et l'U.E.B.L. avec 115 % sont particulièrement excédentaires.

Le degré d'auto-alimentation étant étroitement lié au cycle du porc, on peut s'attendre pour la campagne 1967/68 et en partie pour

celle de 1968/69 à une augmentation de l'approvisionnement conjointement à l'évolution cyclique.

La Communauté s'affirme pour ce qui est de la viande de volaille chaque année un peu plus proche d'un auto-approvisionnement de 100 %. Cette tendance à une augmentation régulière est propre à tous les Etats membres et tout particulièrement aux Pays-Bas qui ont atteint en 1966/67 les 330 % et à l'U.E.B.L. qui a un taux de 145 % pour la même période. Par contre la France et l'Italie semblent dans ce domaine marquer une certaine stagnation.

Un examen des produits laitiers nous révèle les degrés d'auto-approvisionnement suivants (1) :

Tableau 13 - Degré d'auto-approvisionnement de la Communauté en produits laitiers (1960 ou 1961 à 1966)

Produits	en %			
	1960 ou 1961	1964	1965	1966
Lait entier :				
mat. grasses	102	100	104	104
partie maigre	102	99	102	104
Beurre	100	99	102	104
Fromages	99	98	99	99
Lait en poudre	112	88	106	115
Lait condensé	155	154	148	149

La stagnation de la consommation humaine (par tête) et le recul de la consommation animale face à un accroissement constant de la production font que pour tous les produits laitiers la Communauté dépasse ou est proche de l'auto-approvisionnement à 100 %.

Signalons simplement qu'un profond déséquilibre existe entre les divers Etats membres pour certains produits laitiers. Ainsi, en ce qui concerne le degré d'auto-approvisionnement pour les fromages pour l'année 1966, le taux est de 220 % aux Pays-Bas, de 108% en France, mais

(1) Rapport de la Commission au Conseil sur la situation de l'économie laitière dans la Communauté (doc. SEC(68) 216 du 20 janvier 1968).

de 78 % en Allemagne et seulement de 60 % en U.E.B.L. De même toujours pour 1966, si l'on considère la poudre de lait au total, la France atteint 155 %, le Benelux 146 % et l'Allemagne 109 % contre seulement 74 % pour l'Italie.

En considérant l'évolution du cheptel laitier, celle des livraisons aux laiteries et l'augmentation lente de la consommation, on peut s'attendre à voir augmenter encore le degré d'auto-alimentation.

L'évolution du degré d'auto-alimentation du sucre calculé sur base de la production nette en % de l'utilisation indigène totale se présente comme suit :

Degré d'auto-alimentation en sucre  
(1960/61 à 1966/67)

	en %				
	1960/61	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
C.E.E.	135	103	120	104	99
C.E.E. sans DOM	126	96	112	97	92

Une moyenne calculée sur la série sans DOM et pour les années 1964/65 à 1966/67 donne au niveau C.E.E. un taux de 100,3 %. Entre les divers pays le taux calculé d'après la même moyenne est de 128,0 % pour l'U.E.B.L., de 125,3 % pour la France, de 86,6 % pour l'Allemagne et de 85 % pour les Pays-Bas.

Face à l'augmentation des stocks et à la situation du marché mondial, la Communauté, dans son règlement portant organisation commune des marchés du sucre par un système qui, basé sur un quota de base assure une garantie de prix et d'écoulement en limitant ou excluant cette garantie pour les quantités fabriquées au-delà du quota de base suivant qu'elles dépassent ou non un certain plafond, a eu comme objet la limitation de l'accroissement des excédents qui ont été déjà enregistrés à plusieurs reprises ces dernières années.

D'après les informations acquises jusqu'à ce moment sur la récolte 1968, la première sous organisation commune de marché, il faut s'attendre à des excédents non négligeables pour 1968/69. .../...

Des bilans des graisses et huiles nous retenons pour la Communauté, calculés au départ de la production indigène en % des quantités disponibles, les taux d'auto-provisionnement suivants :

Tableau 14 - Degré d'auto-provisionnement de la Communauté, en graisses et huiles  
("1960" à 1965/66)

Produits	en %			
	"1960"	1963/64	1964/65	1965/66
Graisses et huiles végétales	20	27	19	23
Graisses provenant des abat-tages	82	81	89	91
Graisses et huiles des ani-maux marins	15	14	9	8
Total des graisses et huiles	37	41	37	41

Le déséquilibre entre matières grasses végétales et animales apparaît clairement au travers des chiffres repris ci-dessus. Au niveau des graisses et huiles végétales seule l'Italie dépasse les 50 % pour atteindre en fonction de la production d'huile d'olive les 70 % (1963/64). Au total des graisses et huiles le degré d'auto-provisionnement ne dépasse pas 41 % pour 1965/66. Ce résultat est la conséquence d'une stagnation décelée au niveau des graisses et huiles végétales, d'une certaine progression du taux des graisses d'abattage et d'une régression prononcée du taux des graisses et huiles des animaux marins spécialement aux Pays-Bas qui passe d'un taux de 40 % en 1960/61 à 2,5 % en 1965/66, (liquidation de la flotte baleinière).

En résumé on peut dire que le degré d'auto-provisionnement des produits transformés (viandes, lait, oeufs) progresse de façon constante et se rapproche ou dépasse les 100 % sauf en ce qui concerne la viande bovine.

Pour les céréales la situation apparaît excédentaire quant au blé total et l'est effectivement pour le blé tendre tandis que le déficit en blé dur reste important.

Par ailleurs le degré d'auto-alimentation des céréales secondaires totales ne varie que peu et recouvre des situations très diverses suivant les céréales.

Enfin, alors que le degré d'auto-alimentation du sucre enregistre des progrès réguliers, les graisses et huiles n'évitent une aggravation de leur déficit que grâce à la progression des graisses d'abattage.

### 8. Evolution des revenus de l'agriculture

Les données retenues pour le calcul des revenus de l'agriculture sont des données nationales. Si les disparités qu'elles présentent en ce qui concerne les méthodes de calcul et les définitions retenues, ne permettent pas leur utilisation pour une comparaison directe entre Etats Membres, ces données en représentent néanmoins pas moins des indications significatives quant au niveau absolu ou relatif ou de l'évolution des revenus de l'agriculture des divers pays membres.

#### ALLEMAGNE (1)

Au cours de la campagne 1966/67, la situation des revenus dans l'agriculture allemande s'est encore détériorée par rapport à la période précédente et ceci malgré une productivité en forte hausse et une production record. En effet, si le revenu du travail (2) par travailleur à plein temps est remonté de 6.714 DM pour l'année précédente à 6.931 DM (+ 3,3 %) au cours de la présente campagne, par contre enregistre une nouvelle baisse du produit net (3) des exploitations comptables (155 DM/ha pour 1965/66 à 133 DM/ha pour 1966/67, soit de -22 DM/ha ou 14,2 %) par suite d'une croissance plus rapide du montant des charges d'exploitation par rapport à celle de la valeur de la production.

Au niveau de l'unité travail homme (U.T.H.), le "rapport vert" constate que pour les exploitations considérées (exploitations comptables) l'écart d'avec le salaire non-agricole s'accroît de 1 % par rapport à la campagne 1965/66 pour passer de 33 % à 34 % soit une différence en valeur absolue de 3.332 DM.

.../...

(1) Rapport du gouvernement fédéral sur la situation de l'agriculture (Rapport vert 1968), Bonn, le 15 février 1968.

(2) Revenu du travail = revenu d'exploitation moins les intérêts imputés pour le capital actif investi dans l'exploitation.

(3) Produit net = Produit brut moins les charges d'exploitation.

En ce qui concerne l'évolution probable pour la campagne 1967/68, compte tenu de la production exceptionnelle de la campagne 1967 (+ 11 % en volume par rapport à la campagne 1966), on peut s'attendre à un accroissement des recettes de la vente des produits de 3 %. L'accroissement des dépenses courantes d'exploitation, y compris celles affectées à des renouvellements, est évalué à environ 4 %.

#### FRANCE (1)

Calculé dans l'optique de la commercialisation (2), le résultat brut d'exploitation (3) de la branche "Agriculture" a progressé en 1966 en francs courants de 5,9 % par rapport à l'année précédente.

Dans l'hypothèse déjà retenue pour l'année 1965, d'une diminution du nombre d'exploitations agricoles pendant l'année de - 1,7 %, le revenu par tête par exploitant dans l'optique de la commercialisation et en francs courants se serait accru de 7,6 % ou de 5,1 % en francs constants par rapport à 1965.

Pour la période de 1959 à 1966, nous constatons au niveau de la branche agricole en francs constants un accroissement moyen du revenu agricole par tête de 3,7 % pour 5 % aux entrepreneurs individuels non agricoles. Ce qui donne un accroissement total en francs courants de 7,2 % sur la période, contre 8,5 % aux entrepreneurs non agricoles.

Au niveau du résultat d'exploitation de la branche, toujours pour la période 1959 à 1966, la progression du revenu agricole a été de 5,5 % contre 7,5 % pour les entreprises individuelles non agricoles.

Signalons que si les résultats de 1966 (soit 5,1 %) dépassent l'objectif retenu par le Vème Plan (soit 4,8 %) pour une revalorisation du revenu agricole, cela résulte beaucoup plus de la hausse des prix que de celle du volume de la production.

.../...

- (1) Rapport sur la situation de l'agriculture en 1966.
- (2) On passe de l'optique de la production à celle de la commercialisation en tenant compte des variations de stocks.
- (3) Le résultat brut d'exploitation constitue la différence entre les ressources et les emplois de l'agriculture. A partir de la valeur ajoutée brute aux prix du marché cet agrégat est obtenu en ajoutant à la valeur ajoutée les subventions d'exploitation et en retranchant les salaires, les cotisations sociales, les intérêts, les fermages et métayages ainsi que les assurances payées.



L'année 1967, d'après les comptes provisoires, est nettement favorable sur le plan de la production. La progression moyenne du volume de la production commercialisée serait de + 6,2 %.

Par contre les prix agricoles perçus par les exploitants subissent en moyenne une baisse de 0,3 % qui résulte d'une évolution divergente des prix des produits animaux en baisse de 1,6 % et des prix des produits végétaux en hausse de 1,7 %.

Le résultat brut d'exploitation augmenterait dans l'optique de la commercialisation de + 5,2 % à prix courants.

Dans l'hypothèse d'un taux de 1,7 % de diminution du nombre des exploitants agricoles, l'augmentation du revenu agricole par exploitant s'établirait à + 6,9 % pour 1967 en francs courants et à 4,3 % en francs constants.

#### ITALIE

Le gouvernement italien ne présentant pas encore de rapport annuel sur l'évolution du revenu de l'agriculture, il a été fait usage des données statistiques publiées par l'Institut National d'Economie Agricole (I.N.E.A.) (1).

Il apparaît qu'en 1966 le produit brut de l'agriculture aux prix courants et par personne occupée a été pratiquement constant avec 6,7 % d'accroissement contre 6,8 % en 1965. En valeur le produit brut a progressé de moins de 1 % par rapport à 1965 tandis que la population active agricole diminuait de près de 6 % sur la même période. La variation implicite des prix pour le secteur agricole, c'est-à-dire le rapport de l'indice à prix courants à l'indice à prix constants, a été de 0,2 % pour 1966 par rapport à 1965.

Les premières estimations (2) pour l'année 1967 indiquent pour la population active agricole une baisse de 2,4 % des effectifs. La production brute en valeur est estimée par rapport à l'année précédente à + 2,7 % ce qui représenterait une baisse de 1,6 % de la valeur de la production animale et une hausse de 6,3 % de la valeur

(1) Annuaire de l'agriculture italienne, volume XX; 1966 - I.N.E.A., 1967.

(2) L'Annata Agraria 1967 - I.N.E.A., 1968.

de la production végétale, due en partie à l'excellente récolte de blé dur. Enfin, l'évolution de la valeur du produit brut par personne occupée et à prix courants serait de l'ordre de + 4,5 % par rapport à 1966.

#### PAYS-BAS

Au départ des résultats économiques obtenus à partir de la comptabilité d'exploitation (1), nous observons en 1965/66 par rapport à la campagne précédente une baisse des revenus de l'agriculteur néerlandais. Le revenu du travail (2) de l'exploitant par exploitation est passé de 11.031 florins pour 1964/65 à 10.126 florins pour la campagne 1965/66, soit une diminution de 8,2 %.

Par ailleurs, au niveau du revenu du travail pour (U.T.H.) (3) on peut constater une diminution de 1,9 % soit 10.075 florins en 1965/66 contre 10.271 florins pour la campagne précédente. Toutefois, tenant compte de ce que l'année 1964/65 a été pour l'agriculture néerlandaise une année exceptionnelle, les résultats pour 1965/66 se maintiennent dans la ligne du développement des campagnes précédentes.

En ce qui concerne la campagne 1966/67 (4) les premiers résultats indiquent pour le revenu du travail de l'exploitant une augmentation de 7,5 % par rapport à la situation de 1965/66. Le revenu par U.T.H. sur base des mêmes données progresse de près de 9 % sur la même période.

- 
- ./.
- (1) Statistiek van de bedrijfsuitkomsten in de landbouw 1965/66, Bedrijfseconomische exploitatierekeningen, Centraal Bureau voor de Statistiek, 's Gravenhage, 1967.
  - (2) Revenu du travail de l'exploitant = la valeur de la production moins les frais de production (y compris l'amortissement, les salaires payés et imputés pour la main-d'oeuvre familiale ainsi que les intérêts) à l'exception de la rémunération du travail de l'exploitant.
  - (3) Revenu du travail par U.T.H. = valeur de la production moins les frais de production à l'exception de la rémunération du travail, exprimée par U.T.H.
  - (4) Maandstatistiek van de Landbouw, maart 1968.

BELGIQUE (1)

Le revenu des exploitants agricoles (2) a diminué en Belgique de 3,6 % par rapport à 1965.

Par ailleurs, le revenu du travail par unité de travail est passé de 127.087 francs en 1965 à 130.728 francs, soit + 2,8 %. On remarque donc que le revenu du travail par unité de travail en 1966 est légèrement supérieur à ce qu'il était en 1965, malgré la diminution du revenu global; ceci est dû à la diminution de population active (4,9 %).

Au niveau de la comparaison de l'évolution du revenu du travail par U.T.H. en pourcentage du revenu par salarié, on passe de 88 % en 1965 à 83 % en 1966.

Pour la campagne 1967, sur base des premières comptabilités agricoles disponibles (3), il apparaît que si les entrées des exploitations par hectare sont en moyenne de 3,1 % supérieures à la campagne précédente, les coûts de production le sont de + 5 %.

On observe de même pour la période une augmentation du revenu du travail qui serait due à des résultats favorables dans l'élevage bovin et les productions commercialisables, exception faite pour la pomme de terre. Enfin, le revenu du travail par U.T.H. se serait en moyenne accru de + 8,8 %.

LUXEMBOURG (4)

En tenant compte de l'évolution de la population agricole ainsi que de l'évolution du coût de la vie et de la croissance des revenus

- 
- (1) Evolution de l'économie agricole et horticole (1966-1967) et Plan d'investissement. Rapport présenté par le gouvernement le 7 novembre 1967.
  - (2) Le revenu des exploitations agricoles correspond à la différence entre la production finale et le total des charges d'exploitation (y compris les fermages, salaires, intérêts, taxes et impôts payés ainsi que les amortissements).
  - (3) Voorlopige resultaten van de Landbouwboekhoudingen voor het boekjaar 1967/68. Landbouw-Economisch Instituut -Brussel, n°12, Juli 1968.
  - (4) Rapport sur la situation économique et sociale de l'agriculture et de la viticulture en 1966. Ministère de l'agriculture et de la viticulture du Grand-Duché de Luxembourg. Débats parlementaires concernant le projet de budget 1968.

non agricoles, la progression du revenu agricole effectif peut être estimée à environ 1 % en 1966 (1) contre 4 % pour 1965.

Cette progression apparaît comme très faible et de toute façon moins importante que la progression générale des revenus en 1966, ce qui renforce encore l'écart déjà accusé par les revenus agricoles par rapport aux revenus non agricoles.

Les estimations basées sur les résultats disponibles pour les neuf premiers mois signalent 1967 comme une année exceptionnellement bonne du point de vue de la production agricole.

Aussi malgré une baisse des prix à la production enregistrée pour certains produits, le montant des recettes brutes, en 1967, semble devoir être supérieur à celui de 1966.

#### RESUME

En résumé et sans entrer dans la voie d'une comparaison que ne permet pas la disparité des sources nationales, on peut constater qu'en 1966 le revenu agricole par tête a accusé une augmentation dans tous les Etats membres, sauf dans les Pays-Bas.

Toutefois, cette augmentation reste inférieure au développement observé pour les revenus non agricoles ~~et ne pouvait~~ empêcher que l'écart qui existe sur le plan des revenus entre les secteurs non agricoles et agricoles s'aggrave au détriment de ces derniers.

Au niveau du résultat des exploitations enfin, on note par rapport à 1965 une réduction du revenu dans des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique.

(1) Le revenu agricole effectif est obtenu en déduisant du produit net au coût des facteurs la rémunération de la main-d'oeuvre salariée, les loyers payés ainsi que les intérêts des dettes et en y ajoutant les transferts de capital.

9. Le réseau d'information comptable agricole de la C.E.E.

Pour remédier aux déficiences de l'information sur les revenus agricoles, le Conseil a décidé en 1965 de créer un réseau d'information comptable agricole fondé au départ sur 10.000 exploitations comptables choisies dans les différentes régions de la Communauté et correspondant aux principaux types d'entreprises existant dans ces régions.

Le réseau a été graduellement mis en place au cours des années 1966 et 1967. Les dispositions concernant notamment la sélection des exploitations comptables d'une part et la collecte, la présentation et la transmission des données comptables d'autre part, ont été élaborées. En même temps, l'infrastructure technico-administrative nécessaire au fonctionnement de ce réseau a été établie dans les Etats membres; les Comités régionaux chargés de la sélection des exploitations comptables ont été créés, des contrats ont été passés avec des offices comptables chargés de la tenue des comptabilités, les organes nationaux de liaison chargés d'assumer les relations entre le niveau communautaire et le niveau régional ont été désignés. Toutes les instances prévues par le Conseil aux divers niveaux ont donc été mises en place; elles ont commencé à opérer.

1968 sera ainsi la première année de fonctionnement effectif du réseau d'information. Les dix mille exploitations comptables sélectionnées par les Comités régionaux (1) ont ouvert leur comptabilité en 1968. Les premiers résultats du réseau concerneront ainsi la campagne 1968/69.

Etant donné la novation que représente dans certains Etats membres la création d'un tel réseau d'information comptable et les nécessaires adaptations qu'implique son établissement dans d'autres Etats membres, la mise en place du réseau d'information comptable de la C.E.E. a nécessité des efforts constants sur tout le territoire et à tous les niveaux.

Compte tenu du nombre important des organes et personnes appelés à intervenir dans le cadre de ce réseau, de l'expérience encore très récente en la matière dans la majorité des cas et du fait que la plupart des exploitations sélectionnées tiennent leur comptabilité pour la première fois, cette première année de fonctionnement du réseau d'information est à considérer comme une année de rodage. Les dispositions prises et la collaboration efficace qui s'est instaurée aux divers niveaux laissent cependant espérer que les premières données recueillies permettront de faire déjà des constatations très utiles.

Avec les années et dans la mesure où il pourra couvrir un champ d'observation encore plus large, le réseau d'information comptable agricole de la C.E.E. sera appelé à jouer un rôle important pour l'orientation et la gestion de la politique agricole commune.

Annexe

Tableau T    Indice des prix à la consommation :  
denrées alimentaires, boissons, tabacs

1958 = 100

Année	Alle- magne	France <sup>(a)</sup>	Italie	Pays- Bas	Belgique	Luxem- bourg (b)
1964	111	127	117	120	111	106
1965	115	130	124	128	117	111
1966	119	133	126	135	122	114
1967	118	135	128	138	125	116

(a) Paris jusqu'en 1962 inclus; nouvel indice, France entière, à partir de janvier 1963.

(b) Denrées alimentaires uniquement.

Source : O.S.C.E., Bulletin général de Statistiques - 1968/2.

Tableau II      Indice des prix de quelques moyens de production  
ainsi que des machines (1)

1963 ou 1963/64 = 100

	Aliments du bétail	Engrais	Combustibles et carburants	Machines
<u>Allemagne</u>				
1965/66	105,0	97,7	101,4	106,4
1966/67	106,7	98,2	104,1	108,9
<u>France</u>				
1965	101,8	104,8 (2)	.	100,3
1966	103,9	106,2 (2)	.	100,9
1967	104,2	104,1 (2)	.	102,4
<u>Italie</u>				
1965/66	103,1	107,3	101,2	101,2
1966/67				
<u>Pays-Bas</u>				
1965/66	110,7	102,8	104,2	107,8
1966/67	112,6	101,9	107,6	107,8
<u>Belgique</u>				
1965	102,7	100,3	.	109,9
1966	108,7	101,4	.	116,2
1967	110,9	100,9	.	118,5

(1) Périodes de base différentes et composition différente.

(2) Produits chimiques à usage agricole.



Tableau III Utilisation des terres dans la C.E.E.

1966

en 1000 ha

Mode d'utilisation	1966							C.E.E.
	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg		
Terres arables	7.909,6	18.327,9	11.741,9	906,1	882,8	67,9	39.336,1	
%	57,2	54,4	60,1	40,1	53,6	50,3	56,6	
Prairies et pâturages permanents	5.716,5	13.631,8	5.065,2	1.292,3	732,0	65,5	26.503,3	
%	41,4	40,5	26,0	57,2	44,5	48,6	37,3	
Cultures permanentes	199,6	1.704,7	2.720,9	61,8	31,6	1,5	4.720,2	
%	1,4	5,1	13,9	2,7	1,9	1,1	6,7	
Superficie agricole utilisée	13.826	33.664	19.528	2.260	1.646	135	71.060	
	100	100	100	100	100	100	100	
Part par rapport à la C.E.E.	19,4	47,4	27,5	3,2	2,3	0,2	100	
Bois et forêts	7.184	12.785	6.099	287	608	89	27.049	

Source : Statistique agricole 1968-n°1.

Tableau IV Effectifs du bétail dans la C.E.E.

Pays	Bovins		Porcs		Ovins et caprins		1.000 têtes Nombre d'animaux par 100 ha de superficie en U.G.B.					
	Total		dont vaches		1966		1966		1966		1966	
	1960	1966	1960	1966	1960	1966	1960	1966	1960	1966	1960	1966
Allemagne	12.872	13.973	5.800	5.858	15.787	17.682	1.388	917	103,6	112,4	147,2	161,9
Ind.		109		101		112		66		108		110
France	19.502	21.039	9.830	9.145	8.603	9.531	10.235	10.122	65,4	67,8	87,6	91,7
Ind.		108		93		111		99		104		105
Italie	9.845	9.821	4.944	4.861	4.335	5.370	9.612	9.250	58,7	60,3	103,5	104,4
Ind.		100		98		124		96		103		101
Pays-Bas	3.228	3.556	1.592	1.742	2.934	4.079	263	370	155,5	180,1	204,6	223,1
Ind.		110		109		139		141		116		109
Belgique	2.531	2.597	1.015	1.029	1.579	2.117	63	72	152,3	168,0	232,5	249,7
Ind.		103		101		134		114		110		107
Luxembourg	148	173	56	59	119	127	3	4	108,5	125,0	153,8	176,3
Ind.		117		105		107		133		115		115
C. E. E.	48.126	51.159	23.237	22.694	33.357	38.906	21.564	20.734	76,1	80,5	110,0	116,0
Ind.		106		98		117		96		106		105

(1) S.A.U. = superficie agricole utilisée.

Indice 1960 = 100  
Source : O.S.C.E.

Tableau V Formation brute de capital fixe dans l'agriculture

aux prix courants

	1960		1961		1962		1963		1964		1965		1966	
	Monn. nat.	Ind.	Monn. nat.	Ind.	Monn. nat.	Ind.	Monn. nat.	Ind.	Monn. nat.	Ind.	Monn. nat.	Ind.	Monn. nat.	Ind.
<u>Allemagne MioDM</u>														
Bâtiments neufs	920	100	1.000	109	1.090	112	1.180	128	1.250	136	1.260	137	1.200	130
et améliorations														
Machines neuves	2.650	100	2.490	94	2.340	88	2.560	97	2.865	108	2.974	112	2.265	85
et matériel neuf	3.570	100	3.490	98	3.370	94	3.740	105	4.115	115	4.234	119	3.465	97
<b>Total</b>														
<u>France MioFfr</u>														
Bâtiments neufs	540	100	625	116	701	130	780	144	900	167	979	181	1.029	191
et améliorations														
Machines neuves	2.740	100	3.225	118	3.166	116	3.578	131	4.063	148	4.149	151	4.525	165
et matériel neuf	3.280	100	3.850	117	3.867	118	4.358	133	4.963	151	5.128	156	5.554	169
<b>Total</b>														
<u>Italie MrdLit</u>														
Bâtiments neufs	357,8	100	344,3	96	373,7	104	353,2	99	292,5	82	328,2	92	326,4	91
et améliorations														
Machines neuves	180,1	100	194,5	108	222,4	123	274,6	152	275,1	153	270,1	150	296,0	164
et matériel neuf	537,9	100	538,8	100	596,1	111	627,8	117	567,6	106	598,3	111	622,4	116
<b>Total</b>														
<u>Pays-Bas MioFl</u>														
Bâtiments neufs	137	100	171	125	155	113	188	137	305	223	283	207	340	248
et améliorations														
Machines neuves	208	100	267	128	272	131	275	132	350	168	406	195	427	205
et matériel neuf	345	100	438	127	427	124	463	134	655	190	689	200	767	222
<b>Total (1)</b>														
<u>Belgique MioFb</u>														
Bâtiments neufs	550	100	520	95	550	109	700	127	810	147	800	145	1.000	182
et améliorations														
Machines neuves	1.967	100	2.364	120	2.291	116	2.452	125	2.837	144	3.211	163	3.670	187
et matériel neuf	2.517	100	2.884	115	2.841	113	3.152	125	3.647	145	4.011	159	4.670	186
<b>Total (2)</b>														

(1) Sans création de nouvelles terres. (2) Sans création de nouvelles terres et frais de notaire.

Tableau VI Nombre d'exploitations agricoles de 1 ha et plus et superficie moyenne par exploitation

en 1000

Classes de grandeur des exploitations	Allemagne			France		Italie	Pays-Bas			Belgique			Luxembourg			
	1960	1966	1960 =100	1960	1963	1960 =100	1961	1959	1966	1959 =100	1959	1966	1959 =100	1960	1966	1960 =100
1 - < 5 ha	617,4	500,0	81	527,0	453,9	86	1.787,8	87,7	70,5	80	96,3	59,2	61	3,3	2,0	61
5 - < 10 ha	343,0	281,4	82	406,0	364,0	90	541,6	62,2	49,2	79	52,7	41,6	79	1,9	1,3	68
10 - < 20 ha	286,5	290,9	102	504,0	485,0	96	277,2	53,9	55,4	103	35,2	35,4	101	2,7	2,1	78
20 - < 50 ha	122,0	138,0	113	388,0	393,9	116	109,9	24,5	25,9	106	12,3	15,0	122	2,3	2,5	109
50 - < 100 ha	13,7	14,5	106	81,2	84,9	105	25,0	1,9	2,0	105	1,9	2,0	105	0,2	0,2	100
100 ha et plus	2,6	2,8	108	22,3	23,5	105	14,8	0,2	0,2	100	0,3	0,3	100	0	0	100
Total	1385	1228	89	1.928	1.805	94	2.756	230	203	88	199	154	77	10	8	80
Superficie moyenne par exploitation (en ha)	10,1	10,4	103	16,7	17,8	107	6,8	9,9	11,0	111	8,2	10,2	12,1	13,4	16,6	124

Source : O.S.C.E.

B. L'EVOLUTION DU MARCHE DES DIFFERENTS PRODUITS

1. CEREALESa) Situation d'approvisionnementProduction

Au cours de l'année 1968, 68,7 millions de tonnes de céréales ont été récoltées dans la Communauté. Ceci représente une augmentation de 0,6 millions de tonnes par rapport à l'année précédente, année qui accusait déjà une augmentation de 9,5 millions de tonnes par rapport à l'année 1966. Ces résultats exceptionnels ont été obtenus grâce à des rendements élevés à l'hectare.

Tableau 15 - Evolution des superficies récoltées, du rendement et de la production dans la Communauté jusqu'à la campagne 1968/69 (sans le riz)

	Superficie (en mio ha)			Rendement (100 kg/ha)			Production (1.000 t)		
	1966	1967	1968(1)	1966	1967	1968(1)	1966	1967	1968(1)
	20,98	20,79	21,10	27,9	32,7	32,5	58.500	68.019	68.669
Variation en % par rapport à l'année précédente	-1,27	-0,91	+1,49	-2,11	+17,2	-0,62	-3,48	+16,3	+0,95

Source: OSCE (Production végétale 1968, no. 1)

(1) Estimation

3. Récolte de la campagne 1967/68

Les superficies totales en céréales ont été également réduites en 1967/68 par rapport à 1966/67; toutefois la réduction a été relativement faible (190.000 ha = 0,9%).

La régression dans son ensemble est due essentiellement au fait d'une limitation des superficies ensemencées en blé, celles-ci se situant à 4,5% (398.000 ha) en-dessous des superficies de l'année précédente pour des raisons climatologiques. Les réductions les plus fortes ont eu lieu en Italie par suite des inondations à la fin de 1966 (339.000 ha).

En ce qui concerne le seigle, la régression des cultures, déjà observée l'année précédente, s'est poursuivie en 1967/68. 1,3 millions d'hectares ont été emblavés; ceci représente une diminution de 4,5 % (62.000 ha) par rapport à 1966/67.

Pour l'orge, par contre, également semble-t-il en raison des conditions climatologiques, une extension des superficies cultivées a pu être constatée en 1967/68. En comparaison avec 1966, ces 4,5 millions d'ha représentent un accroissement de 2,8 % (123.000 ha). La majeure partie revenait, avec 4,5 % (119.000 ha) à la France.

L'emblavement en maïs a été légèrement augmenté de 4,4 % (87.000 ha).

Les surfaces emblavées en avoine sont restées presque identiques dans la Communauté. En France, il faut noter une légère diminution et en Allemagne une légère augmentation.

La superficie en sorgho s'est accrue en France de 30.000 ha en 1965/66 à 60.000 ha en 1967/68.

#### Les rendements

Les conditions climatologiques particulièrement favorables en 1967 ont conduit à des rendements exceptionnels à l'hectare; ils se sont élevés pour les céréales au total à 32,7 qx/ha, ce qui représente une augmentation de 17,2% comparée à l'année précédente (27,9 qx/ha) et de 22 % comparée à la moyenne des années 1961 à 1965 (26,8 qx/ha). L'accroissement par rapport à 1966 a été particulièrement marquant pour l'orge de 23,6 % et pour le blé de 22 % tandis que pour le maïs, les rendements ont diminué de 7,5 %.

#### Production de céréales

Dans l'ensemble, la récolte de 1967 a été la plus forte récolte de l'après-guerre. Elle a dépassé la récolte de l'année précédente de 16,3 % et la moyenne des années 1960 à 1965 de 20,2 % (11,4 mio t.).

Pour le blé tendre, malgré des superficies ensemencées légèrement réduites, la récolte a été supérieure de 3,9 mio t. (= 15,9 %) par rapport à 1966, récolte à laquelle tous les Etats membres ont participé, à l'exception de l'Italie. En revanche, l'Italie, grâce aux superficies ensemencées les plus étendues et de très bons rendements à l'hectare, a pu enregistrer une augmentation importante de sa production de blé dur, celle-ci s'est située à 52 % (874.000 t.) au-dessus de la récolte de l'année précédente.

Dans tous les Etats membres, la production d'orge a dépassé de manière considérable - au total de 3,4 mio de t. (27 %) la récolte de l'année 1966. En tête, la France, dont l'augmentation en pourcentage a été de 31 % (=2,3 mio t.). L'extension dans cet Etat membre est principalement à ramener au fait que les superficies ensemencées d'orge, notamment en raison de la régression des superficies de blé tendre (1,9 %) ont été augmentées de 4,5 %.

Malgré des surfaces cultivées peu importantes, la récolte de seigle pour 1967, grâce à d'excellents rendements à l'hectare a pu être augmentée de 15,8 % (539.000 t.) par rapport à 1966. C'est l'Allemagne avant tout qui, avec 17,3 % (466.000 t.) a participé à cette augmentation.

La production de maïs, avec 7,7 mio t. a occupé la deuxième place parmi les meilleurs résultats de l'après-guerre. Néanmoins, le résultat éclatant de l'année précédente n'a pu être atteint. La récolte a été inférieure de 3,4 % (268.000 t.). Cette régression est due surtout à la diminution de 15 % (652.000 t.) de la récolte en France.

#### Récolte de la campagne 1968/69

Suivant les résultats provisoires de la récolte constatés jusqu'à présent, on peut s'attendre, pour 1968 également, à une récolte communautaire de céréales très élevée. Avec 663 mio t. la récolte, estimée pour le blé, le seigle, l'orge, le maïs et l'avoine dépassera la récolte record (65,7 mio t.) de l'année précédente.

Pour le blé tendre, une récolte de presque 30 mio t. est attendue, ce qui équivaldrait à une augmentation de 4,9 % par rapport à 1967. Les surfaces ensemencées ont été supérieures de 4,6 % environ.

Pour le blé dur également les surfaces ensemencées ont été supérieures en 1968 (8,7 % = 124.000 ha). Avec 2,26 mio t., la récolte estimée sera pourtant inférieure de presque 490.000 t. à la récolte de l'année précédente par suite d'un rendement à l'ha de 24 % inférieur.

En ce qui concerne l'orge, le résultat de l'année précédente ne sera probablement non plus atteint. La quantité estimée de 15,096 mio t. constitue une régression de 4,8 % (773.000 t) par rapport à 1967 et sera due à une légère



régression des surfaces ensemencées et aux rendements à l'ha de 4,8 % moins élevés.

La récolte du seigle est estimée à 3,92 mio t. environ (1967: 3,95 mio t.). Cette diminution de 0,6 % correspond à celle-ci des surfaces ensemencées (- 2,6 %) et à l'augmentation des rendements à l'ha (+ 2 %).

En ce qui concerne le maïs les données actuellement connues laissent espérer une récolte importante compte tenu de l'espoir d'un bon rendement à l'ha.

Dans les différents Etats membres la situation est la suivante:

En Allemagne, on peut s'attendre de nouveau à une récolte record. Les dernières estimations s'élèvent à 6,2 mio t. pour le blé (1967: 5,8 mio t.) et à 4,9 mio t. pour l'orge (1967: 4,7 mio t.). Cette augmentation de respectivement 6,9 et 4,3 % résulte et de l'augmentation des surfaces ensemencées et des rendements à l'ha plus élevés. En ce qui concerne le seigle, on prévoit une récolte de 3,18 mio t. (1967: 3,16 mio t.).

D'après la situation au 1.9.1968 en France, on s'attend à une récolte de 14,34 mio t. de blé tendre et de ~~274.000~~ 273.700 t. de blé dur. En comparaison avec l'année précédente ceci représentera une augmentation de plus de 1 % (= 160.000 t.) pour le blé tendre et de 35 % (70.000 t.) pour le blé dur. D'après les résultats préliminaires, les surfaces ensemencées de blé dur ont été élargies de 35 %. Quant à l'orge, les estimations se font état de 8,89 mio t. (1967: 9,73 mio t.); quant au seigle, une récolte de 333.000 t. (1967: 362.000 t.) est prévue.

En Italie, la récolte de blé était de 9,42 mio t., dont 1,99 mio t. de blé dur. Ceci équivaldrait à une augmentation de 6 % en ce qui concerne le blé tendre et à une régression de 22 % en ce qui concerne le blé dur. La régression de la récolte pour le blé dur ne peut être que la conséquence de rendements plus faibles à l'ha, vu que les superficies ensemencées étaient supérieures de 97.000 ha à celles de l'année précédente.

Aux Pays-Bas, les estimations de récolte (situation au 31.7.1968 et 20.8.1968) montrent, aussi bien pour le blé et le seigle que pour l'orge, une régression en comparaison avec l'excellent résultat de la récolte 1967. On s'attend à une récolte de 682.000 t. pour le blé, de 403.000 t. pour l'orge et de 237.000 t. pour le seigle.

En Belgique également, les estimations pour 1968 sont inférieures aux résultats obtenus l'année précédente. D'après la situation au 20.8.68, la récolte de blé s'élèverait à 772.000 t., celle de l'orge à 525.000 t. et celle du seigle à 75.000 t.

En ce qui concerne le Luxembourg, les indications provisoires font état d'une récolte de 43.000 t. pour le blé et de 47.000 t. pour l'orge.

Consommation

Ainsi qu'il ressort du tableau 16 durant la campagne de commercialisation 1966/67; la consommation de céréales dans la Communauté a été supérieure à celle des deux campagnes précédentes.

Tableau 16 - Evolution de la consommation de céréales de la CEE dans son ensemble de 1964/65 à 1966/67 (1)

(en 1.000 t.)

	1964/65	1965/66	1966/67
Production utilisable	59.432	60.206	57.984
Stock de début	11.772	10.309	11.685
Stock final	10.309	11.685	10.197
Exportations	9.244	9.574	8.071
Importations	16.541	20.459	19.963
Consommation intérieure totale	68.192	69.715	71.364
Semences	3.341	3.263	3.285
Alimentation animale	38.514	39.453	41.412
Pertes (marché)	355	386	378
Usages industriels	3.836	4.136	4.242
Alimentation humaine :			
Equivalence céréales	22.146	22.477	22.047
Taux d'extraction (%)	75	75	75
En poids produit (farine)	16.683	16.850	16.548
idem kg/tête	92,3	92,4	89,9

(1) Sans le volume des échanges intra-CEE

Source : OSCE - Statistiques agricoles, Bulletin n° 1, 1968, page 16

L'évolution qui a pu être constatée au cours des dernières années, parmi les divers postes de consommation, s'est poursuivie pendant 1966/67. L'alimentation animale et les utilisations industrielles ont accusé un accroissement continu.

Comme déjà au cours des années précédentes, le maïs a été également en 1966/67 la céréale la plus employée dans l'alimentation animale, celle-ci atteignant 14,8 mio t., représente une augmentation de 1,3 mio t. (9,7 %) sur celle de la campagne 1965/66, dont la plus grosse partie revient à nouveau à l'Italie (7,6 mio t.).

La part en pourcentage (soit 13,4 %) de blé entrant dans l'alimentation animale au total s'est encore accrue. La quantité, soit 5,5 mio t., s'est située à 24 % au-dessus de la moyenne des années 1955/56 à 1965/66. La consommation d'orge (9,7 mio t.) a varié de façon assez importante par rapport à celle de l'année précédente (+ 7,9 %).

./.

Les importationsTableau 17 - Evolution des importations totales de céréales en provenance des pays tiers (1964/65 - 1967/68) (1)

en tonnes

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.
1964/65	3.974.876	1.276.620	5.008.448	3.322.272	1.769.277
1965/66	4.565.012	1.309.244	7.425.469	3.649.182	2.281.653
1966/67	3.913.228	1.201.867	7.030.093	3.397.802	2.633.132
1967/68 (2)	4.822.619	999.467	4.932.317	3.538.494	1.653.396 (3)

	C.E.E.
1964/65	15.351.493
1965/66	19.230.560
1966/67	18.176.122
1967/68 (2)	15.946.293

- (1) Sans les produits de transformation  
(2) Afin de les rendre compatibles, les indications pour la campagne 1967/68 ne comprennent pas le mois de juillet 1968  
(3) Sans juin 1968; pour avril et mai 1968 pas d'indications en ce qui concerne les semences; la position "autres céréales" uniquement pour sorgho et dari.

En 1967/68, tant comme pendant la campagne précédente, l'Italie était le principal importateur de céréales de la Communauté. Les importations ont pourtant régressé de 30 % au total (2,1 mio t) principalement à cause de la diminution de 1,9 mio t. des importations de maïs. En Allemagne par contre, où, dans l'attente des prix communs des céréales et la réduction des prix à l'importation qui en découlait, les importations avaient fortement régressé en 1966/67, ils ont augmenté considérablement en 1967/68 (23 %) et n'étaient que de peu inférieures à celles de l'Italie.

Tableau 18 - Importations dans les pays de la CEE des diverses catégories de  
céréales en provenance des pays tiers

(en t.)

	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68 (1)
Blé	3.379.478	3.849.494	3.766.440	3.448.145
Seigle	194.079	153.694	126.536	93.425
Orge	1.420.021	2.199.360	1.695.308	1.715.023
Avoine	631.062	972.228	678.270	679.661
Maïs	8.164.116	10.250.150	10.230.050	8.881.676
Autres céréales	1.562.737	1.825.661	1.679.519	1.128.363
<b>Total</b>	<b>15.351.493</b>	<b>19.250.587</b>	<b>18.176.123</b>	<b>15.946.293</b>

(1) Voir foot notes 2 et 3 du tableau 17

Malgré la grande récolte et l'augmentation des échanges intra-communautaires en 1967/68, les importations étaient presque comparables avec celles de l'année précédente à l'exception du maïs et du sorgho.

Comme précédemment, l'Allemagne était également en 1967/68 le plus grand importateur de blé de la Communauté. En ce qui concerne l'orge et l'avoine, les plus fortes importations ont été réalisées par l'Allemagne et l'Italie.

Par suite de la diminution des importations en Italie, les importations de maïs ont régressé de 13 % ; l'Italie restait toutefois le principal importateur de la Communauté avec plus de 3 mio t. La deuxième position était occupée par les Pays-Bas avec 2,4 mio t. (1966/67 : 2,2 mio t.), suivis par l'Allemagne avec 2,27 mio t. (1966/67 : 1,56 mio t.) et l'U.E.B.L.

Quant aux autres céréales (notamment millet, sorgho, dari et sarrasin) les importations ont régressé par rapport à 1966/67.

#### Les exportations

Les exportations vers les pays tiers des céréales de toutes espèces sont reprises au tableau 19.

./.

**Tableau 19 - Evolution des exportations de céréales vers les pays tiers (1) (1964/65 - 1967/68)**

(en t.)

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.
1964/65	506.835	5.120.767	10.396	410.235	225.659
1965/66	616.170	4.440.780	7.917	213.222	330.550
1966/67	312.546	3.632.027	34.147	147.910	300.691
1967/68 (2)	159.504	4.885.546	5.612	377.806	68.925 (3)

	C.E.E.
1964/65	6.273.892
1965/66	5.608.639
1966/67	4.427.321
1967/68 (2)	5.497.393

(1) Sans les produits de transformation

(2) voir foot note 2 du tableau 17

(3) Données par l'U.E.B.L. sans juin 1968

En 1967/68 la France était de nouveau le pays exportateur le plus important de la Communauté; sa part au total des exportations était de 89 %. La régression des exportations d'Allemagne qui, exprimée en % est d'importance (50 %), résulte de ce que, suite à l'instauration de l'organisation commune dans le secteur des céréales, les possibilités avantageuses de réexportation de céréales importées ont été supprimées.

Les exportations plus faibles en Belgique/Luxembourg peuvent également s'expliquer du fait que les facilités d'exportation de céréales importées (par exemple maïs) qui existaient avant le 1er juillet 1967 ont été supprimées.

./.

L'augmentation des exportations néerlandaises est due à la situation géographique favorable de cet Etat membre pour l'exportation de céréales communautaires et de blé particulièrement.

De plus, la Communauté a exporté à nouveau une quantité relativement importante de blé sous forme de farine. L'équivalence en blé de ces exportations était pour 1964/65 de 1.510.000 t, pour 1965/66 de 1.630.000 t, pour 1966/67 de 1.950.000 t et pour 1967/68 de 1.550.000 t.

Toutefois, ces exportations n'ont pas entièrement suffi pour éliminer les excédents.

En comparant la production et la consommation intérieure pour la campagne 1967/68, il apparaît en ce qui concerne le blé compte tenu des importations un excédent de plus de 6 millions de tonnes, dont environ 4,8 millions de tonnes, y compris la farine, ont pu être exportées. La quantité restante a dû, pour la majeure partie, être prise en charge, par les organismes d'intervention.

En ce qui concerne l'orge, il a pu être évalué un excédent global d'environ 3 millions de tonnes pendant la campagne 1967/68, dont environ 1,4 millions de tonnes ont pu être exportées. Malgré un accroissement apparent relativement important de la consommation intérieure, les stocks reportés ont augmentés par rapport à l'année précédente surtout ceux à l'intervention.

En ce qui concerne le seigle il n'y a pas eu d'exportations notables. Il apparaît donc, comparant la production et l'importation à la consommation en 1967/68, qu'un volume excédentaire de 200.000 t environ existait en fin de campagne dont la plus grosse partie a été prise en charge par les organismes d'intervention.

Tableau 20 - Exportations des diverses espèces de céréales vers les pays tiers (1964/65 - 1967/68)

en t.

	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68(1)
Blé	3.921.665	3.837.868	2.185.673	3.154.727
Seigle	3.106	7.175	20.616	4.774
Orge	1.687.576	860.945	885.141	1.372.239
Avoine	52.754	73.385	55.233	62.325
Maïs	529.712	735.286	1.149.534	855.641
Autres céréales (sans le riz)	74.079	93.980	131.125	47.687
Total	6.273.892	5.608.639	4.427.322	5.497.393
(1) Voir foot note 1 tableau 17 et foot note 3 tableau 19				

Les exportations totales de la campagne 1967/68 ont augmentées de plus de 24 % en comparaison avec 1966/67. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement importante des exportations de blé et d'orge supérieures de respectivement 44 % et 55 % à celles de l'année précédente.

Les exportations françaises ont été le facteur déterminant de cette évolution. En effet, les exportations de blé français, en régression particulièrement forte en 1966/67 (1,5 mio t.) par suite d'une récolte moins importante et des besoins plus faibles des pays tiers importateurs ayant enregistré de bonnes récoltes, ont pu être sensiblement augmentées en 1967/68 (+ de 44 % = 1,86 mio t.).

Les échanges intracommunautaires de céréales se développaient comme suit :

Tableau 21 : Les importations des différentes sortes de céréales en provenance de pays membres dans les pays de la CEE (1)

en t

	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68(2)
Blé	621.678	828.231	554.383	1.182.121
Seigle	31.437	27.058	20.760	55.091
Orge	897.785	1.313.721	1.207.220	1.405.540
Avoine	128.762	127.729	105.294	221.762
Maïs	937.122	1.130.487	1.048.177	509.592
Autres céréales	19.332	31.776	77.063	47.659
Total	2.636.116	3.459.002	3.012.897	3.421.765

(1) Sans le riz et les produits de transformation

(2) Voir foot-notes 2 et 3 tableau 17.

./.



Par rapport à 1966/67, les échanges intracommunautaires ont augmenté de 14 % environ pendant la campagne 1967/68. La plus grande répercussion de la suppression des frontières intracommunautaires est enregistrée pour les échanges du blé qui ont pu être accrus de 113 %. On ne doit pourtant pas perdre de vue que les importations de blé en provenance des Etats membres avaient fortement diminué en 1966/67 (33 %) par suite d'une récolte française inférieure de 3,5 mio t.

Les acheteurs principaux de blé communautaire en 1967/68 étaient l'Allemagne et les Pays-Bas qui ont réalisé 74 % du total des importations. Les quantités importées par l'Allemagne (581.460 t.) étaient deux fois supérieures à celles de la campagne précédente et les Pays-Bas, avec 291.031 t., ont importé plus que 5 fois le volume de la campagne 1966/67.

Pour l'orge également l'Allemagne était en tête (809.943 t.); l'accroissement par rapport à 1966/67 est de 11 %. L'augmentation, exprimée en %, était plus forte encore en U.E.B.L. (39 %) qui a importé 445.212 t. Les importations de maïs par contre ont diminué dans tous les Etats membres à l'exception des pays du Benelux. Avec 83 % (= 835.590 t.), la régression en Allemagne était particulièrement forte. Elle concernait surtout le maïs récolté au sud de la Loire qui, au point de vue prix, n'était pas avantageux pour les régions consommatrices de l'Allemagne.

Le tableau qui suit montre l'évolution des importations totales de céréales en provenance de pays membres dans les différents pays de la Communauté.

Tableau 22 - L'évolution des importations totales de céréales en provenance de pays membres (1)

	(1964/65 - 1967/68)					( en t.)
	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	
1964/65	1.603.465	159.103	354.878	229.024	289.646	
1965/66	2.339.643	104.422	330.145	270.503	414.289	
1966/67	2.154.065	13.931	224.427	187.260	433.214	
1967/68 (2)	1.733.304	5.815	221.575	513.488	900.627 (3)	

(1) Sans le riz et les produits de transformation  
 (2) Voir foot note 2 tableau 17  
 (3) Voir foot note 3 tableau 17

Pendant la campagne 1967/68 également, l'Allemagne était de loin l'importateur le plus important de céréales communautaires suivie des pays du Benelux lesquels ont enregistré un accroissement considérable (Pays-Bas 174 %; Belgique/Luxembourg 108 %).

Céréales portées à l'intervention

Tableau 23 - Céréales portées à l'intervention dans les différents Etats membres

(en t.)

Céréales	Pays	1965/66	1966/67	1967/68
Blé tendre	Belgique	-	-	20.142
	Allemagne	59.389	269.673	735.922
	France	-	-	92.333 (1)
	Italie	80.073	714.737	252.270
	Pays-Bas	110.000	96.000	-
	TOTAL C.E.E.	249.462	1.080.410	1.100.667
Seigle	Allemagne	220.009 (2)	115.437 (2)	151.221
	France	-	-	2.423
	TOTAL C.E.E.	220.009	115.437	153.644
Orge	Allemagne	18.343	38.725	82.382 (3)
	France	-	-	308.062 (4)
	TOTAL C.E.E.	18.343	38.725	390.444
Blé dur	France	1.357	7.988	7.064
	Italie	10.503	145.678	11.062
	TOTAL C.E.E.	11.860	153.666	18.126

- (1) à ajouter environ 195.000 t. intervention B  
 (2) y compris mélange de céréales pour la mouture  
 (3) à ajouter 123.499 t. de la récolte 1968  
 (4) à ajouter environ 54.400 t. intervention B

Une comparaison entre les campagnes de commercialisation 1965/66 et 1966/67 s'avère difficile du fait que l'accroissement des interventions constatées au cours de la campagne 1966/67 pour certaines céréales dans divers Etats membres résulte de la forte diminution des prix intervenue lors du passage aux prix communs.

Pendant la campagne 1967/68 les interventions se sont accrues pour toutes les céréales à l'exception du blé dur. La cause en était en première ligne la récolte exceptionnellement bonne de l'année 1967. Cela a été le cas notamment pour le blé en Allemagne.

Le changement intervenu dans la régionalisation des prix dans le sud de l'Allemagne, conjugué au manque de possibilités d'exportations de cette région, a pu contribuer à l'accroissement des quantités de blé livrées à l'intervention.

En France, la suppression des décisions nationales d'intervention a eu pour effet de diminuer en 1967/68 le volume des mesures particulières d'intervention (intervention B), mais a fait démarer les apports à l'organisme d'intervention (intervention A). En outre, la décision tardive de ne pas accorder une indemnisation de fin de campagne pour l'orge ainsi que les difficultés provenant des événements à la fin de la campagne de commercialisation ont eu des répercussions sur les interventions A et B en France.

La régression des interventions sur le blé en Italie est due surtout à la faible récolte 1967. Quant au blé dur, la mise en application au 1er janvier 1968 de la loi sur les pâtes alimentaires obligeant à n'utiliser que du blé dur pour leur fabrication a contribué à diminuer les interventions.

Les Pays-Bas ayant pu exporter des blés indigènes, les interventions ont pu être évitées contrairement à ce qui se passait les campagnes précédentes.

L'importance des excédents et la faiblesse des prix de marché n'ont permis qu'une vente limitée des tonnages de céréales détenues à l'intervention (environ : blé tendre 80.000 t., blé dur 63.000 t., orge 3.500 t.).

b) Situation sur le marché mondial

La récolte de blé des principaux pays producteurs du monde (à l'exception des pays de l'Est) était en 1967/68 légèrement supérieure à la récolte record de l'année précédente.

Les récoltes inférieures d'environ 11,6 mio t. du Canada et de l'Australie ont été compensées par les excellentes récoltes des Etats-Unis, d'Argentine et de France.

Les stocks de début de campagne, qui avaient atteint en 1966/67 dans les pays précités leurs niveaux les plus bas avec un total de 29,6 mio t., semblent devoir remonter et seront vraisemblablement légèrement au-dessus de 33 mio t. pour 1968/69.

Tableau 24. - Production de blé dans les principaux pays exportateurs

	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68 (1)
Etats-Unis	35,1	35,8	35,7	42,3
Canada	16,3	17,7	22,5	16,1
Australie	10,0	7,1	12,6	7,4
Argentine	11,3	5,4	6,4	8,5
France	13,8	14,8	11,3	14,4
	86,5	80,8	88,5	88,7

(1) Estimation

Source : FAO "Bulletin mensuel économie et statistique agricoles",  
FAO Production Yearbook 1966,  
France : OSCE

Le commerce mondial du blé a subi un net recul d'environ 6,4 mio t. au cours de la campagne 1966/67 par rapport à la campagne précédente.

Ce recul est principalement dû aux achats plus réduits des pays de l'Est. Seule l'Australie a pu augmenter ses exportations alors que les autres grands exportateurs ont dû baisser leurs exportations.

Pour la campagne 1967/68, en dépit d'offres plus volumineuses de la part des principaux pays exportateurs, les exportations n'ont pas pu être augmentées par suite des besoins inférieurs des pays importateurs.

Les prix du marché du blé avaient fortement augmenté au cours de la campagne 1966/67 et atteint le niveau le plus élevé depuis des années. Ce niveau a pourtant sensiblement baissé au cours de la campagne suivante.

Au cours des derniers mois, les prix des blés de certains pays tiers-exportateurs sont restés généralement en dessous des prix minimaux de l'arrangement international sur les céréales qui est en vigueur depuis le 1er juillet 1968.

En ce qui concerne la campagne 1968/69, on doit s'attendre dans les principaux pays exportateurs, pour le blé en particulier, à une récolte qui dépassera celle de 1967/68.

La production mondiale de céréales fourragères s'est, d'après les informations disponibles ce jour, de nouveau considérablement accrue.

Les Etats-Unis ont atteint une récolte record de 160 mio t. environ, ce qui représente un accroissement de 17 mio t. en comparaison avec l'année précédente.

Pour le maïs, une production de 119,3 mio t. signifie une augmentation d'environ 15 mio t. par rapport à la récolte précédente aux Etats-Unis. La production de Sorgho a atteint avec 20 mio t. un record encore jamais égalé (1966/67 = 18,3 mio t.).

Il convient de signaler une augmentation constante de la production de céréales fourragères en France (1967/68 = 17,3 mio t., 1966/67 = 15,3 mio t.).

L'Argentine également a enregistré une récolte supérieure principalement en maïs et sorgho, tandis que la récolte canadienne est inférieure à celle de l'année précédente.

Tableau 25 - Production de céréales fourragères des principaux pays exportateurs (1)

(mio t.)

	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68 (2)
Etats-Unis	124,6	143,3	143,2	160,4
Canada	10,4	12,6	14,3	12,3
Argentine	7,9	8,6	9,7	12,1
France	12,1	14,2	15,3	17,3
Total	155,0	178,7	182,5	202,1

(1) Maïs, Orge, Avoine, Méteil, Millet et Sorgho

(2) Estimation

Source : FAO Production Yearbook 1966 et "Monthly Bulletin of Agricultural Economics and Statistics", Rome. France : OSCE



e) Les prix

Prix de marché - Production nationale

Dans les Etats membres, l'évolution des prix de marché des différentes céréales a subi des variations pendant les campagnes 1964/65 jusqu'à 1967/68.

Le tableau ci-dessous reproduit l'évolution en détail:

Tableau 27

Evolution des prix de marché pour les campagnes 1964/65 jusqu'à 1967/68

UC/100 kg

Prix 1965/66 comparés à ceux de 1964/65					
	Blé tendre	Seigle	Orge	Avoine	Maïs
Belgique	- 0,208	+ 0,334	+ 0,044	+ 0,234	-
Allemagne	+ 0,340	+ 0,303	- 0,225	- 0,015	-
France	+ 0,257	+ 0,514	+ 0,193	+ 0,503	- 0,142
Italie	- 0,363	- 0,067	+ 0,824	-	- 0,258
Luxembourg	+ 0	+ 0	+ 0,242	+ 0,208	-
Pays-Bas	- 0,351	+ 0,707	+ 0,445	+ 0,270	-
Prix 1966/67 comparés à ceux de 1965/66					
Belgique	+ 0,088	+ 0,408	+ 0,090	- 0,082	-
Allemagne	- 0,148	+ 0,205	- 0,563	- 0,407	-
France	+ 0,375	+ 0,414	+ 0,206	- 0,517	- 0,055
Italie	- 0,112	- 0,330	- 0,550	- 0,587	+ 0,365
Luxembourg	+ 0	+ 0	+ 0,138	- 0,050	-
Pays-Bas	+ 0,149	+ 0,166	- 0,260	- 0,235	-
Prix 1967/68 comparés à ceux de 1966/67					
Belgique	- 0,232	- 0,092	- 0,110	- 0,150	-
Allemagne	- 0,355	- 1,063	- 0,920	- 0,690	-
France	- 0,150	x	+ 0,112	x	- 0,458
Italie	+ 0,089	- 0,881	+ 0,352	+ 0,488	+ 1,339
Luxembourg	- 0,846	- 1,502	- 0,118	+ 0,010	-
Pays-Bas	- 0,431	+ 0,168	- 0,359	- 0,196	-

Chiffres basés sur les données du tableau II en annexe.

X = pas encore disponible

.../...

Tableau 28 - Relation des prix de marché aux prix d'intervention pour la campagne 1967/68 en % (1)

Etat-membre	Blé tendre	Orge	Blé dur
Belgique	98,9 - 99,4	98,9 - 105,5	-
Allemagne	98,5 - 105,8	96,9 - 108,8	-
France	99,9 - 103,4	99,2 - 102,6	99,9 - 100,0
Italie	101,2 - 106,9	-	96,3 - 110,8
Luxembourg	.	.	-
Pays-Bas	100,3 - 103,0	101,6 - 108,3	-

- (1) a. Les prix sont constatés dans quelques centres de commercialisation représentatifs.  
 b. Prix de marché transmis régulièrement par les Etats membres à la Commission.  
 Période prise en considération: août 1967 à mai 1968

Seul en Italie, les prix de marché se sont situés de façon déterminante au-dessus des prix d'intervention. Pour le blé tendre la faible récolte, pour le blé dur les dispositions légales concernant son utilisation dans la fabrication des pâtes alimentaires, ont vraisemblablement contribué à ce développement.

Dans les autres Etats membres, le prix de marché s'est situé dans les régions de production à la limite, et au cours de la première moitié de la campagne même souvent au-dessous du prix d'intervention. Un relèvement plus sensible du prix de marché n'a eu lieu que dans les centres de commercialisation où il existe des besoins d'importation (Rotterdam, Hambourg, Brème).

En ce qui concerne le maïs, la relation des prix n'a pas de valeur réelle étant donné que la régionalisation des prix d'intervention n'existe pas. Cette relation des prix se situait entre 104 et 111 %.

En ce qui concerne le seigle, les prix de marché dans certains centres de commercialisation n'ont pas été fixés de façon suivie.



## Annexe

**Tableau I - L'évolution des superficies récoltées des différentes céréales dans les pays membres de 1965 - 1968**

en 1.000 ha

	Année	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C. E. E.
Blé tendre	1965	1.412	4.481	3.019	158	230	18	9.318
	1966	1.389	3.931	3.001	148	216	17	8.703
	1967	1.414	3.857	2.662	154	203	15	8.305
	1968	1.463	4.027	2.823	152	[206]	15	[8.685]
Blé dur	1965	-	39	1.269	-	-	-	1.308
	1966	-	61	1.273	-	-	-	1.334
	1967	-	77	1.350	-	-	-	1.427
	1968	-	104	1.447	-	-	-	1.552
Seigle	1965	1.128	221	48	98	34(a)	5	1.534
	1966	1.021	198	46	74	30(a)	2	1.372
	1967	975	186	46	73	27(a)	3	1.310
	1968	962	170	40	75	28(a)	2	1.277
Orge	1965	1.193	2.430	186	99	146	10	4.064
	1966	1.288	2.642	179	120	160	12	4.401
	1967	1.308	2.761	181	107	154	13	4.524
	1968	1.328	2.721	175	107	156	14	4.501
Avoine	1965	727	1.070	367	100	99	14	2.377
	1966	777	1.094	359	99	91	13	2.434
	1967	808	1.022	357	88	97	14	2.386
	1968	819	941	324	76	87	13	2.261
Maïs	1965	27	869	1.028	-	1	-	1.925
	1966	31	961	988	-	1	-	1.981
	1967	42	1.009	1.017	-	1	-	2.068
	1968	56	1.013	-	-	[1]	-	-
Autres céréales(°)	1965	437	238(b)	13	29	8(d)	2	727
	1966	433	280(b)	13	21	9(d)	2	757
	1967	425	305(b)	13(c)	14(c)	9(d)	2	770
	1968		[69]	[12]				
Total céréales (sans le riz)	1965	4.924	9.348	5.930	484	518	50	21.254
	1966	4.939	9.166	5.859	462	507	48	20.981
	1967	4.972	9.216	5.626	437	491	48	20.791

(°) y compris méteil (excepté riz)

(a) seulement seigle d'hiver

(b) y compris sorgho hybride 1965 = 30.000 ha  
 1966 = 47.800 ha  
 1967 = 60.000 ha

(c) dont sorgho : 5.800 ha

(d) y compris sorgho des printemps

[ ] Estimation

Source : O.S.C.E. (Production)

**TABEAU II - PRIX DE MARCHÉ - PRODUCTION INDIGÈNE**

**Moyenne arithmétique de 12 mois par campagne (juillet - juin)**

Pays	Produits	en monnaies nationales					en unités de compte			
		1964/1965	1965/1966	1966/1967	(1) 1967/1968	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968 (1)	
Belgique	Blé tendre	531,9	521,5	525,9	514,3	10,638	10,430	10,518	10,286	
	Seigle	421,3	438,0	458,4	453,8	8,426	8,760	9,168	9,076	
	Orge	451,5	453,7	458,2	452,7	9,030	9,074	9,164	9,054	
	Avoine	421,0	432,6	428,6	421,1	8,420	8,654	8,572	8,422	
	Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	
Allemagne	Blé tendre	45,71	47,07	46,48	41,06	11,428	11,768	11,620	10,265	
	Seigle	41,20	42,41	43,23	38,98	10,300	10,603	10,808	9,745	
	Orge	40,35	39,45	37,20	33,52	10,088	9,863	9,300	8,380	
	Avoine	38,26	38,20	36,57	33,81	9,565	9,550	9,143	8,453	
	Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	
France	Blé tendre	46,33	47,60	49,45	48,71	9,384	9,641	10,016	9,866	
	Seigle	36,87	39,41	41,45	x	7,468	7,982	8,396	x	
	Orge	38,12	39,07	40,09	40,64	7,721	7,914	8,120	8,232	
	Avoine	36,17	38,65	36,10	x	7,326	7,829	7,312	x	
	Maïs	46,17	45,47	45,20	42,95	9,352	9,210	9,155	8,697	
Italie	Blé tendre	6,930	6,703	6,633	6,689	11,088	10,725	10,613	10,702	
	Seigle	6,410	6,368	6,162	5,611	10,256	10,189	9,859	8,978	
	Orge	4,917	5,432	5,088	5,308	7,867	8,691	8,141	8,493	
	Avoine	-	5,218	4,851	5,156	-	8,349	7,762	8,250	
	Maïs	4,745	4,584	4,812	5,649	7,592	7,334	7,699	9,038	
Luxembourg	Blé tendre	555,1	555,1	555,1	512,8	11,102	11,102	11,102	10,256	
	Seigle	532,5	532,5	532,5	457,4	10,650	10,650	10,650	9,148	
	Orge	455,4	467,5	474,4	468,5	9,108	9,350	9,488	9,370	
	Avoine	440,4	450,8	448,3	448,8	8,808	9,016	8,966	8,976	
	Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	
Pays-Bas	Blé tendre	38,94	37,67	38,21	36,65	10,757	10,406	10,555	10,124	
	Seigle	28,79	31,35	31,95	32,56	7,953	8,660	8,826	8,994	
	Orge	32,78	34,39	33,45	32,15	9,055	9,500	9,240	8,881	
	Avoine	30,41	31,39	30,54	29,83	8,401	8,671	8,436	8,240	
	Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Moyenne arithmétique de 13 mois (juillet 67 - juillet 68)

x pas encore disponible

Belgique - Moyenne de 5 Bourses (Bruxelles, Charleroi, Courtrai, Liège, Namur),  
à partir du 1.7.1966 moyenne de 3 Bourses (Bruxelles, Courtrai, Liège).

- Prix départ négoce, en vrac ou en sacs, brut pour net, chargé sur le  
moyen de transport.

Qualité standard pour la Belgique - à partir de 1964/65 qualité stan-  
dard C.E.E.

Source : Ministerie van Economische Zaken en Energie

Allemagne - Blé tendre }  
Seigle } Würzburg - prix d'achat commerce de gros (en vrac)  
Orge }

- Avoine ) Hannover - prix de vente commerce de gros, en vrac

- Blé - Seigle : qualité standard allemande.

Orge - Avoine : qualité moyenne des quantités négociées

Source : Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten.

France - Blé tendre  
à partir de 1964/65 { Blois  
(Dép. Loir-et-Cher)

- Seigle  
à partir de 1964/65 { Orléans  
(Dép. Loiret)

- Orge  
à partir de 1964/65 { Châteauroux  
(Dép. Indre)

- Avoine  
à partir de 1964/65 { Orléans  
(Dép. Somme)

- Maïs  
à partir de 1963/64 { Zone III  
(Dép. Landes)

Prix départ  
organisme  
stockeur  
franco moyen  
de transport,  
en vrac ou en  
sacs (sacs de  
l'acheteur)

Impôts non  
compris

- blé : calculé sur base qualité standard C.E.E. PS/HL

- Seigle - Orge }  
Avoine - Maïs } qualité moyenne des quantités négociées

Source : Office National Interprofessionnel des céréales  
(O.N.I.C.).

./.

<u>Italie</u>	- Blé tendre	1963/64 1964/65	{ Alessandria Padova	{ moyenne arithmétique des quotations de 2 Bourses Alessandria : marchandise nue à la production, paie- ment à la livraison, sans taxes Padova : à la production par wagon complet, marchan- dise en vrac sans frais de commission
	à partir de juillet 1965 à juin 1967 de juillet 67 à juillet 68		{ Udine Bologna	{ franco départ moulin, en vrac, livraison et paie- ment immédiat
	- Seigle	1963/64 1964/65	{ Bologna Prix Torino	{ marchandise en vrac franco arrivée, paiement à la livraison, sans taxes I.G.E.
	à partir de juillet 1965		{ Bologna	{ franco lieu de destina- tion, en vrac, sans taxes
	- Orge		{ Foggia	{ à la production, sans taxes
	- Avoine	1964/65	{ Bologna	{ franco lieu de destination, en vrac
	à partir de juillet 1965		{ Foggia	{ à la production, en vrac, sans taxes
	- Maïs	1964/65	{ Reggio-Emilia	{ franco commerce de gros, en vrac, sans taxes.
	à partir de juillet 1965		{ Bologna	{ Franco lieu de destination, en vrac, sans taxes
	- Blé tendre	1964/65	{ mercantile	{ Padova 78/80 kg/hl
	à partir de juillet 1965		{ Buona mercantile	{ 78 kg/hl
	- Seigle Avoine		{ Nazionale	
	- Orge		{ Orzo nazionale vestito 56 kg/hl	
	- Maïs		{ Nazionale Comune	

Source : Ministero dell'Agricoltura e della Foreste  
(Minagrin)



2. R I Za) Situation de l'approvisionnementProduction

La production rizicole de la Communauté, concentrée en Italie et en France, s'élève actuellement à environ 750.000 tonnes de riz paddy, soit 600.000 t de riz décortiqué, réparties en 100.000 t en France et 500.000 t en Italie. La production mondiale se situe aux environs de 150 millions de tonnes exprimées en riz décortiqué.

Lors de la campagne 1965/66, du fait de conditions climatiques défavorables, la récolte de riz n'avait atteint que 486.00 tonnes; la récolte de la campagne 1966/67 s'est élevée à 578.000 tonnes et celle de la campagne 1967/68 s'est accrue à 698.000 tonnes.

Cette récolte, la plus élevée depuis 1955/56 (760.000 t), résulte d'un rendement unitaire élevé (voir tableau 31). Les superficies, qui ont légèrement diminué en France, sont en augmentation relativement forte en Italie (9,1 % d'augmentation par rapport à 1966/67).

En ce qui concerne les prévisions pour la récolte 1968, qui vient de se dérouler fin septembre et au cours d'octobre, elles sont inférieures d'environ 20 % en France (80.000 t) par rapport à l'année précédente et légèrement inférieures en Italie (600.000 t) par rapport à la récolte 1967, atteignant au total 680.000 tonnes de riz décortiqué pour la C.E.E.

Ce résultat est moindre que celui escompté car malgré le maintien des surfaces en France et l'augmentation des superficies en Italie, les rendements ont été moindres que pour les campagnes précédentes du fait des conditions climatologiques défavorables.

Tableau 31

SUPERFICIES, RENDEMENTS et PRODUCTION DE RIZ

(Valeur riz décortiqué)

Campagne	F R A N C E			I T A L I E			C.E.E. Production (1.000 t)
	Superficies (1.000 ha)	Rendements (100 kg/ha)	Production (1.000 t)	Superficies (1.000 ha)	Rendements (100 kg/ha)	Production (1.000 t)	
1964/1965	30	33	99	120	41,7	499	598
1965/1966	30	26	78	126	32,4	408	486
1966/1967	28	29,3	82	132	37,6	496	578
1967/1968	26	35,4	93	144	42,1	605	698

Source : OSCE. Statistique agricole n° 1968/1 et Production végétale n°1968/10.

### Consommation

La consommation annuelle par habitant qui semble s'être stabilisée, demeure en moyenne inférieure à 3 kg de riz prêt à la consommation.

Compte tenu de la production de 600.000 t de riz décortiqué et d'une consommation totale de 750.000 t environ, le degré moyen d'autoapprovisionnement de la Communauté se situe aux alentours de 80 % (voir tableau 32).

### Echanges commerciaux

Compte tenu du volume de la production et de la consommation, la balance commerciale de la Communauté est déficitaire en riz (voir tableau I en annexe).

Les importations évoluent, suivant les campagnes, entre 300 et 400.000 t tandis que les exportations vers les pays tiers se situent aux environs de 150.000 t, principalement de provenance italienne ou issues de l'usinage de riz importés dans les autres Etats membres.

Compte tenu des stocks importants constitués régionalement avant la hausse du prix de seuil intervenue le 1er septembre 1967 sans taxation compensatoire des stocks et de l'excellente récolte 1967, les exportations de l'exercice 1967/1968 seront certainement très supérieures à ces 150.000 tonnes annuelles. En effet, les quantités pour lesquelles des certificats d'exportation ont été demandés au cours des douze mois de la campagne (sous réserve qu'il ne s'agit encore que de certificats et non d'exportations réalisées), dépassent déjà largement les quantités exportées pendant les campagnes précédentes, ce qui peut s'expliquer par les difficultés de placement dans les régions Nord de la Communauté, du fait notamment des stocks cités ci-dessus.

Pour les mêmes raisons, les certificats d'importation demandés pendant la campagne 1967/1968 représentent moins de la moitié des importations des campagnes précédentes.

Les échanges à l'intérieur de la Communauté, bien que se développant, restent encore faibles, les qualités récoltées en France et en Italie ne semblant pas correspondre à celles recherchées dans les régions situées au Nord de la Communauté. Indépendamment de cette question de qualité, le volume important des stocks existant avant l'ouverture de l'actuelle campagne constitue également un facteur de limitation à ces échanges. Il apparaît que la plus grande partie des livraisons de riz d'Italie et de France dans les autres Etats membres est faite en riz décortiqué et est exportée, après usinage, sur les pays tiers.



Tableau 32

CONSOMMATION ANNUELLE PAR HABITANT ET DEGRE D'AUTO-APPROVISIONNEMENT

EN CE QUI CONCERNE LE RIZ

Campagne	Consommation par tête et par an (1) (kg de riz usiné)						Degré d'auto-alimentation (2)		
	Allemagne	Belgique/ Luxembourg	France	Italie	Pays-Bas	C.E.E.	France	Italie	C.E.E.
1964/1965	1,8	0,7	1,9	5,1	2,3	2,7	57,6	134	79
1965/1966	2,0	1,1	2,0	4,9	2,7	2,8	57,1	111	66
1966/1967	1,7	1,1	1,9	4,7	2,7	2,6	52	138	80

(1) Basé sur la consommation humaine

(2) Basé sur la consommation indigène totale.

Source : OSCE. Statistique agricole n° 1968/1.

Les importations de la Communauté représentent seulement 5 % du commerce mondial du riz; elles se font pour la plus grande partie en riz décortiqué pour un usinage avant leur mise sur le marché. Elles proviennent principalement des Etats-Unis et de la Thaïlande. Les riz de ces provenances correspondent aux besoins qualitatifs que la production communautaire ne semble pas encore susceptible de satisfaire entièrement.

b) Situation sur le marché mondial

La production mondiale a été marquée par une sensible augmentation au cours des dix dernières années. La récolte mondiale 1967/68 (sans RD de Chine) s'élevait suivant les dernières estimations à 178 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation d'environ 7 % comparé à 1966/67 et donc supérieure de 2 % à la récolte record de 1964/65.

Les disponibilités limitées de la récolte 1966 ont fait régresser les importations mondiales en 1967; mais il faut s'attendre à une reprise de ces importations grâce à l'importante récolte 1967 qui permet de mieux satisfaire la demande. Les superficies ensemencées pour 1968/69 sont estimées à 239 millions d'acres, c'est-à-dire 1,3 % de plus qu'en 1966/67.

L'offre sur le marché mondial s'oriente d'après les récoltes en Asie qui représentent 9/10<sup>è</sup> de la production mondiale. Le volume des échanges est passé de moins de 5 millions de tonnes au début des années cinquante à 7 millions de tonnes en 1963 pour une valeur des exportations de 750 millions de Dollars US. En 1966, malgré de moindres quantités, la valeur des exportations a dépassé, pour la première fois, un milliard de Dollars US.

Les prix à l'exportation ont augmenté modérément entre 1960 et 1965 (11 % seulement environ) malgré la forte demande. Mais les cours internationaux du riz ont fortement monté depuis lors, par suite de la pression persistante de la demande sur les disponibilités limitées.

L'observation depuis quatre campagnes des prix CAF ports Mer du Nord constatés par la Commission depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1964 illustre clairement cette situation de hausse. Les moyennes de ces prix, établies sur la base des constatations hebdomadaires de l'offre la plus favorable, se sont élevées, pour 100 kg de riz décortiqué (voir tableau II en annexe):

à 11,16 UC	pour la campagne	1964/65,
à 12,42 UC	" " "	1965/66,
à 13,72 UC	" " "	1966/67 et
à 15,46 UC	" " "	1967/68.

..../...

c) Les prix

Les prix de marché dans les régions productrices d'Italie et de France se sont établis en général à un niveau voisin des prix indicatifs valables dans ces régions depuis la réglementation communautaire intervenue en 1964.

Toutefois, en 1965/66, du fait de la faible récolte en Italie, les prix locaux étaient supérieurs au prix indicatif.

En ce qui concerne la campagne 1967/68, les prix de marché en Italie et en France se situaient, pour le riz paddy rond, à un niveau correspondant localement au prix indicatif et dépassaient celui-ci, en ce qui concerne les riz italiens, à partir d'avril 1968. Quant aux prix du riz paddy long, ils étaient en début de campagne en-dessous du niveau du prix indicatif, niveau qu'ils ont atteint depuis le mois de mars 1968.

Les problèmes de la vente de la production ont amené certains producteurs italiens à livrer, au début de la campagne 1967/68 (première campagne sous régime d'intervention communautaire), certaines variétés de riz à l'intervention; au total, environ 50.000 tonnes de riz paddy, représentant 40.000 tonnes de riz décortiqué, ont été portées à l'intervention puis, grâce à la situation des prix en hausse après quelques mois de campagne, remises sur le marché par l'organisme d'intervention par deux fois, pour un total d'environ 35.000 tonnes de riz paddy.

BILANS DU RIZ DEPUIS LA CAMPAGNE 1964/1965  
(par 1.000 t de riz décortiqué)

Poste du bilan	Mode de calcul	DEUT	FRAN	ITAL	NDRL	UEBL	C.E.E.
1964/1965							
Production	+	—	99	499	—	—	598
Stock de début	+	110	20	90	46	—	266
Stock final	—	109	20	103	22	—	254
Exportations	—	35	14	115	24	9	134(1)
Importations	+	173	90	2	46	32	280(1)
Consommation indigène totale	—	139	175	373	46	23	756
1965/1966							
Production	+	—	78	408	—	—	486
Stock de début	+	109	20	103	22	—	254
Stock final	—	105	27(+)	76	30	—	238
Exportations	—	39	3	75	25	9	81(1)
Importations	+	188	145	6	77	44	390(1)
Consommation indigène totale	—	153	213	366	44	35	811
1966/1967							
Production	+	—	82	496	—	—	578
Stock de début	+	105	47(+)	76	30	—	258(+)
Stock final	—	123	30	85	21	—	259
Exportations	—	27	44	138	25	5	165(1)
Importations	+	171	104	10	64	37	312(1)
Consommation indigène totale	—	126	159	359	48	32	724

Source: O.S.C.E.

(1) Sans les échanges intracommunautaires pour le total CEE

(+) Le stock de début 1966/67 ne correspond pas au stock final 1965/66, suite à une révision basée sur des données plus exactes.

MOYENNES MENSUELLES DES PRIX CAF ROTTERDAM CONSTATES PAR  
LA COMMISSION

(U.C./100 kg de riz décortiqué correspondant au standard CEE)

	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68
Septembre	11,43	11,50	13,72	15,39
Octobre	11,55	11,60	13,66	15,49
Novembre	11,48	11,67	13,52	15,04
Décembre	11,45	12,04	13,37	15,12
Janvier	11,56	12,02	13,41	15,21
Février	11,60	11,90	14,12	15,44
Mars	11,14	12,21	14,27	15,66
Avril	10,85	12,86	14,45	15,80
Mai	10,48	13,11	14,41	15,56
Juin	10,53	13,36	14,93	15,72
Juillet	10,83	13,63	15,33	15,72
Août	11,01	13,74	15,39	15,42
Moyenne de la campagne	11,16	12,42	14,22	15,46

### 3. SUCRE

#### a) Situation de l'approvisionnement

##### Production

Le règlement n° 44/67/CEE du Conseil a instauré une politique commune dans le secteur du sucre à partir du 1er juillet 1967. Il se borne en substance à prévoir un régime des échanges commun et une responsabilité financière commune pour une production donnée de sucre. Les disparités de prix subsistaient pour le sucre et les betteraves à sucre et différentes dispositions nationales réglementant le secteur du sucre restaient valables. Seule l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre qui fonctionnera à partir de la campagne 1968/69 introduira dans tous les domaines concernant le secteur du sucre des dispositions communautaires.

Pour la campagne 1967/68, le Conseil a fixé les quantités de production à 6.335.000 tonnes de sucre blanc au total. En outre, il a fixé, les stocks de départ autorisés le premier juillet 1967 en tenant compte des nécessités de la soudure.

Les quantités de production fixées ont dû, le cas échéant, être corrigées en fonction des importations ou des exportations nettes réelles au cours de la campagne 1966/67.

#### Quantités de production fixées par le Conseil pour le sucre (1)

(1967/68)	en 1.000 tonnes de sucre blanc	
	avant correction	après correction
Allemagne	1.700	1.738
France	2.300	2.134
Italie	1.230	1.294
Pays-Bas	575	581
U.E.B.L.	530	552
-----		
C.E.E.	6.335	6.299

(1) D'après le règlement n° 44/67/CEE du Conseil.

La limitation de la responsabilité financière commune aux quantités de production susmentionnées a eu pour conséquence, en France et en Allemagne, le maintien des mesures nationales contingentant la production. En Allemagne, la superficie consacrée à la culture des betteraves est restée ~~presque inchangée par rapport à l'année précédente (x. tab.33)~~. On pouvait s'attendre, avec des rendements normaux, à ce que la production ne dépasse pas sensiblement la quantité fixée. En France, la production a été à nouveau très strictement contingentée. La superficie consacrée à la culture des betteraves (284.000 ha) est restée inférieure de 26 % au chiffre record de 1964. Cette limitation a permis la résorption définitive dans le cadre du système communautaire des anciens excédents de récoltes antérieures.

Dans les autres Etats membres, il n'y avait pas de mesures nationales d'orientation de la production. Aux Pays-Bas et en Belgique, la culture des betteraves a continué à se développer vigoureusement, les quantités de production étant relativement élevées. En 1967 elle dépassait dans ces deux pays la superficie de 1961/65 respectivement de 25 et 28 %. En Italie la culture des betteraves a également continué à se développer en 1967, les superficies utilisées augmentant de 12 % pour atteindre 345.000 ha. Mais les graves inondations de l'automne 1967 ont en l'occurrence joué un rôle important.

Dans tous les Etats membres les rendements sucriers à l'hectare (cf. tableau 33) ont été en partie sensiblement supérieurs aux rendements moyens des campagnes 1961/62 à 1965/66. Ils étaient également, sauf en France, supérieurs à ceux des deux années précédentes. Cette évolution favorable des rendements a contribué de façon substantielle à la formation d'excédents en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas.

En 1966/67, la production de sucre de la Communauté a presque atteint 6 Mio de tonnes; en 1967/68, elle passait le cap des 6,6 Mio t dépassant ainsi la production moyenne des campagnes 1961/62 à 1965/66 de 15 % environ, soit 0,9 Mio t.

Le tableau 34 montre le niveau, très variable d'un Etat membre à l'autre, de la production de sucre pour la campagne 1967/68 par rapport

Tableau 33 Superficies des betteraves sucrières et rendements-sucre dans la CEE

	Alle- magne	France <sup>(1)</sup>	Italie	Pays- Bas	Belgique	CEE
	<u>Surface (1000 ha)</u>					
1961/62-1965/66	295	336	239	80	61	1011
1965/66	299	351	282	91	65	1088
1966/67	294	255	298	92	67	1006
1967/68	294	284	345	100	78	1101
	<u>Rendements-sucre (100 kg/ha)</u>					
1961/62-1965/66	54,4	55,3	39,6	62,3	64,6	52,4
1965/66	48,2	61,5	40,4	60,2	60,8	52,2
1966/67	60,1	64,4	42,1	57,4	56,0	55,3
1967/68	64,0	56,0	43,6	69,5	66,0	56,4

(1) Territoire métropolitain; sans les superficies ensemencées pour la distillerie.

Source : Commission Comm.européennes, DG. VI.



Tableau 34 Production et consommation de sucre dans la C.E.E.

	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		U.E.B.L.		C.E.E.	
	1961-62 1965-66	1967-68	1961-62 1965-66	1967-68	1961-62 1965-66	1967-68	1961-62 1965-66	1967-68	1961-62 1965-66	1966-68	1961-62 1965-66	1967-68
1 Production	1.604	1.895	2.304	1.987	947	1.506	498	695	394	521	5.747	6.602
2 Consommation (1)	1.796	1.920	1.495	1.701	1.230	1.310	536	571	320	328	5.377	5.830
3 Excédent ou déficit	- 192	+ 25	+ 809	+ 286	- 283	+ 194	- 38	+ 124	+ 74	+ 193	+ 370	+ 772
4 Degré d'autoapprovisionnement en %	89,3	98,7	154,1	116,8	77,0	114,8	92,9	121,7	123,1	158,8	106,8	113,2
5 Consommation par tête (kg)	31,0	31,8	30,7 <sup>(2)</sup>	33,8	24,1	24,9	44,5	44,9	33,1	32,9	30,0	31,4
6 Quantité de production ajustée (3)	-	1.738	-	2.134	-	1.294	-	581	-	552	-	6.299
7 Différence p.rapp. à la production effective (1-6)	-	+ 157	-	- 147	-	+ 210	-	+ 114	-	- 31	-	+ 303
8 Stock final pré-visible au 30 juin 1968	-	927	-	707	-	254 <sup>(4)</sup>	-	330	-	106	-	2.536

(1) Uniquement destinée à l'alimentation humaine, sans le sucre destiné à l'alimentation du bétail et à l'industrie chimique.

(2) Consommation par tête en France métropolitaine.

(3) Conformément à l'article 8 du règlement n° 44/67/CEE du Conseil.

(4) En tenant compte d'une exportation de 212.000 t sous la responsabilité financière nationale.

Source : Commission Comm.européennes

à la moyenne quinquennale des campagnes 1961/62 à 1965/66. L'accroissement considérable de la production en Allemagne résulte uniquement des rendements inhabituellement élevés, les superficies cultivées étant les mêmes. La France a produit environ 300.000 t de sucre de moins qu'en moyenne au cours des cinq campagnes précédentes, ce qui est imputable exclusivement à la limitation des superficies consacrées à la culture de la betterave sucrière. La production sucrière des départements français d'Outre-mer s'élève à 597.000 t en 1967/68, soit 521.000 t de moins par rapport à la moyenne quinquennale. En Italie, aux Pays-Bas et en Belgique, la production de la campagne 1967/68 est caractérisée à la fois par des rendements élevés et par l'extension considérable, déjà signalée, des superficies cultivées.

La production réelle de la Communauté pour la campagne 1967/68 a dépassé de 303.000 tonnes au total les quantités de production corrigées. Une comparaison dans chaque Etat membre montre qu'en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, la production de sucre a été supérieure aux quantités de production corrigées (voir tableau 34). Les excédents d'Italie seront exportés sous responsabilité nationale dans les pays tiers. Ceux d'Allemagne et des Pays-Bas seront reportés sur la campagne courante et imputés sur les quotas de base en vigueur pour 1968/69.

#### Consommation

La consommation de sucre destinée à l'alimentation humaine a fortement augmenté dans la Communauté au cours des années précédant la campagne 1964/65. L'accroissement de la consommation totale résultait à la fois d'une augmentation de la consommation individuelle et de la croissance démographique. Au cours des années suivantes (1964/65 à 1966/67), l'accroissement de la consommation s'est fortement ralenti et la consommation individuelle a même partiellement régressé. Cette régression se constate surtout en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique.

Il semble qu'il s'agisse là d'une baisse irréversible du niveau de la consommation, dont il faudra tenir compte dans l'appréciation de l'évolution ultérieure de la consommation dans la Communauté (v. tableau 34).

La consommation de sucre destinée à l'alimentation du bétail dans la Communauté n'a atteint en moyenne au cours des campagnes 1961/62 à 1964/65 que 50.000 tonnes environ. Elle a cependant fait un bond ultérieurement, passant déjà à 348.000 tonnes en 1966/67. Par l'octroi, sous la responsabilité financière de la Communauté, de primes de dénaturation pour le sucre servant à l'alimentation du bétail au cours de la campagne 1967/68, la consommation de 1967/68 a été de 450.000 tonnes environ. Cette augmentation de la consommation peut en partie être expliquée par le fait que, même dans les Etats membres qui dans le passé ne disposaient pas de sucre vendu à prix réduit comme aliment des animaux (Italie, Pays-Bas), le sucre dénaturé entre maintenant dans la composition des aliments industriels mixtes du bétail. C'est ainsi que le sucre est offert à l'industrie des aliments du bétail à un prix concurrentiel par rapport au maïs fourrager, compte tenu des coûts de dénaturation et de certains coûts de transport et de commercialisation.

Dans le cadre de l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre pour la campagne de transition 1967/68, le sucre était pour la première fois, offert à prix réduit et sous certaines conditions à l'industrie chimique en vue de la fabrication de certains produits. Néanmoins, les quantités de sucre que l'industrie chimique a utilisé, dans le cadre de ce système en 1967/68, sont encore très faibles. La consommation des édulcorants (cyclamate) comme succédanés du sucre continue à augmenter, mais en général, cette consommation est actuellement encore relativement faible.

#### Degré d'auto-provisionnement

Depuis 1960/61, la production de la Communauté est excédentaire. Le degré d'auto-provisionnement pour 1967/68 est de 113 %; or, de 1961/62 à 1965/66, il était en moyenne de 106,8 %. Alors que dans le passé seules la France et la Belgique avaient des excédents, en 1967/68

tous les Etats membres, sauf l'Allemagne, se trouvent dans une situation excédentaire (voir tableau 34).

### Commerce extérieur

Le règlement n° 44/67/CEE a introduit à partir du 1er juillet 1967 un système de prélèvements à l'importation et un système de restitution à l'exportation. Il a également prévu une préférence pour les échanges intracommunautaires.

Etant donné la production extrêmement importante de sucre en 1967/68 dans les pays d'importation traditionnels que sont l'Allemagne et l'Italie, il n'y a eu aucun besoin d'importation dans ces deux pays. De façon tout à fait générale, cette importante production de sucre a eu pour effet de limiter les échanges commerciaux intracommunautaires essentiellement aux échanges, traditionnels entre Etats membres, de produits contenant du sucre.

Seuls les échanges commerciaux intracommunautaires de sucre destinés à l'alimentation du bétail ont continué à se développer de manière satisfaisante. Etant donné que surtout la France et la Belgique ont accordé des primes de dénaturation, les besoins des autres pays ont profité aux exportations de sucre de ces deux pays.

En 1967/68, il n'y a pas eu d'importations dans la Communauté en provenance de pays tiers, à l'exception d'importations particulières comme celles de certaines quantités provenant de la zone d'occupation soviétique en Allemagne et de faibles quantités provenant du Suriname et du Pérou.

Les exportations de sucre de la Communauté dans les pays tiers se sont développées en 1967/68 de façon satisfaisante. Les excédents de sucre français et belges non commercialisables dans la Communauté ont pu être exportés dans les pays tiers. Mais des restitutions communautaires à l'exportation très élevées ont dû être accordées, compte tenu de la situation sur le marché mondial.

b) Situation sur le marché mondial

Depuis 1964/65 déjà, la situation sur le marché mondial du sucre est caractérisée par un excédent considérable de l'offre. Cette situation, en rapport avec le niveau des prix du sucre sur le marché mondial qui continuent à être extrêmement bas, ne s'est pas sensiblement modifiée en 1967/68. La cotation moyenne du sucre blanc à la Bourse de Paris est tombée de 5,54 UC/100 kg en 1965/66 à 4,88 UC/100 kg en 1966/67; en avril 1968, elle était de 4,60 UC/100 kg. Cette situation excédentaire persistante est la conséquence d'un niveau de production très élevé et de l'existence de stocks très importants depuis 1964/65, alors qu'en regard la consommation n'augmente que lentement (cf. tableau 35). Les estimations provisoires relatives aux stocks finals de 1967/68 font apparaître pour la première fois depuis plusieurs années un léger recul. Mais, il ne faut pas s'attendre à l'heure actuelle à des modifications structurelles fondamentales de la situation du marché mondial.

Si, à l'échelle mondiale, la demande de sucre réagit aussi peu à l'extrême faiblesse des prix du marché mondial, c'est aussi, dans une large mesure, qu'indépendamment de la demande assez peu élastique des pays développés, l'effet de stimulation de la consommation résultant du bas niveau des prix est annulé par la régulation des prix et de marché existant dans de très nombreux pays. En outre, l'offre excédentaire sur un marché mondial divisé se concentre essentiellement dans le secteur étroit du marché mondial libre. Environ 60 % de la totalité des besoins mondiaux d'importation sont couverts dans le cadre d'accords préférentiels par certains pays fournisseurs contre environ 40 % seulement sur le marché mondial libre.

c) Prix

Betteraves

L'évolution des prix du sucre et de la betterave sucrière depuis 1965/66 dans les Etats membres est reproduite au tableau 36. Les prix y sont comparés avec les prix communs valables pour la campagne sucrière 1968/69 et 1962/69.

Tableau 35 Bilan du sucre dans le monde (sept-août)

(converti en 1000 t de sucre blanc)

	1965/66	1966/67	1967/68 <sup>1)</sup>
Stock de début	16.528	16.520	16.453
Production	56.565	59.008	59.505
Quantités disponibles	73.093	75.528	75.958
Consommation <sup>2)</sup>	56.573	59.075	60.818
Stock final	16.520	16.453	15.140
Echanges internationaux <sup>3)</sup>	18.504	19.126	19.459

1) estimation

2) calculée par différence entre quantités disponibles et stock final

3) quantités exportées

Source : F.O. Licht, journal européen des sucres, janvier 1968.

Tableau 36

Prix des betteraves sucrières et du sucre

dans les Etats membres de la C.E.E.

1965/66 - 1968/69

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.
<u>Betteraves sucrières</u>	<u>Prix de base en U.C. par tonne, 16% de teneur en sucre</u>				
1965/66	18,13	13,09 <sup>1)</sup>	19,91	16,26	16,84
1966/67	18,13	13,79 <sup>1)</sup>	19,65	16,26	16,84
1967/68	18,13	13,60 <sup>1)</sup>	19,68	16,26	16,84
1968/69	17,00	17,00	18,46 19,56 <sup>5)</sup>	17,00	17,00
<u>Sucre, prix départ usine, impôt non compris<sup>2)</sup></u>	<u>en U.C. par quintal</u>				
1965/66	22,17	18,76	26,51	20,59	20,46
1966/67	22,17	19,83	26,51	21,53	21,70
1967/68	22,17	19,83	26,51	21,53	21,70
1968/69 <sup>3)</sup>	21,23	21,23	22,35	21,23	21,23
1968/69 <sup>4)</sup>	21,73	21,23-21,73	22,35-22,85	21,73-22,33	21,73

1) Y compris la part du planteur dans la cotisation de résorption (1,42u.c. en 1965/66;  
1,78u.c. en 1966/67;  
0,15u.c. en 1967/68)

2) Allemagne: Grundsorte; France: cristallisé n°3; Italie: cristallino; Pays-Bas: melis  
Belgique: cristallisé.

3) Prix d'intervention pour la qualité type.

4) Prix d'intervention pour les qualités de référence nationales (voir sous 2)).

5) Y compris l'aide pour les producteurs de betteraves.

/ Source : Commission Comm.européennes DG. VI.

Comme le montre le tableau 36, les prix de base officiels de la betterave sucrière pour 1967/68 n'ont été notablement modifiés dans aucun Etat membre, par rapport à l'année précédente. Etant donné que les planteurs de betteraves sucrières étaient tenus, en France, de payer une cotisation de résorption, les prix de base payés dans ce pays ont sensiblement augmenté (12,01 UC en 1966/67 - 13,45 UC/ en 1967/68). Cependant, un écart relativement important (26 %) a subsisté en France en 1967/68 par rapport au prix prévu (17 UC) dans le cadre du quota de base pour 1968/69. Alors que pour les Pays-Bas et la Belgique le prix commun de la betterave sucrière entraînera encore une légère augmentation, la baisse sera d'environ 7 % en Allemagne. La baisse de prix qui interviendra en Italie pour la betterave sucrière et qui sera de l'ordre de 6 % environ peut être compensée en large mesure par des aides nationales accordées par le gouvernement italien.

#### Sucre

Les prix du sucre ont été maintenus inchangés dans tous les Etats membres en 1967/68 par rapport à 1966/67. Il n'y a eu qu'en Allemagne une légère modification dans le cadre de l'introduction de la taxe à la valeur ajoutée à partir du 1er janvier 1968. Il n'a pas été tenu compte de cette particularité dans le tableau 36. En comparant avec le futur prix commun du sucre, il faut prendre en considération les différences entre les qualités de référence nationales actuelles dans les Etats membres et la qualité type commune. Compte tenu des qualités de référence nationales pour la campagne 1968/69, les prix du sucre augmenteront dans tous les Etats membres à l'exception de l'Italie et de l'Allemagne.

La baisse des prix sera relativement faible en Allemagne, et en Italie la baisse qui interviendra au niveau de la fabrication sera compensée par des aides nationales.



Marge de transformation de l'industrie transformatrice des betteraves sucrières

Le tableau 37 fait apparaître l'évolution de la marge de fabrication (y compris les coûts de transport pour les betteraves et les pulpes, à charge de l'usine). Dans tous les Etats membres, il n'y a eu en 1967/68 que de très légères modifications de la marge de fabrication par rapport à l'année précédente. Aux Pays-Bas, il n'y a aucun changement. Les modifications sont dues en partie à l'évolution des recettes provenant de la vente de la mélasse (Belgique) et en partie de la combinaison de ces facteurs avec une légère évolution des coûts des betteraves sucrières (France).

Dans la comparaison des marges de fabrication de 1967/68 avec la marge de fabrication arrêtée lors de la fixation du prix commun du sucre, il est tenu compte des recettes plus élevées obtenues par les fabricants de sucre pour les qualités de référence nationales que pour la qualité type. Il s'ensuit qu'en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Belgique, les marges de fabrication avaient en 1967/68 la même importance que la marge prévue pour 1968/69. Pour l'Italie il y aura un rétrécissement par rapport aux marges des années précédentes. Cette diminution de la marge sera d'environ 7 %, compte tenu de l'aide nationale italienne prévue en faveur de l'industrie de transformation des betteraves à sucre, aide qui sera de 1,46 UC/100 kg de sucre; c'est-à-dire que sans l'aide la diminution de la marge serait plus importante d'autant.

Prévision de la récolte 1968

D'après les données disponibles actuellement, la production de sucre atteindra dans la Communauté environ 6,2 millions de tonnes. Ainsi, la production augmenterait de 6 % par rapport à la campagne précédente. Cet accroissement serait dû avant tout à une forte extension des superficies ensemencées en France et en Belgique et également à des rendements plus élevés que la moyenne en Allemagne et en France.

Tableau 37

Marge brute de fabrication de l'industrie  
sucrière dans les Etats membres de la CEE

UC/100 kg sucre blanc

	Allomagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique
1964/65	10,02	8,68	10,16	9,14	8,16
1965/66	9,72	8,76	11,71	9,42	8,20
1966/67	9,65	9,26	11,92 <sup>1)</sup>	9,98	9,60
1967/68	9,65	9,40	11,90	9,98	9,55
1968/69 <sup>2)</sup>	9,60	9,10- 9,60	10,56- 11,06 <sup>3)</sup>	9,60- 10,20	9,60

- 1) La différence par rapport à 1965/66 est due uniquement au calcul particulier des prix des betteraves sucrières.
- 2) Marge brute de fabrication ~~retenue~~ par le Conseil ~~alors de la~~ fixation des prix, y compris les bonifications ~~de qualité~~ pour la qualité de référence nationale.
- 3) Y compris l'aide en faveur de l'industrie italienne pour la transformation des betteraves sucrières.

Source : Commission Comm.européennes DG. VI.

#### 4. HUILE D'OLIVE

##### a) Situation de l'approvisionnement

###### Production

La production d'huile d'olive reprise jusqu'à présent par les Statistiques résulte d'une estimation de la récolte d'olives et de leur rendement probable en huile; depuis la campagne 1966/67, il est possible de connaître la production d'huile avec précision, à partir des contrôles exercés dans les huileries et les établissements d'extraction de l'huile de grignon dans le cadre de l'aide accordée aux producteurs.

L'estimation et les contrôles ont donné des résultats assez éloignés l'un de l'autre en ce qui concerne la production italienne de 1966/67. Celle-ci a été estimée par l'ISTAT à 320.000 tonnes d'huile de pression, à laquelle il faut ajouter l'huile de grignon soit environ 10 % en plus, ce qui fait un total de 350.000 tonnes, alors que les registres de fabrication des huileries et des usines de grignon indiquent une production totale de 315.674 tonnes; il est à noter qu'il n'a été demandé d'aide que pour 308.833 tonnes.

Il ressort ainsi une différence de 35.000 tonnes entre la production estimée et la production déclarée.

Il apparaît que pour l'établissement d'un bilan des disponibilités, on devrait retenir le chiffre de production déclarée, mais qu'un tel bilan ne serait pas comparable avec ceux des campagnes précédentes établis à partir de la production estimée. En définitive, au moins pour cette année, il est nécessaire d'établir deux bilans, dont l'un servira de point de départ pour les comparaisons à faire dans l'avenir, et l'autre servira pour les comparaisons avec le passé (Tableau 38).

En ce qui concerne la production française, le chiffre de 1.000 tonnes peut être retenu.

Pour la campagne 1967/68 la production résultant des demandes présentées pour obtenir l'aide, au 31.7.1968 s'élève à 589.853 t (huile de grignon compris); l'estimation de l'ISTAT pour cette même

CAMPAGNE 1966 / 1967

## 1. Disponibilités d'huile d'olive dans la Communauté - Tonnes

	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	YPAYS-BAS	UEBL	CHE
Variation des stocks	p.m.	+ 16.500	- 2.000	p.m.	p.m.	+ 14.500
Importations nettes	1.764	11.198	78.618	151	214	91.927
Production	-	1.000	350.000(1)	-	-	351.000(1)
Disponibilité	1.746	28.698	426.618	151	214	457.427
						316.000(2)
						422.427
2. Disponibilités totales dans chaque Etat membre, compte tenu des échanges intracommunautaires						
Disponibilité ressortant du tableau 1	1.746	28.698	426.518(1)	151	214	
Echanges intracommunaut.	+ 200	- 4.324	3.954	+ 43	+169	
Disponibilités totales	1.946	24.374	430.572(1)	194	383	

(1) base production estimée

(2) base production contrôlée

/ Source : OSCE Statistique agricole.

campagne est actuellement de 600.000 t (huile de grignon compris).

En France les prévisions sont de 2.200 tonnes.

Il est rappelé que la production n'est pas influencée par les prix, en raison de la longévité de l'olivier et de son long délai de mise à fruits; seul un prix indicatif à la production trop bas pourrait amener l'abandon de l'exploitation de certaines superficies.

Le stock restant chez les détenteurs en Italie le 10 novembre 1966 a pu être connu avec précision; il était de 28.000 tonnes, ce qui paraît correspondre à un stock normal.

Par contre, en France, le stock dépassait de beaucoup la norme, avec 20.000 tonnes, soit presque une année de consommation, en raison des importations réalisées avant l'instauration des prélèvements à l'importation.

En fin de campagne 1966/67, le stock de report en Italie et en France a été estimé à 33.500 tonnes environ.

La variation des stocks a donc augmenté les disponibilités de 14.500 tonnes.

Compte tenu de l'importance de la récolte italienne il est à prévoir que le stock existant à la fin de la campagne 1967/68 sera de beaucoup supérieur à celui constaté à la fin des deux campagnes précédentes.

#### Echanges commerciaux

##### Les importations

Au cours de la campagne 1966/67, les importations totales de la CEE en huile d'olive en provenance des pays tiers ont été de 105.173 tonnes, dont 12.397 pour la France et 2.139 pour les quatre Etats membres non producteurs; ces deux derniers chiffres sont inférieurs aux importations moyennes antérieures, ce qui s'explique au moins pour la France, par l'importance du stock à la fin de la campagne précédente.

Le principal fournisseur de la CEE a été l'Espagne avec plus de 50.000 tonnes. La Grèce vient au 2e rang avec 17.845 tonnes, soit

plus de 6 fois ses plus fortes ventes à la CEE avant l'organisation commune. Viennent ensuite la Turquie 15.600 tonnes, et la Tunisie 12.543 tonnes; les faibles exportations de cette dernière peuvent s'expliquer par la récolte très déficitaire qu'elle a connue en 1967.

En ce qui concerne la campagne 1967/68 les certificats d'importation délivrés dans la Communauté jusqu'au mois de juillet portent sur une quantité de 48.400 t.

#### Les exportations

La demande sur le marché mondial n'augmente pas et les pays tiers producteurs disposaient en 1966/67 de disponibilités suffisantes, sauf sans doute la Tunisie, pour satisfaire leur clientèle traditionnelle. D'autre part, la production communautaire a été fortement déficitaire. Aussi les exportations de la CEE se sont maintenues en 1966/67 à leur niveau moyen. L'Italie a, en effet, exporté 12.019 tonnes et la France 1.199.

Aucune restitution à l'exportation n'ayant été octroyée pendant la campagne, les exportateurs de la Communauté ont satisfait leur clientèle traditionnelle notamment par le trafic de perfectionnement en admission temporaire.

En ce qui concerne la campagne 1967/68 les certificats d'exportation délivrés dans la Communauté jusqu'au mois d'août 1968 portent sur une quantité de 7.000 t. environ.

#### b) Les prix

##### Le niveau du prix de l'huile d'olive et sa relation avec celui des huiles concurrentes

Conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement n° 136/66/CEE, le prix indicatif de marché est fixé à un niveau permettant l'écoulement normal de la production, compte tenu des prix des produits concurrents et notamment des perspectives de leur évolution au cours de la campagne.

Lors des discussions relatives à la fixation du prix indicatif de marché pour la campagne 1966/67, il a été estimé que l'objectif du maintien de la consommation pouvait être atteint

si le prix de l'huile d'olive de la qualité type et celui de l'huile de graine de première qualité s'établissait en moyenne dans le rapport 2,20 à 1, au stade de gros.

Pour le calcul du prix indicatif de marché en fonction de ce rapport, il a été retenu que le prix moyen de l'huile de graine pourrait être de l'ordre de 37 UC/100 kg, et que le prix de marché de l'huile d'olive pourrait en moyenne se situer à 1,5 UC de moins que le prix indicatif de marché.

Il est à noter que le prix des huiles de graine peut fluctuer librement en fonction des oscillations du marché mondial, tandis que ceux de l'huile d'olive sont stabilisés à l'intérieur de la fourchette prix indicatif de marché - prix d'intervention.

#### Analyse du développement des prix

La campagne oléicole débute le 1er novembre de chaque année; à cette époque la récolte des olives étant en cours et se poursuivant normalement jusqu'à la fin de l'année, les prix pratiqués pour les mois de novembre et décembre ne font pas ressortir une tendance suffisamment claire du marché; de ce fait les prix des deux premiers mois de chaque campagne oléicole n'ont pas été pris en considération.

Pour la campagne 1966/67 les prix de l'huile d'olive de la qualité type, (huile vierge courante ou semi-fine de 3° d'acidité), sur la place de Bari, représentative des zones de production, ont évolué à un niveau proche du prix indicatif de marché pendant la période comprise entre janvier et octobre 1967. (Tableau 39)

Ce prix s'est établi en moyenne, à 83,11 UC/100 kg (cotations à Bari diminuées du montant de l'impôt de fabrication, de 2,24 UC/100 kg); pendant la même période, le prix indicatif de marché moyen, compte tenu des majorations mensuelles, a été de 83,52 UC.

Il ressort des chiffres du tableau 39 que le prix du marché, complété par l'aide aux producteurs, a permis à ceux-ci d'obtenir en moyenne une rémunération conforme au prix indicatif à la production fixé par le Conseil; une telle rémunération est normale pour une campagne aussi déficitaire que la campagne 1966-1967.

TABLEAU 39

Comparaison entre les prix des différentes qualités d'huile d'olive sur la place de Bari et leur prix indicatif de marché (1)

Campagne	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Ø
Qualité semi-fine 3° d'acidité (qualité type)													
1965-66 Prix sur le marché	-	-	108,600	109,200	108,000	108,600	109,640	108,800	109,000	113,400	113,600	110,000	
Prix ind.marché	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1966-67 Prix sur le marché	87400	83600	82,400	83,400	83,920	84,800	85,120	86,900	86,400	86,800	87,500	85,800	
Prix ind.marché	82240	82240	82,880	83,520	84,160	84,800	85,440	86,080	86,720	87,360	88,000	88,640	
1967-68 Prix sur le marché	84600	83200	81,120	79,800	77,800	78,400	78,400	78,400	79,600				
Prix ind.marché	82490	82490	83,230	83,770	84,410	85,050	85,690	86,330	86,970				./.

(1) Le prix indicatif de marché des trois qualités reprises à ce tableau est établi en tenant compte des majorations mensuelles, de l'incidence de l'impôt de fabrication de 2,24 UC/100 kg perçu en Italie et, en outre, pour les qualités extra et lampante, du barème de bonifications et réfections du prix d'intervention de ces qualités par rapport au prix d'intervention de la qualité type.



Tableau 39 (suite 1)

Qualité extra 1° d'acidité

(UC/ha kg)

Campagne	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Ø
<u>1965-66</u>													
Prix sur le marché	-	-	120,800	121,600	121,600	121,600	121,600	121,600	121,600	122,000	122,400	122,400	
Prix ind. marché	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<u>1966-67</u>													
Prix sur le marché	105,120	95,200	104,600	108,600	110,400	110,400	110,400	110,400	112,000	114,200	116,000	115,600	
Prix ind. marché	92,240	92,240	92,880	93,520	94,160	94,800	95,440	96,080	96,720	97,360	98,000	98,640	
<u>1967-68</u>													
Prix sur le marché	103,000	98,400	98,400	98,400	98,400	98,400	98,400	98,400	98,400	98,400	98,400	98,400	
Prix ind. marché	92,490	92,490	93,130	93,770	94,410	95,050	95,690	96,330	96,970	97,610	98,250	98,890	

Tableau 39 (suite 2)

(UC/100 kg)

Campagne	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Ø
<u>Qualité lampante 3° à 5° d'acidité</u>													
<u>1965-66</u>													
Prix sur le marché	-	-	103,341	102,581	102,848	103,981	104,144	102,901	104,701	109,560	107,120	98,448	
Prix ind. marché	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<u>1966-67</u>													
Prix sur le marché	84,560	76,040	75,020	75,200	74,784	74,080	74,064	76,320	75,021	76,280	77,541	77,400	
Prix ind. marché	75,640	75,640	76,280	76,920	77,560	78,200	78,840	79,480	80,120	80,760	81,400	82,040	
<u>1967-68</u>													
Prix sur le marché	75,000	73,600	72,250	71,820	71,920	74,912	74,400	75,760	76,640				
Prix ind. marché	75,890	75,890	76,530	77,170	77,810	78,450	79,090	79,730	80,370				

Source : Commission Comm. européennes DG. VI.

Entre la période de janvier à octobre 1966, et la même période de 1967, le prix de l'huile de la qualité-type a diminué de 24,52 UC/100 kg sur la place de Bari. Il est à noter que cette baisse de prix n'a pas atteint un montant égal à celui de l'aide.

Une telle baisse n'aurait pu se produire que si, en premier lieu, les prix étaient descendus au niveau du prix d'intervention. En effet, lorsque le Conseil a fixé les prix de l'huile d'olive, il a voulu que la rémunération garantie aux producteurs ne soit pas inférieure à celle qu'ils avaient avant l'organisation commune; cette rémunération est assurée par le prix d'intervention auquel s'ajoute l'aide.

Le prix du marché s'étant situé pour la campagne 1966/67 à un niveau proche du prix indicatif de marché, la rémunération du producteur s'est trouvée augmentée par rapport à la campagne précédente.

En deuxième lieu, une telle baisse a été également limitée par les majorations mensuelles qui se sont répercutées sur les prix de marché de même que par l'impôt de fabrication de 2,24 UC/100 kg instauré par le gouvernement italien en novembre 1966.

L'évolution des prix constatée à Bari depuis l'entrée en vigueur de la réglementation commune se trouve confirmée par celle des prix du marché de gros de Milan, importante zone de consommation, qui ont connu, pour les différentes qualités d'huile d'olive, entre la période janvier-octobre 1966 et la période correspondante de 1967, des baisses comparables à celles enregistrées à Bari. A ce stade les cours de la qualité type ne sont pas connus (tableau 40).

Les statistiques officielles ne publient pas les prix de détail par qualité d'huile; elles publient par contre pour un certain nombre de villes la moyenne arithmétique des prix qui y sont relevés mensuellement. La diminution des prix enregistrés au cours de la période janvier-octobre 1967 par rapport à la même période de 1966 varie sensiblement selon les villes; elle va de zéro à 29,44 U.C./100 kg.

A Milan sont publiés par la Chambre de commerce les cours d'un stade très proche de celui de détail. Il s'agit des prix de la vente par le grossiste ou l'industrie au détaillant, produit rendu chez celui-ci.

TABIEAU 40

1. Prix de l'huile d'olive au stade de gros sur la place de MILAN (UC/100kg)

Campagne	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1965-66			104,520	104,240	Qualité Lampante 3 <sup>e</sup>	104,400	104,800	104,800	104,500	108,720	-	-
1966-67	77,500	75,200	75,320	75,580	75,750	75,280	74,800	75,630	74,760	74,000	-	-
1967-68	74,480	74,480	73,904	73,680	74,870	76,400	75,920	75,520	79,120			
					Qualité raffinée							
1965-66			117,200	116,120	114,864	114,200	114,400	113,168	113,400	118,000	118,600	116,000
1966-67	99,600	91,000	89,700	88,200	87,440	85,800	85,950	89,450	88,150	87,520	89,720	90,380
1967-68	88,000	85,520	84,880	84,400	84,600	87,184	86,200	87,400	88,880			
2.	Prix de l'huile d'olive sur la place de Milan au stade de la vente par l'industriel ou le grossiste au détaillant, marchandise rendue chez celui-ci (UC/100 kg)											
1965-66	-	-	125,400	126,400	Qualité type (semi fine 3 <sup>e</sup> d'acidité)	125,000	125,600	124,600	123,499	124,160	125,899	124,299
1966-67	109,600	105,000	105,048	106,880	105,944	107,120	106,880	106,880	107,200	107,240	105,400	106,400
1967-68	105,723	104,488	101,632	99,840	99,580	99,296	99,040	98,520	93,240			
					Qualité raffinée							
1965-66			120,499	121,899	121,200	120,800	120,800	120,240	113,000	121,120	124,200	122,200
1966-67	107,455	101,200	100,608	99,200	99,008	98,560	97,600	97,960	97,540	97,400	97,500	97,600
1967-68	97,184	96,240	95,104	94,160	93,920	94,784	94,880	94,560	95,040			

Source : Commission Communautaire DG. VI.

La baisse survenue à ce stade pour la qualité type entre la période janvier-octobre 1966 et la période correspondante de 1967 a été de 18,41 UC/100 kg. (tableau 40)

En outre il a été possible de rassembler quelques cotations de source professionnelle concernant les prix de détail (tableau 41).

En ce qui concerne ce prix, des difficultés particulières se présentent dues notamment

au fait que la plupart des renseignements disponibles ne sont pas comparables entre eux, se référant à un très grand nombre de marques différentes qui jouissent auprès des consommateurs d'une réputation plus ou moins grande qui n'est sans doute pas sans influencer leur prix de vente. Toutefois, quelques prix pratiqués dans trois villes d'Italie, Bari et Palermo dans l'Italie méridionale et Udine dans le Nord, qui se rapportent à des marques dont la qualité est restée constante et à des points de vente dont la composition de la clientèle semble n'avoir pas changée, mettent en évidence des baisses importantes des prix à la consommation qui, pour l'année 1967 par rapport à l'année 1966, ont varié de 17 à 26 UC/100 kg.

Il est toutefois à noter que ces prix ne sont pas assez nombreux et ne se réfèrent pas à un nombre de points de vente assez importants pour pouvoir être exploités en vue de conclusions significatives. En résumé, au stade de détail, le marché a réagi avec un certain retard à la baisse des prix du marché de gros et n'a pas répercuté totalement cette baisse; il est vrai que le coût de la distribution aux détaillants a augmenté entretemps; par ailleurs il est possible de constater que l'amplitude des fluctuations dans le temps du prix au stade du détail est sensiblement moins grande qu'au stade de gros.

Pendant la campagne 1967/68, la baisse des prix de l'huile d'olive a continué pour toutes les qualités jusqu'au mois de juillet. Sur la place de Bari, le prix moyen de la qualité type pendant la période allant de janvier à juillet 1968 a été de 79,074 UC avec une baisse de 29,674 UC/100 kg par rapport à celui de la même période de l'année 1966.

Le prix de la qualité type est descendu depuis janvier au-dessous

Tableau 41  
Prix au détail de l'huile d'olive (1)

Campagne	Novembre	Décemb.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Septemb.	Octob.
	Place de Palermo (U.C par bidon d'un litre)											
	1er magasin											
			Marque "A"	1,184	1,184	1,184	1,184	1,184	1,184	1,184	1,184	1,216
1965-66	1,024	1,024	1,184	1,184	1,184	1,184	1,184	1,184	1,184	1,184	1,216	1,216
1966-67	1,216	1,064	1,064	1,064	1,064	1,032	1,032	1,032	1,032	1,032	1,032	1,032
1967-68	1,032	1,032										
			Marque "B"	1,248	1,280	1,280	1,280	1,280	1,280	1,280	1,280	1,280
1965-66	1,136	1,184	1,184	1,248	1,280	1,280	1,280	1,280	1,280	1,280	1,280	1,280
1966-67	1,184	1,104	1,104	1,104	1,104	1,104	1,104	1,104	1,104	1,104	1,104	1,104
1967-68	1,104	1,104										
			Marque "C"	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328
1965-66	n.d	n.d	1,264	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328	1,328
1966-67	1,104	1,104	1,104	1,104	1,104	1,104	1,136	1,136	1,104	1,104	1,104	1,104
1967-68	1,104	1,104	1,024									
			Marque "D"	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488
1965-66	n.d	n.d	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488	1,488
1966-67	1,328	1,312	1,280	1,280	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
			Marque "E"	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440
1965-66	n.d	n.d	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440
1966-67	1,280	1,280	1,408	1,232	1,232	1,232	1,232	1,232	1,232	1,232	1,232	1,232

(1) Huile d'olive raffinée coupée avec de l'huile vierge

du prix indicatif de marché et se situe depuis le mois d'avril même au-dessous du prix d'intervention.

Au stade intermédiaire de la vente au détaillant par le grossiste ou l'industriel à Milan, au cours de la période allant de janvier à juillet 1968, le prix de la qualité courante a été de 99,464 U.C. avec une baisse de 25,927 UC/100 kg par rapport à celui de la même période en 1966.

Toujours à ce même stade les Services de la Commission ont pu rassembler quelques données concernant les huiles conditionnées en bouteilles ou en bidons; elles se réfèrent au deuxième semestre 1966 et au début de l'année 1968.

Leur examen montre que l'évolution des prix sur l'ensemble du territoire italien n'est pas en moyenne différente de celle constatée par la Chambre de commerce de Milan. Toutefois, la baisse n'a pas été égale pour toutes les marques prises en considération. Elle a varié entre un maximum de 39,30 UC/100 kg et un minimum de 20,70 UC/100 kg selon les marques, les marques de réputation nationale ayant moins diminué leurs prix que les autres.

Le prix moyen au détail publié par l'Office statistique italien continue à faire apparaître que l'évolution des prix est très différente selon les villes.

En ce qui concerne l'huile de graine, pour la période janvier à octobre 1967, le prix moyen de la première qualité sur le marché de gros de Milan a été de 35,42 UC/100 kg, son prix descendant en-dessous de 37 UC/100 kg à partir de mars pour atteindre 32,45 UC/100 kg en octobre 1967; le montant de l'impôt de fabrication de 1,2 UC/100 kg institué par le gouvernement italien en novembre 1966 est inclus dans ces prix (voir tableau 42).

La moyenne de ce prix au cours de la période allant de janvier jusqu'à juillet 1968 s'est située à 28,620 UC/100 kg avec une baisse de 24,842 UC par rapport à la même période de 1966 et de 7,76 UC par rapport à la même période de 1967. Au mois de juillet cette huile était cotée à 28,32 UC/100 kg, en légère hausse par rapport à juin (27,64).

c) La consommation

Les bilans (voir tableau 38) donnent les disponibilités pour la consommation intérieure de la Communauté.

**TABIEAU 42**

Prix de l'huile de graine comestible - Place de Milan - Stade de gros (U.C./100 kg)

Campagne	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	ϕ
1965-66	n.d.	n.d.	53,280	53,760	53,360	53,320	53,840	53,680	53,000	53,584	54,880	53,840	
	44,772	41,440	40,040	37,520	36,032	35,840	35,264	35,680	24,320	33,840	33,240	32,448	
	32,096	31,520	30,368	29,136	28,320	28,640	27,920	27,640	28,320				
1965-66			52,560	62,480	51,536	60,360	59,760	58,944	57,160	56,800	57,720	56,960	
	46,987	43,200	42,560	41,480	40,410	40,480	39,808	40,880	40,840	40,800	40,800	40,672	
	39,640	37,800	36,096	34,580	33,920	34,048	33,680	33,440	33,760				
<u>Huile de graine de 1er qualité</u>													
<u>Huile d'arachide raffinée</u>													

Source : Commission Communautaire DG. VI.



En ce qui concerne la France, il n'est pas possible de tirer de conclusions du bilan du fait du stock de report très important existant au 1er novembre 1966, et surtout du fait que plus de 65 % des importations faites par la France en 1966/67 ont été réalisées en exonérations de prélèvement, s'agissant d'huile en provenance des pays du Maghreb.

En ce qui concerne l'Italie, deux bilans ont été établis, le premier en partant de l'estimation de la production, et le deuxième, de la production contrôlée. Il en résulte une consommation dans le premier cas de 430 mille tonnes et dans le deuxième de 395 mille tonnes, au cours de la campagne de commercialisation de novembre à octobre.

Comme il a été dit plus haut, il paraît logique de reprendre les disponibilités résultant de l'estimation de la récolte pour une comparaison avec la période antérieure.

Selon les bilans matières grasses de l'OSCE (Statistiques agricoles 1967, n° 5 et n° 11), la consommation d'huile d'olive en Italie aurait été de :

(campagne de consommation de juillet à juin)

1963/64 566.000 T

1964/65 508.000 T

1965/66 491.000 T

Selon le bilan en préparation, elle aurait été de 437.000 tonnes de juillet 1966 à juin 1967.

Il avait été retenu, lors des travaux du Conseil relatifs aux prix de l'huile d'olive, une consommation moyenne d'huile d'olive en Italie de l'ordre de 480.000 tonnes; quels que soient les doutes qui peuvent exister sur la comparabilité des données actuelles avec les données antérieures, il ressort que la consommation d'huile d'olive en Italie a certainement subi une diminution par rapport à la consommation moyenne antérieure; par référence aux bilans OSCE de la campagne de consommation ou à ceux de la campagne de commercialisation, cette diminution ressort à environ 50.000 tonnes.

La consommation d'huile de graines alimentaires en Italie figure dans les bilans de l'O.S.C.E. pour 283.000 t en 1963/64, 277.000 en 1964/65, 345.000 en 1965/66 et dans le bilan 1966/67 en préparation pour 384.000 tonnes, toujours par campagne de consommation.

Les chiffres de consommation pour la période novembre 1966 à octobre 1967 ne sont pas connus; selon des sources professionnelles, la production totale d'huiles de graines fluides en Italie en 1967 aurait augmenté de près de 100.000 tonnes par rapport à 1966.

De ces données, il résulte au moins une présomption que l'augmentation de la consommation d'huile de graine est due en partie à la substitution de celle-ci à l'huile d'olive dans la consommation et peut se poursuivre si le rapport entre le prix des huiles de graines et celui de l'huile d'olive devait se maintenir au niveau moyen connu au cours de cette campagne.

Le rapport de prix huile d'olive/huile de graine primitivement prévu par le Conseil à 2,20/1 s'est en effet établi à environ 2,74/1, ce qui ne peut avoir eu qu'une influence négative sur la consommation d'huile d'olive dans la Communauté et notamment en Italie. Dans ces conditions, l'écoulement des disponibilités abondantes à prévoir pour la prochaine campagne risque d'être difficile.

## 5. GRAINES DE COLZA, DE NAVETTE ET DE TOURNESOL

### a) Situation de l'approvisionnement

#### Production

La récolte des graines de colza et de navette a atteint en 1967 un niveau record (voir tableau 43). Elle s'est élevée en effet à 549.000 tonnes par rapport à 439.000 tonnes en 1966, à 464.600 en 1965 et à 374.000 en 1964. Cette évolution est due en premier lieu à l'augmentation des rendements unitaires, en France et en Allemagne, principaux producteurs de colza qui à la suite de conditions climatologiques particulièrement favorables, sont passés respectivement de 18,6 et 20,5 qx par hectare en moyenne au cours des deux campagnes précédentes à 20,2 et 25,6 en 1967. En deuxième lieu, la récolte record de 1967 a été due à l'extension de la superficie qui a augmenté par rapport aux deux campagnes précédentes d'environ 22.000 ha ce qui représente un peu moins de 10 %. L'extension de la superficie a été influencée notamment par le niveau de prix fixé par le Conseil pour la campagne 1967/68 ainsi que par le rapport qui s'est établi entre ce prix et ceux des autres produits agricoles qui entrent en concurrence avec le colza dans les assolements (blé, betterave).

Bien qu'une comparaison avec les prix obtenus par les producteurs de colza dans le passé soit difficile, il peut être admis que les prix fixés par le Conseil pour la campagne 1967/68 assurent une meilleure rémunération des producteurs que celle obtenue par eux dans le passé même dans les Etats membres ou ils bénéficiaient de prix garantis.

En outre la modification vers la baisse en Allemagne des prix du blé a contribué à rendre plus attractive pour les agriculteurs allemands la culture des graines de colza et de navette.

Aux Pays-Bas l'extension de la superficie et l'augmentation de la production ont été faibles; il en est de même en Belgique et au Luxembourg où cette culture était très peu pratiquée. La production italienne par contre a diminué par rapport à la campagne précédente et ceci à cause d'une diminution à la fois de la superficie et des rendements.

La production de graines de tournesol, qui est quantitativement faible, est réalisée notamment en France et dans une moindre mesure en Italie (voir tableau 43). Elle a atteint en 1967 25.400 tonnes contre 22.900 en 1966. Depuis 1965 il peut en effet être enregistré un léger relèvement de la production en France qui est dû à la fois à une légère extension de la superficie et à l'amélioration du rendement à l'hectare.

.../...

tableau 43

Superficies cultivées, rendement pro hectare et production de colza et de navette dans la Communauté

	Superficies (en 1.000 ha)					Rendement pro ha (100 kg/ha)					Production (en 1.000 T)		
	1964	1965	1966	1967	1964	1965	1966	1967	1964	1965	1966	1967	
Allemagne	50,2	53,3	47,2	48,7	21,6	20,0	20,9	25,5	108,1	106,5	98,7	124,6	
France	124,4	173,4	178,8	202,6	19,3	19,5	17,7	20,2	246,6	338,1	317,1	402,9	
Italie	5,1	5,4	5,5	3,3	15,1	16,5	17,1	16,4	8,2	8,9	9,6	5,4	
Pays-Bas	3,5	4,2	5,0	5,2	28,5	25,0	25,2	26,2	10,3	10,9	13,1	15,2	
U.E.B.L.	0,1	0,1	0,0	0,5	10,0	20,0	-	24,0	0,1	0,2	0,1	1,2	
Total C.E.E.	183,4	235,4	236,6	260,3					373,9	454,6	436,6	549,3	
<u>Superficies cultivées, rendement pro ha et production de tournesol dans la Communauté</u>													
France	15,5	11,9	12,0	13,4	14,2	15,0	17,2	17,3	21,9	17,9	20,5	23,2	
Italie	1,8	1,5	1,2	1,2	20,6	14,7	19,2	18,4	3,7	2,2	2,3	2,2	
Total C.E.E.	17,3	13,4	13,2	14,6					25,6	20,1	22,9	25,4	

Source : OSCE

Aucun stock de graines de colza, de navette et de tournesol de production communautaire n'existait à la fin de la campagne 1966/67. Les stocks existant (17.000 tonnes) représentaient les besoins normaux de l'industrie pour la soudure entre une campagne et l'autre. Des stocks de graines de colza et de navette autres que ceux nécessaires à la soudure n'existaient pas non plus à la fin de la campagne 1967/68. En effet, la plus grande partie de la récolte 1967 a été mise sous contrôle à l'huilerie (477.620 tonnes) ou exportée (62.365 tonnes) et le reste (12.827 tonnes) se trouvait sous contrat. Quant aux graines de tournesol, des stocks ne sont pas non plus à attendre pour la fin de la campagne en septembre 1968. En effet, la plus grande partie de la récolte a été mise sous contrôle à l'huilerie, exportée ou se trouve sous contrat. Environ 1.000 tonnes ont été présentées au cours de la campagne 1967/68 à l'intervention.

#### Echanges commerciaux

##### Echanges intracommunautaires

Pendant les deux dernières années, le volume des échanges intracommunautaires en graines de colza s'est maintenu autour de 75.000 tonnes (voir tableau 44 A). Dans le cadre de ces échanges, la France est le principal pays exportateur. Parmi les pays importateurs figurent en premier rang l'Italie, puis l'Allemagne et les Pays-Bas.

Les échanges réalisés au cours des premiers onze mois de la campagne 1967/68, première campagne d'organisation commune de marché, sont du même ordre de grandeur que ceux de la même période de la campagne 1966/67 (63.000 tonnes et 64.000 tonnes). Il est toutefois à noter que les achats de colza communautaire ont augmenté de 14.510 tonnes aux Pays-Bas et de 3.958 tonnes en Allemagne; ils ont diminué de 19.630 tonnes en Italie.

Les échanges en huiles de colza au cours des mêmes périodes marquent cependant une sensible augmentation. Les achats ont augmenté de 21.352 tonnes en Italie, de 2.171 en U.E.B.L. et de 3.429 aux Pays-Bas. Ils ont diminué en Allemagne de 886 tonnes (voir tableau 44 B).

## Tableau 44

A. Echanges intra-communautaires de graines de colza et de tournesol (en tonnes)  
(Imports/Exports)

	Graines de colza (42%)					Graines de tournesol (40%)						
	1966	1967	2° sem. 66	2° sem. 67	janvier-mai 1967	janvier-mai 1968	1966	1967	2° sem. 66	2° sem. 67	janvier-mai 1967	janvier-mai 1968
UEBL	1.356	3.160	385	2.809	275	533	40	102	25	74	18	51
ALLEMAGNE	17.975	20.074	17.374	19.330	691	250	21	63	19	16	12	2.693
FRANCE	307	343	176	174	-	-	-	-	-	-	-	-
ITALIE	52.862	39.734	30.104	15.760	15.058	8.772	3.166	6.122	766	1.948	-	-
PAYS-BAS	32	12.630	15	12.578	1.48	1.995	172	201	119	60	51	41
CEE	72.534	75.941	48.054	51.651	18.072 (1)	11.550 (1)	3.399	6.488	929	2.068	81 (1)	2.765 (1)

(1) Somme.

Tableau 44  
B. Echanges intracommunautaires de colza et de tournesol  
(importations) en équivalent huile (en t)

	Colza (42 %)						Tournesol (40 %)					
	1966	1967	2 <sup>sem.</sup> 1966	2 <sup>sem.</sup> 1967	jan-mai 1967	jan-mai 1968	1966	1967	2 <sup>sem.</sup> 1966	2 <sup>sem.</sup> 1967	jan-mai 1967	jan-mai 1968
	Huile	Graines	Huile	Graines	Huile	Graines	Huile	Graines	Huile	Graines	Huile	Graines
UEBL	1.667	2.062	1.188	1.713	323	1.969	876	4.391	854	2.428	1.015	2.623
	570	1.327	162	1.179	116	224	16	41	10	30	7	12
ALLEMAGNE	4.087	1.266	2.378	953	1.428	1.967	1	4	1	--	--	83
	7.550	8.431	7.297	8.119	290	105	8	25	8	6	5	1.077
FRANCE	1.077	716	894	528			544	1.925	266	1.785		
	129	144	74	73			--	--	--	--		
ITALIE	1.270	19.351	754	18.147	1.117	5.076	--	251	--	190	--	--
	22.202	16.688	12.644	7.039	6.324	3.684	1.266	2.449	306	767	--	--
PAYS-BAS	10.437	6.586	6.307	3.923	2.324	8.137	83	14	18	9	--	--
	13	5.305	6	5.283	20	837	69	80	48	24	20	16
C.E.E.	18.538	29.981	11.521	25.264	5.192 <sup>(1)</sup>	17.149 <sup>(1)</sup>	1.504	6.585	1.139	4.522	1.015	2.705
	30.463	31.895	20.183	21.693	6.750 <sup>(1)</sup>	4.850 <sup>(1)</sup>	1.359	2.595	372	827	32	1.105
	Total équivalent huile											
UEBL	2.237	3.389	1.350	2.892	439	2.193	892	4.432	864	2.458	1.022	2.635
ALLEMAGNE	11.637	9.697	9.675	9.072	1.718	2.072	9	29	9	6	5	1.159
FRANCE	1.206	860	968	601			544	1.925	266	1.785		
ITALIE	23.472	36.039	13.398	25.186	7.441	8.760	1.266	2.700	306	957		
PAYS-BAS	10.450	11.891	6.313	9.206	2.344	8.974	152	94	66	33	20	16
C/E.E.	49.002	61.876	31.704	46.957	11.942 <sup>(1)</sup>	21.999 <sup>(1)</sup>	2.863	9.180	1.511	5.239	1.047	3.810

(1) Source

Source : O.C.E. Statistique du Commerce extérieur et  
Commission Comm. européennes DG. VI.

Les achats des opérateurs italiens en graines et huiles communautaires de colza qui, exprimés en termes d'huiles, ont augmenté au cours des premiers onze mois de la campagne 1967/68 de 13.109 tonnes par rapport aux mêmes mois de la campagne 1966/67, auraient pu vraisemblablement encore s'accroître si le gouvernement italien n'avait pas appliqué à partir du 22 novembre 1967 jusqu'au 30 juin 1968 une taxe spéciale sur les graines et huiles de colza.

Les échanges en graines de tournesol se limitent en pratique à des achats par l'Italie de petites quantités de graines de tournesol en provenance de la France. Les échanges intracommunautaires en huiles de tournesol sont également peu importants.

#### Echanges avec les pays tiers

##### Les importations

Bien que la récolte des graines de colza et de navette ait atteint en 1967 un niveau record, il est à constater que les importations de ces graines ont augmenté au cours de la campagne 1967/68, par rapport à celles de 1966/67. Elles sont passées de 196.000 tonnes à 210.000 tonnes. A ce sujet, il est à rappeler que plusieurs facteurs ont influencé cette évolution. En effet, à la suite d'une récolte abondante notamment dans les pays tiers européens, ceux-ci ont offert les graines de colza et de navette à des prix toujours décroissants sur la Communauté, qui représente leur quasi exclusif débouché.

La tendance du marché mondial de la graine de colza s'est répercutée seulement avec un certain retard sur les prix des produits issus de cette graine (huiles et tourteaux). Une certaine rentabilité de la trituration de la graine de colza a donc été assurée. Par contre, d'autres graines oléagineuses concurrentes du colza ont été offertes sur le marché mondial à des conditions moins favorables, compte tenu des cours des huiles et tourteaux issus de ces graines. Cette situation a contribué notamment à l'augmentation des importations de graines de colza constatée au cours du deuxième semestre 1967 par rapport à la même période de l'année précédente.

Pendant les campagnes 1964/65 à 1966/67 les importations de graines de tournesol ont continué à s'accroître. Elles se sont élevées en 1966/67 à 165.000 tonnes. Elles se chiffrent à 148.000 tonnes pour les premiers dix mois de la campagne 1967/68, ceci malgré le fait que les huiles



de tournesol se trouvaient en constante baisse sur le marché mondial et que les prix des graines de tournesol n'ont pas suivi cette évolution dans les mêmes proportions. L'application d'un montant compensatoire sur les huiles de tournesol importées de certains pays depuis le 25 septembre 1967 a certainement facilité l'évolution des importations des graines de tournesol.

#### Les exportations

L'examen des données concernant les exportations de la Communauté en graines de colza et de navette au cours de la campagne 1967/68 indique une diminution de 8.000 tonnes par rapport aux exportations de la campagne précédente. Il faut toutefois noter qu'en pratique le seul débouché de la Communauté est l'Algérie, pays importateur traditionnel de graines françaises. Le volume des exportations des graines de colza, vers ce pays a atteint environ 60.000 tonnes. Les exportations de graines de tournesol sont négligeables.

#### La consommation

La demande de graines de colza, de navette et de tournesol est conditionnée par la demande d'huiles et de tourteaux de colza et de tournesol. La demande d'huiles et de tourteaux de colza et de tournesol est fonction d'une part de la demande totale d'huiles et de tourteaux et d'autre part de la relation entre les prix des huiles et des tourteaux de colza et de tournesol et les prix des autres huiles et tourteaux, compte tenu des possibilités de substitutions existantes. Ainsi, il paraît approprié d'établir deux bilans, l'un concernant les huiles et l'autre concernant les tourteaux de colza et de tournesol. Chaque bilan ne pourra cependant être établi que jusqu'à la fin de l'année 1967, faute de données statistiques complètes pour les huiles et tourteaux.

#### L'huile

En ce qui concerne le colza (voir annexe I A), pendant la première moitié de la campagne 1967/68 les graines communautaires mises sous contrôle à l'huilerie, plus les importations nettes, représentent une quantité de 411.000 t, ce qui correspond à environ 168.000 t en termes d'huile. Les échanges d'huile de colza se soldant pas une exportation nette de 1000 t, il en résulte une disponibilité pour la consommation au cours de la période en cause de 167.000 t d'huiles de colza, dont 121.000 produites à partir de graines communautaires. La Communauté apparaît donc comme importateur net en colza.

La même conclusion peut être tirée de l'examen de la situation au cours des campagnes précédentes. Pendant la campagne 1966/67 la production d'huile à partir des graines communautaires et importées a été de 200.000 tonnes et les exportations nettes d'huile de 17.000 tonnes. Sont restées donc sur le marché pour satisfaire la demande 183.000 t d'huile dont 122000 t fabriquées à partir des graines communautaires. Les besoins en huile de colza qui doivent être satisfaits par des importations semblent être en augmentation. En effet, au cours de la campagne 1963/64 le solde déficitaire a été de 25.000 tonnes d'huile, il était de 61.000 t en 1966/67, il a dépassé 46.000 t au cours de la première moitié de la campagne 1967/68.

Il est également à remarquer que la consommation d'huile de colza a augmenté dans la Communauté plus rapidement que la consommation de l'ensemble des huiles. Elle est en effet passée de 94.000 tonnes en 1963/64 à 190.000 t en 1966/67 tandis que les disponibilités totales de matières grasses d'origine végétale passaient de 2.268.000 tonnes à 2.557.000 tonnes, en pourcentage la disponibilité d'huile de colza par rapport à la disponibilité totale est passée de 4,1 % en 1963/64 à 7,4 % en 1966/67. Au cours de la première moitié de la campagne 1967/68 la quantité d'huile de colza disponible dans la Communauté pour être consommée s'est élevée à 167.000 tonnes.

Cette augmentation de la consommation d'huile de colza dans la Communauté s'explique notamment par l'existence pendant plusieurs années d'excédents sur le marché mondial, ceux-ci ont entraîné une tendance vers la baisse, aussi bien des prix de la graine que de l'huile. En outre le rapport entre le prix de la graine et celui de l'huile rendait attractif la trituration de cette graine dans la Communauté.

En ce qui concerne le tournesol (voir annexe I B), la faible production de graines communautaires ne joue aucun rôle dans l'établissement du bilan. Les besoins de la Communauté sont satisfaits en partie par les importations de graines et pour le reste par des importations d'huile. La consommation d'huile de tournesol est également en légère augmentation dans la Communauté.

b) Les tourteaux

Par rapport à la consommation totale de tourteaux dont la Communauté est fortement déficitaire, celle des tourteaux de colza ne représente qu'une part relativement faible.

Cependant la Communauté en ce qui concerne l'approvisionnement du tourteau de colza est exportatrice nette. En effet, durant la première moitié de la campagne en cours, la production présumée des tourteaux de colza à partir des graines communautaires ou importées, a été de l'ordre de 220.000 t; 13.000 t ont été importées et 47.000 t exportées. L'excédent est donc de 34.000 tonnes.

Bien que cette quantité soit faible par rapport à la disponibilité de l'ensemble des tourteaux et que la consommation des tourteaux de colza soit en augmentation dans la Communauté, un accroissement des excédents risquerait de causer des difficultés dans les débouchés à cause de la qualité médiocre de ce tourteau par rapport aux autres variétés (par exemple soja).

En ce qui concerne le tournesol, la Communauté est fortement déficitaire en tourteaux.

c) Prévisions pour la campagne 1968/69

La superficieensemencée en graines de colza et de navette a augmenté par rapport à la campagne dernière d'environ 25 % en France et 35 % en Allemagne. Cette augmentation des superficiesensemencées paraît importante et plus particulièrement si l'on tient compte que plusieurs campagnes sont nécessaires pour que la réaction des agriculteurs aux variations des prix se manifeste en totalité, en particulier dans les régions qui ne pratiquent que marginalement cette culture. Il est en conséquence à supposer que l'incidence des prix fixés par le Conseil pour le colza ne s'est pas encore manifestée en totalité. Toutefois, à la suite des conditions climatologiques défavorables la récolte 1968 n'atteindra pas le niveau prévu. Elle peut être estimée à 609.000 t, ceci représente une augmentation par rapport à la campagne dernière de 60.000 tonnes (tableau 45).

Les estimations concernant la nouvelle récolte mondiale de graines de colza prévoient une légère diminution. Cependant, il est à retenir que vu les stocks importants des principaux pays tiers exportateurs à la fin de la campagne précédente, les disponibilités sur le marché mondial continueront à être considérables pour la campagne 1968/69.

Quant aux renseignements disponibles concernant les graines de tournesol, ceux de l'Italie manquent encore. Dès à présent on peut cependant constater que la superficie ensemencée en France a diminué d'environ 25 % ce qui peut entraîner par rapport à la dernière récolte une diminution de 7.000 tonnes.

Tableau 45

Prévisions pour la récolte 1968 de la production des graines communautairesA. Graines de colza et de navette

	Superficie ensemencée (1000 ha)		Récolte	
	1967/68 provisoire	1968/69 prévision	1967/68 provisoire	1968/69 prévision (1)
Allemagne	48,7	65,7	124,5	140,0
France	202,6	250	402,9	450,0
Italie	3,3	n.d.	5,4	n.d.
Pays-Bas	5,2	6,8	15,2	18,1
U.E.B.L.	0,5	n.d.	1,2	1,3
	<u>260,3</u>	<u>322,5</u>	<u>549,3</u>	<u>609,4</u>

B. Graines de tournesol

	Superficie x 1000 ha ensemencée		Récolte	
	1967/68 provisoire	1968/69 prévision	1967/68 provisoire	1968/69 prévision (1)
France	13,4	10	23,2	15,9
Italie	1,2		2,2	

(1) Montant calculé à partir de la prévision de la superficie et du rendement moyen des 4 dernières années

/ Source : OSCE. Série Production végétale et Commission Comm.européennes DG. VI.

d) Les prix

Les prix des graines communautaires

Le système adopté par le Conseil pour permettre l'écoulement de la production communautaire des graines de colza, de navette et de tournesol consiste dans l'octroi d'une aide égale à la différence entre le prix indicatif, établi à un niveau équitable pour les producteurs, et le prix du marché mondial. En conséquence chaque fois que la graine communautaire est achetée par le transformateur à un prix inférieur au prix indicatif, son prix de revient, abstraction faite des frais de transport, se situe à un niveau inférieur à celui des mêmes graines importées des pays tiers. La préférence maximum pour la graine communautaire par rapport à la graine importée est atteinte lorsque la graine communautaire est commercialisée au prix d'intervention.

L'absence de toutes statistiques concernant les prix sur le marché des graines communautaires rend impossible une évaluation précise des conditions dans lesquelles s'est faite, pendant la campagne 1967/68, la commercialisation des graines en question. Il semble toutefois que la plus grande partie de la récolte écoulée l'ait été à un prix très proche du prix d'intervention. Seulement à partir du début de l'année 1968 un certain relèvement des cours de la graine de colza, notamment sur le marché français, a été signalé.

Il apparaît donc que la majorité des producteurs n'a pas reçu le prix souhaité pour eux par le Conseil. Cette situation peut s'expliquer par une certaine méconnaissance de la part des producteurs du fonctionnement du régime instauré ainsi que, en ce qui concerne le colza, par l'importance de la récolte. Par contre elle en a facilité l'écoulement.

L'écoulement de la nouvelle récolte 1968 de graines de colza et de navette s'effectue d'une façon très active et à des prix qui se situent notamment en France bien au-dessus du prix d'intervention.

Presque un tiers de la récolte communautaire a été mis sous contrôle à l'huilerie, préfixé ou exporté au cours des deux premiers mois de la campagne en cours.

### Les prix des graines importées

Pour l'évaluation des prix des graines de colza et de tournesol qui ont été importées dans la Communauté peuvent être pris en considération les prix mondiaux retenus CAF Rotterdam lors de la fixation de l'aide.

A ce sujet, il peut être constaté qu'en ce qui concerne les prix du colza ceux-ci se situaient au début de la campagne 1967/68 à un niveau relativement élevé. Ils ont par la suite diminué passant de 12,25 UC/100 kg début juillet 1967 à 9,64 début décembre 1967. Depuis lors ils se sont stabilisés à un niveau entre 9,9 et 10,52 UC/100 kg jusqu'au mois d'avril 1968 pour redescendre à 9,0 UC/100 kg à la mi juin et à un niveau encore plus bas au cours des deux premiers mois de la campagne 1968/69. Au cours du mois d'août 1968 le niveau minimum de 8,25 UC/100 kg a été atteint.

Les prix des graines de tournesol ont été enregistrés à partir du mois d'octobre. En l'absence d'offres de graines de tournesol pendant seize semaines, une fixation du prix du marché mondial a été effectuée sur base des offres d'huiles et de tourteaux. Le prix retenu sur base des offres réelles a subi peu de variations. Il a augmenté à la mi octobre de 10,56 UC/100 kg à 12,32 UC/100 kg; il a varié par la suite entre les limites de 11,23 UC/100kg début janvier et de 12,15 UC/100 kg à la mi mars et de 10,53 fin avril à 12,03 fin juillet.

### La relation entre les prix des graines, des huiles et des tourteaux

L'intérêt de la trituration des graines oléagineuses dépend de la relation entre les prix de la graine et ceux des huiles et tourteaux qui en sont issus ainsi que de la relation entre les prix de l'ensemble des produits oléagineux vu les grandes possibilités de substitution de ces produits entre eux.

Or, au cours de la campagne 1967/68 la relation entre le prix de la graine de tournesol et ceux de son huile et de son tourteau a été particulièrement défavorable à la graine. Ainsi, la Commission a été amenée à instaurer à partir du 25 septembre 1967 un montant compensatoire sur l'huile de tournesol de certaines provenances pour compenser au moins en partie la disparité constatée.

Ce montant a été augmenté le 5 avril et le 25 juillet 1968. Toutefois, le montant n'ayant pas été établi à un niveau suffisant pour compenser la totalité de la disparité et l'aide pour la graine de tournesol communautaire étant fixée à partir des offres des graines sur le marché mondial, il en est résulté une difficulté d'écoulement de la faible production communautaire de graines de tournesol, dont l'achat n'était pas rentable pour les transformateurs.

Par contre, la relation entre le prix de la graine de colza aussi bien importée que communautaire et le prix de son huile et de son tourteau a été satisfaisante.



## Annexe I

Situation d'approvisionnement des graines de colza et des produits issus  
de la transformation de ces graines x 1000 TM

A. Colza1. Graines de colza

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	Première moitié campagne 1967/68	Provi- soire 1967/68
Production de graines	249	373	465	399	296	549
Importation (1)	64	114	288	196	137	210
Exportation (1)	80	84	73	70	22	62
Disponibilités	233	403	680	525	411	697

2. Huile de colza

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	2e sem. 1967
Production d'huile de colza dans la CEE					
- à partir des graines communautaires	63	111	139	122	121
- à partir des graines importées	23	41	107	78	47
Production totale d'huile de colza	86	152	246	200	168
Importations d'huile	15	2	19	20	16
Exportations d'huile	13	24	59	37	17
Variations des stocks	-6	+9	-2	-7	
Quantités disponibles	94	121	208	190	167
Disponibilité de matières grasses végétales dans la CEE à l'exclusion d'huile d'olive	2268	2386	2472	2557	
Disponibilité d'huile de colza par rapport à la disponibilité des matières grasses végétales dans la CEE à l'exclusion d'huile d'olive	4,4%	5,1%	8,4%	7,4%	
Part de la production indigène d'huile de colza à partir des graines communautaires sur la disponibilité totale d'huile végétale dans la CEE, à l'exclusion d'huile d'olive	2,8%	4,7%	5,6%	4,8%	

(1) A l'exclusion des échanges intra-communautaires

(2) Quantité mise sous contrôle à l'huilerie pendant la 2ème semestre de 1967

B. Tournesol1. Graines de tournesol

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	Première moitié campagne 1967/68	1967/68 previs.
Production de graines	48	26	20	17	3(2)	25
Importations (1)	101	68	148	165	124	148
Exportations (1)	-	0	1	10	-	-
Disponibilité	149	94	167	172	127	173

2. Fuile de tournesol

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967 2° semestre
Production d'huile de tournesol dans la CEE				previ- soire	estimation
- à partir des graines communautaires	18	9	7	5	1
* à partir des graines importées	25	19	44	57	48
Production totale d'huile de tournesol	43	28	51	62	49
Importation d'huile(1)	59	70	116	180	122
Exportation d'huile(1)	2	6	6	12	7
Variation des stocks	- 1	+ 2	+5	+18	-
Quantités disponibles	101	90	156	232	164
Disponibilité de matières grasses végétales dans la CEE à l'exclusion d'huile d'olive	2268	2386	2472	2557	
Disponibilité d'huile de tournesol par rapport à la disponibilité de matières grasses végétales dans la CEE, à l'exclusion d'huile d'olive	4,5%	3,8%	6,3%	8,3%	
Part de la production indigène d'huile de tournesol à partir des graines communautaires sur la disponibilité totale d'huile végétale dans la CEE, à l'exclusion d'huile d'olive	0,8%	0,4%	0,3%	0,2%	

(1) A l'exclusion des échanges intracommunautaires

(2) Quantité mise sous contrôle à l'huilerie pendant le 2e semestre de 1967

\*) Estimation

Source : OSCE. Statistique agricole 1967/11 et 1968/3 et Commission Comm.européennes DG. VI.

C Tourteaux

Approvisionnement en tourteaux au cours de la première moitié  
de la campagne 1967/68 x 1000 TM, provisoire

	Tourteau de colza	Tourteau de tournesol
Production totale des tourteaux dans la CEE	220	51
Exportations (1)	47	3
Importations (1)	13	198
Importations nettes de la CEE	- 34	+ 195
Quantités disponibles	186	246

(1) à l'exclusion des échanges entre les Etats membres

/ Source : Bulletins nationaux de statistique du Commerce extérieur  
et Commission Comm. européennes DG. VI.

6. LAIT (1)a) Situation de l'approvisionnementProduction de lait

La lente augmentation du cheptel laitier observée de nouveau depuis 1965 s'est poursuivie dans la Communauté. En 1967 on a recensé 21,9 millions de vaches laitières, soit environ 200.000 vaches laitières de plus qu'en 1966, c'est-à-dire une augmentation de 0,9 %.

Simultanément, la production de lait a augmenté à nouveau de 3 %, passant de 70,7 millions de tonnes en 1966 à 72,8 millions de tonnes en 1967. Cette augmentation est due essentiellement à une nouvelle progression du rendement par vache (3.251 kg en 1966 - 3.320 kg en 1967). Outre les progrès techniques généraux réalisés dans l'élevage et l'alimentation du bétail, l'utilisation encore croissante de fourrages concentrés (tourteaux) surtout pourrait bien avoir entraîné en 1967 aussi l'augmentation de la production laitière.

L'augmentation des livraisons de lait aux laiteries, constatée ces dernières années, s'est poursuivie en s'accroissant en 1967. Alors qu'en 1966 1,7 Mio t de lait (3,5 %) était livré à des laiteries, en 1967 les livraisons se montaient à 2,8 Mio t (5,5 %). Cet accroissement a été particulièrement important en France et en Belgique, pays où le pourcentage que représente le lait livré aux laiteries dans la production globale est le plus faible.

La consommation de lait entier dans les exploitations agricoles a manifestement continué à baisser, le taux de livraison, c'est-à-dire

(1) Pour apprécier la situation sur le marché du lait, voir le rapport détaillé relatif à la situation économique du secteur laitier dans la Communauté, rapport que la Commission a transmis au Conseil au mois de janvier 1968 (cf. document R/106/68 (AGRI 41)). Le présent rapport se borne donc à comparer les données des années 1966 et 1967 et indique l'évolution pour 1968, dans la mesure où cette dernière peut être déterminée à l'heure actuelle.

le pourcentage de lait produit livré aux laiteries augmentant de 1,8 % et passant de 72,0 à 73,8 % (cf. tableau I en annexe),

#### Fabrication et consommation de produits laitiers

Compte tenu de l'augmentation des livraisons de lait aux laiteries, la fabrication et la consommation de la plupart des produits laitiers ont également augmenté; seule la production de caséine a légèrement baissé (cf. tableau II en annexe).

L'écoulement des produits à base de lait frais a été favorisé par le temps chaud de l'été 1967. Bien que le taux d'accroissement ait été, semble-t-il, supérieur à celui des années précédentes, il est cependant resté inférieur à celui des livraisons de lait, de sorte que la part du lait transformé a augmenté.

Alors que la fabrication et la consommation de lait entier en poudre sont probablement restées inchangées (1), la Communauté a produit en 1967 200.000 tonnes environ de lait écrémé en poudre de plus qu'en 1966. A cette augmentation de la production a correspondu une augmentation de la consommation de 100.000 tonnes au maximum. Il y a donc une grande différence entre la production et les possibilités d'écoulement, si bien que, pour la première fois, la Communauté va aborder une nouvelle campagne laitière avec des excédents.

En ce qui concerne le lait condensé, la fabrication a augmenté de 60.000 tonnes et la consommation de 34.000 tonnes environ. La consommation individuelle de ce produit est donc passée de 0,2 kg à 4,2 kilogrammes.

En 1967, la production de beurre a augmenté de 50.000 tonnes atteignant 1,3 Mio t environ. En revanche, la consommation n'a pas pu être maintenue tout à fait au niveau de l'année précédente. Au contraire, elle a baissé de près de 10.000 t, tombant à 1,16 Mio t environ. La consommation individuelle a donc aussi légèrement diminué, et cela, bien que 80.000 t de beurre environ aient été écoulées à prix réduit en 1967.

(1) Au cours de la première moitié de l'année 1967, d'importantes quantités de lait entier en poudre ont été importées sous forme de mélanges avec d'autres produits qui ne figurent pas sous la position douanière 04.02.

En raison de l'abondance de la production et du recul de la consommation, les stocks ont augmenté plus fortement au cours de la campagne laitière 1967/68. Le 1er avril 1968, ils atteignaient 160.000 tonnes, soit une augmentation de 55.000 tonnes environ (cf. tableau 46).

Tableau 46 Stocks de beurre (1) de la Communauté le 1er avril  
dés années 1965 à 1968

	1.4.1965	1.4.1966	1.4.1967	1.4.1968	1000 t 1.4.1969
Belgique/Luxembourg	0,8	2,8	2,1	4,7	
Allemagne	35,6	41,3	48,4	66,8	
France	24,2	40,8	47,8	72,5	
Italie	-	-	-	0,3	
Pays-Bas	6,3	7,0	7,4	15,7	
C.E.E.	66,9	91,9	105,7	160,0	280,0 (2)

(1) Stocks de beurre visés aux art. 21 et 22 et stocks commerciaux excédentaires d'après les communications des Etats prévues par le règlement n° 192/64/CEE. (2) Estimation.

La progression de la production de fromage s'est également poursuivie en 1967. L'accroissement de la production (100.000 tonnes environ) n'a cependant pas pu être entièrement écoulé, et là aussi des stocks de l'ordre de 40.000 tonnes environ se sont constitués.

#### mesures d'intervention et coûts

Comme cette production de lait accrue ne pouvait être entièrement écoulée, les mesures d'intervention visant à soutenir le prix du lait à la production ont été en partie considérablement développées. Cela vaut aussi bien pour les achats obligatoires de beurre conformément à l'art. 21 du règlement n° 13/64/CEE du Conseil que pour les interventions facultatives prévues à l'art. 22. Alors qu'en 1966/67, les interventions avaient porté sur 250.000 tonnes de beurre environ, en 1967/68 plus de 330.000 tonnes de beurre ont été achetées par les organismes d'intervention ou ont fait l'objet de mesures d'aides au stockage privé (cf. tableau 47).

Tableau 47 Mesures d'intervention prévues dans les Etats membres par les articles 21 et 22 du règlement n° 13/64/CEE pour les campagnes 1966/67 et 1967/68

1.000 t

	Article 21		Article 22					
	Beurre		Beurre		Lait écrémé en poudre		Fromages	
	Achats	Aides	Achats	Aides	Achats	Aides	Achats	Aides
<u>Campagne 1966/67</u>								
Belgique	1,6	11,5	-	0,7	-	-	-	1,6
Allemagne	120,5	-	-	-	-	-	-	-
France	25,8	59,6	-	-	-	22,0	-	25,3
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	25,6	3,0	-	-	0,2	-	9,8 <sup>(1)</sup>	-
C.E.E.	173,5	74,1	-	0,7	0,2	22,0	9,8	26,9
<u>Campagne 1967/68</u>								
Belgique	3,0	14,5	-	0,5	-	-	-	3,2
Allemagne	141,0	-	-	-	-	-	-	-
France	75,7	68,5	-	-	12,0	44,5	-	31,5
Italie	0,3	-	-	-	-	-	-	4,0
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	26,3	5,0	-	-	-	9,1	43,1 <sup>(2)</sup>	-
C.E.E.	246,3	88,0	-	0,5	12,0	53,6	43,1	38,7

(1) Dont 8,6 de Cheddar conformément au règlement n° 358/67/CEE.

(2) Dont 10,1 de Cheddar conformément au règlement n° 358/67/CEE.

Source : Commission Comm. européenne DG. VI.

Des mesures d'intervention complémentaires ont été prises surtout en France pour le fromage et le lait en poudre écrémé, ainsi qu'aux Pays-Bas pour le fromage.

Les crédits budgétaires des Etats membres prévus pour financer, sur le plan national, la politique du marché laitier durant la période de transition n'ont plus augmenté que légèrement en 1967. Ils sont restés inchangés, soit de l'ordre de 700 millions d'U.C. (cf. tabl. 48).

A l'intérieur du montant global, il y a cependant eu une large redistribution des crédits, les aides directes diminuant tandis que les dépenses d'intervention et de restitution à l'exportation augmentaient. C'est ainsi que les aides directes ont diminué de 125 Mio UC. environ, alors que les autres dépenses augmentaient pratiquement d'autant.

Tableau 48 Dépenses prévues dans les budgets des Etats membres pour financer la politique de marché du lait au cours des 1965-1967

	Mio UC.		
	1965	1966	1967
Belgique (1)	19,0	35,8	33,6
Allemagne	277,0	295,4	229,0
France	83,2	153,3	309,1
Italie	0,1	0,1	2,0
Luxembourg	3,1	2,8	2,6
Pays-Bas	145,8	203,1	136,4
Total	528,2	700,5	712,7

(1) Y compris les coûts des interventions concernant les produits laitiers du Luxembourg. Source : Commission Comm.europ. DG. VI. De ces sommes, le F.E.O.G.A. a pris en charge une part importante.

#### Echanges

Les échanges entre Etats membres ont en général augmenté en 1967 par rapport à l'année précédente, bien que, pour la plupart des produits, l'accroissement n'ait plus été aussi considérable qu'au début de l'entrée en vigueur de la réglementation commune du marché du lait (cf. tableau 49). A part quelques exceptions, il se pourrait que les possibilités de développement des échanges au cours de la période de transition soient dans une large mesure épuisées. Seule la libre circulation des marchandises, sans prélèvements ni restitutions, créera les conditions des mesures à long terme nécessaires à l'ouverture de nouveaux marchés. Le développement prévisible de la consommation à ce moment-là entraînera pour un grand nombre de produits un développement des échanges.



Tableau 49 Echanges intracommunautaires (exportations) concernant les principaux produits laitiers de 1964 à 1967

Produit	E x p o r t a t i o n s			
	1964	1965	1966	1967
Beurre	23,6	40,2	32,4	39,7
Fronage	139,5	158,0	176,6	179,1
Lait condensé	29,3	32,5	50,8	83,4
Lait entier en poudre	15,2	18,5	17,1	17,7
Lait écrémé en poudre	38,4	133,6	181,1	216,8
Caséine	12,3	9,4	20,2	14,5

Source : OSCE. Statistique agricole

Par rapport à 1966, le commerce extérieur de la Communauté ne s'est pas fondamentalement modifié (voir tableau II en annexe). Le volume des exportations (4 Mio t en poids de lait entier) a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Les importations ont été légèrement inférieures à celles de 1966 (1 Mio environ de tonnes en poids de lait entier).

De même que dans le passé, les principaux partenaires commerciaux à l'importation de produits laitiers, et notamment de fromage, dans la Communauté ont été le Danemark, la Suisse et l'Autriche. Les livraisons danoises de fromage à la Communauté sont tombées de 42.300 tonnes à 40.100 tonnes, la valeur des importations restant cependant pratiquement inchangée, les ventes ayant été meilleures. La Suisse et l'Autriche ont été les deux principaux fournisseurs d'Emmenthal. Alors que les importations en provenance de Suisse (26.000 tonnes environ) sont restées pratiquement inchangées, les importations en provenance d'Autriche sont passées de 9.600 tonnes en 1966 à 12.700 tonnes en 1967.

Pour la plupart des produits laitiers, les exportations de la Communauté dans les pays tiers ont augmenté. Pour le beurre les exportations sont passées de 70.000 t environ en 1966 à 105.000 t environ en 1967. Les principales régions du monde auxquelles la Communauté a livré du beurre et du concentré de beurre ont été la Grande-Bretagne (50.000 t environ), les pays du bassin méditerranéen (13.000 t environ) et les pays d'Amérique latine (10.000 t environ). Le lait entier en poudre a été exporté surtout dans les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud (18.000 t environ). Les exportations de lait écrémé en poudre dans les pays tiers sont allées aux quatre coins du globe. Mais les principaux acheteurs de ce produit ont été, ici encore, outre le Japon, ./.

les pays d'Amérique latine. En ce qui concerne le lait condensé, les exportations ont également continué à augmenter. En 1967, elles atteignaient 385.000 tonnes. Outre les pays asiatiques, la Communauté a également de plus en plus fourni du lait condensé aux pays d'Afrique du Nord ainsi qu'aux pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Les exportations de fromage se décomposent également en un grand nombre de petites livraisons destinées à presque tous les pays du monde.

#### b) Situation sur le marché mondial

D'après les informations actuellement disponibles, le volume du commerce international des produits laitiers n'est dans l'ensemble guère différent en 1967 de celui de l'année précédente. Il y a cependant certains faits qui méritent d'être mis en relief.

- Les Etats Unis d'Amérique ont introduit, avec effet au 1er juillet 1967, des contingents pour certains produits laitiers qui, jusqu'à présent, pouvaient être librement importés (mélanges de beurre avec d'autres produits, certaines sortes de beurre).
- En novembre 1967, la Grande-Bretagne a contingenté les importations de concentré de beurre.
- L'offre de beurre à bas prix en provenance de pays de l'Europe orientale s'est maintenue.
- Les prix du beurre et du lait écrémé en poudre ont continué à baisser. Pour le beurre, les prix ont atteint 30 UC par 100 kg et pour le lait écrémé en poudre 13 UC par 100 kg et moins. Le prix du lait résultant de ces cours est de 1 à 1,5 UC/100 kg pour une teneur en matières grasses de 3,7 %.

Il n'y a pas lieu de supposer que cette situation se modifiera profondément à court terme.

#### c) Prix

L'augmentation considérable, supérieure à la moyenne, des livraisons de lait aux laiteries et l'accroissement de la production de la plupart des produits laitiers ont à plusieurs reprises exercé une pression sur les prix en 1967. Même si les mesures d'intervention ont empêché une baisse plus sensible du niveau général des prix, certains Etats membres n'ont cependant pu éviter des pertes. Dans d'autres, surtout en Allemagne et aux Pays-Bas, on n'a pas pu réaliser entièrement

les augmentations de prix qui auraient été nécessaires en raison de la suppression des aides et du relèvement du prix indicatif. Tandis qu'en Belgique, en France et au Luxembourg, les prix de marché sont, dans l'ensemble, restés relativement stables, la pression sur le niveau des prix provenait surtout en Allemagne et aux Pays-Bas du lait écrémé en poudre et en Italie de certaines sortes de fromage.

Cette évolution a entraîné en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, une baisse des prix du lait à la production en 1967. Cette baisse peut être estimée 0,125 UC/100 kg pour l'Allemagne et les Pays-Bas. Il est possible qu'en Italie les prix du lait aient baissé davantage, mais il n'y a pas encore actuellement d'indications plus précises disponibles. Alors que les prix ne se sont guère modifiés en Belgique et au Luxembourg, ils ont légèrement augmenté en France :

Tableau 50 Prix indicatif et prix du lait à la production dans les Etats membres au cours des années 1966 et 1967

UC/100 kg pour 3,7 % de matières grasses départ de la ferme

Fourchette des prix	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	C.E.E.
<u>Prix indicatif</u>							
1966/67	9,855	9,500	9,065	10,295	9,900	9,255	-
1967/68	9,855	9,625	9,293	10,295	9,900	9,668	-
Modificat. p. rapp. année précédente	0	+ 0,125	+ 0,228	0	0	+ 0,413	-
<u>Prix à la production</u>							
1966	9,920	9,675	8,670	10,950	.	9,558	.
1967	9,920	9,550	.	.	.	9,433	.
Modificat. p. rapp. année précédente	0	- 0,125	.	.	.	- 0,125	.

Source : Commission Comm. européennes DG. VI.

Evolution au cours des premiers mois de 1968 et perspectives pour la campagne laitière 1968/69

Au cours du premier semestre 1968 les tendances qui caractérisaient déjà 1967 ont continué à se renforcer.

En ce qui concerne l'évolution du cheptel laitier, les statistiques ne sont disponibles que pour la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas. Si le cheptel laitier en Allemagne était à peu près au même niveau qu'en été 1967, on enregistre en Belgique une augmentation de 3,6 % et de nouveaux Pays-Bas de presque 7 %. En Belgique aussi bien qu'aux Pays-Bas la reconstitution du cheptel s'est ainsi accélérée. Le cheptel laitier a vraisemblablement augmenté en France d'une manière faible, tandis que pour l'Italie il ne faut pas attendre des modifications remarquables.

Au cours de la première moitié de 1968 la production laitière s'est accrue, par rapport à la même période de l'année précédente, de 2,8 % en Allemagne et de 4,8 % en France. Pour les autres Etats membres on ne dispose pas encore des données statistiques.

Les livraisons aux laiteries se sont développées comme suit :

	1er semestre 1967	1er semestre 1968	Modifications p.rapp. à l'année précédente	
	(1000 t)	(1000 t)	(1000 t)	en %
Belgique	1.361	1.477	+ 116	+ 8,5
Allemagne	9.382	9.926	+ 544	+ 5,8
France	8.410	9.415	+ 1.005	+ 12,0
Italie	.	.	.	.
Luxembourg	100	166	+ 66	+ 6,0
Pays-Bas	3.636	3.892	+ 256	+ 7,0
C.E.E. (sans l'Italie)	22.889	24.816	+ 1.927	+ 8,4

Source : Commission Communautaire DG. VI.

On peut prévoir que les livraisons de lait aux laiteries auront augmenté d'au-moins 6 % d'ici la fin de la période d'alimentation à l'étable. L'évolution au cours de la campagne 1968/69 dépendra en partie des conditions atmosphériques. Néanmoins, le lien de cause à effet n'est plus aussi étroit que par le passé en raison de l'utilisation croissante des tourteaux.

Dans la plupart des Etats membres, la pression sur les prix de marché des produits laitiers importants a continué à être forte jusqu'au début de l'application de l'organisation commune de marché le 29 juillet 1968. La surcapacité de l'industrie transformatrice du lait en poudre de lait a entraîné un accroissement de la production de lait écrémé en poudre supérieur à 30 % au cours des premiers mois de 1968. Notamment en Allemagne et par conséquent aussi dans les pays importateurs que sont l'Italie et les Pays-Bas les prix ont atteint le niveau le plus bas qu'on ait connu depuis longtemps.

L'utilisation limitée de lait écrémé dans ce secteur s'est également répercutée sur le marché des fromages. Aux Pays-Bas, comme la campagne 1967/68 a vu la fin des mesures d'intervention concernant le fromage à couper, les prix des fromages ont baissé dans certains cas de 0,50 DM/kg et plus. En France, une telle baisse n'a pu être compensée que par le maintien des mesures d'intervention concernant le lait écrémé en poudre et en Italie par des achats de parmesan et de grana. Par contre, les nouvelles conditions de consolidation du régime extérieur dans le cadre du G.A.T.T., en ce qui concerne l'Emmenthal, et la déconsolidation en ce qui concerne le Cheddar ont contribué progressivement à une normalisation sur ces marchés.

Aussi la production de beurre a été de 10 % plus haute que celle de l'année précédente. Cela a entraîné une nouvelle augmentation des stocks auprès des organismes d'intervention et dans le cadre du stockage privé, de sorte qu'à fin août 1968 ces stocks s'élevaient à 330.000 tonnes environ par rapport à 220.000 tonnes fin août 1967.

Au total, la situation dans la Communauté comme ailleurs sera probablement aussi caractérisée au cours de la prochaine campagne par une augmentation de la production de lait et une stagnation des ventes de beurre. Des conditions atmosphériques défavorables pourraient sans doute diminuer la pression sur les prix, mais elles ne sauraient suffire pour modifier la situation en profondeur.

Tableau I Cheptel laitier, production et livraisons de lait aux laiteries dans la Communauté au cours des années 1966 et 1967 (1)

	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	C.E.E.
I. <u>Cheptel laitier</u> (1)							
1966	1.025	5.854	9.622	3.450	56	1.731	21.738
1967	1.030 (2)	5.859	9.700	3.500 (2)	56 (2)	1.785	21.930
Différence -1000 têtes	+ 5	+ 4	+ 78	+ 50	0	+ 54	+ 194
- en %	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,8	+ 1,4	0	+ 3,1	+ 0,9
II. <u>Production de lait</u> (1)							
1966	3.960	21.357	28.016	9.901	196	7.236	70.666
1967	4.050	21.715	29.360	10.000	200	7.510	72.835
Différence -1000 tonnes	+ 90	+ 358	+ 1.344	+ 99	+ 4	+ 274	+ 2.169
- en %	+ 2,3	+ 1,7	+ 4,8	+ 1,0	+ 2,0	+ 3,8	+ 3,0
III. <u>Livraisons aux laiteries</u> (1)							
1966	2.602	17.173	17.033	7.309	176	6.606	50.899
1967	2.745	17.674	18.700	7.450	180	6.945	53.694
Différence -1000 tonnes	+ 143	+ 501	+ 1.667	+ 141	+ 4	+ 339	+ 2.795
- en %	+ 5,5	+ 2,9	+ 9,8	+ 1,9	+ 2,3	+ 5,1	+ 5,5
IV. <u>Taux de livraison</u> (en pourcentage de la production)							
1966	65,7	80,4	60,8	73,8	89,8	91,3	72,0
1967	67,8	81,4	63,7	74,5	90,0	92,5	73,8

(1) Estimation pour 1968 ; cheptel laitier 22,3 Mio ; production de lait 75,0 Mio t ; livraisons aux laiteries 56,5 Mio t.

(2) Chiffres provisoires.

Source : 1966 Office statistique des Communautés Européennes.

1967 Données statistiques nationales.

Tableau II Production, commerce extérieur et consommation de la Communauté en ce qui concerne les principaux produits laitiers au cours des années 1966 et 1967

	Production	Importation	Exportation	1.000 t Disponibles pour la consommation
<u>Lait entier en poudre</u>				
1966	153,0	8,4	56,2	105,2
1967	153,7	10,0	67,0	96,7
<u>Lait écrémé en poudre</u>				
1966	834,0	72,4	146,7	759,7
1967	1.045,5	48,2	115,8	977,9
<u>Lait condensé</u>				
1966	1.083,0	1,1	358,4	725,7
1967	1.143,5	0,6	384,8	759,7
<u>Beurre</u>				
1966	1.249,0	6,6	70,4	1.185,2 <sup>(1)</sup>
1967	1.299,2	6,8	104,9	1.201,1
<u>Fronage</u>				
1966	1.752,0	110,1	100,4	1.761,7 <sup>(2)</sup>
1967	1.853,1	100,8	105,4	1.848,5
<u>Caséine</u>				
1966	38,0	22,5	8,1	52,4
1967	37,5	23,9	16,0	45,4

(1) Compte tenu des variations de stocks, la consommation réelle a été de 1.170 t en 1966 et 1.160,5 en 1967, environ.

(2) Compte tenu des variations de stocks, la consommation réelle a été de 1.740 t en 1966 et 1.800,5 en 1967, environ.

Source : OSCE.

7. VIANDE BOVINEa) Situation de l'approvisionnementProductionEvolution de l'effectif total du cheptel bovin à l'intérieur de la Communauté de 1965 à 1967

D'après les recensements effectués dans les Etats membres à la fin de l'année 1967 ou au 1er janvier 1968, le cheptel bovin dans la Communauté s'élève à 51.546 milliers de têtes contre 51.302,5 milliers en 1966, ce qui représente une augmentation de + 0,47 % alors que pendant les deux années précédentes on avait enregistré les taux d'accroissement suivants : 1965 + 3,47 % et 1966 + 2,18 %.

Le nombre des bovins à l'engrais de plus d'un an est en 1967 de 4.810,7 milliers de têtes contre 4.742,8 milliers en 1966 : l'augmentation est de + 1,43 % contre + 8,19 % en 1965 et + 10,15 % en 1966. Cependant en Allemagne, le nombre de bovins à l'engrais est en diminution par rapport à 1966.

On peut déduire de ces derniers chiffres qu'en 1968, la production de viande bovine ne sera que très légèrement supérieure à celle de 1967.

Le nombre des génisses de plus d'un an est en 1967 de 9.831,4 milliers de têtes contre 9.721,6 milliers en 1966. L'augmentation est de 1,13 % alors que pendant les deux années antérieures 1965 et 1966, l'augmentation était respectivement de + 5,13 % et de + 1,25 %.



Le nombre de jeunes bovins de moins de 12 mois est en 1967 de 13.596,6 milliers de têtes contre 13.725 milliers en 1966, soit une diminution de - 0,21 %.

L'évolution précédente avait été la suivante : 1965 : + 5,83%; 1966 : + 3,26 %.

L'examen des résultats des recensements montre d'une manière très nette que pour toutes les catégories d'animaux, le rythme d'accroissement est en diminution et que pour les jeunes animaux de moins de 12 mois, il existe une diminution en valeur absolue. En ce qui concerne les génisses de plus d'un an, on peut constater que le rythme d'expansion diminue dans une proportion moins forte que celle constatée pour l'ensemble du cheptel.

Il faut signaler également que l'examen des recensements effectués en France et en Italie montre que si les vaches à aptitude laitière sont sans cesse en augmentation, on constate une diminution des vaches à aptitude peu laitière, c'est-à-dire des vaches appartenant à des races à viande.

C'est ainsi qu'en France, le nombre de vaches laitières est passé de 7.064,5 milliers de têtes en octobre 1965 à 7.206,2 milliers de têtes en octobre 1967; par contre, pendant cette même période, le nombre de vaches à aptitude peu laitière est passé de 1.989,1 milliers de têtes à 1.916,6 milliers de têtes.

En Italie, en 1961, il existait 3.496 milliers de vaches laitières et 1.601 milliers d'autres vaches. Pour 1966, ces chiffres sont devenus respectivement 3.501 milliers et 1.360 milliers de têtes.

Il y a donc incontestablement dans ces deux pays augmentation des vaches à aptitude laitière et diminution des vaches appartenant à des races à viande. Dans les autres Etats membres, les recensements ne font pas état de cette différenciation.

Le tableau 51, qui suit, montre que dans la Communauté la production de viande bovine en tonnes de carcasses, /graisse comprise, est passée de 3.553,913 tonnes en 1965 à 3.904.381 tonnes en 1966 et 4.151.193 tonnes en 1967.

.../...

**Tableau 51 Production de viande bovine dans les pays de la CEE**  
(Production indigène brute)

en tonnes, graisse comprise

	1965	1966	1967
<u>Viande de gros bovins</u>			
Allemagne	893.200	1.013.900	1.078.500
France	1.225.000	1.306.000	1.444.000
Italie	418.614	480.535	476.748
Pays-Bas	194.425	205.850	212.725
Belgique	168.943	191.112	185.165
Luxembourg	9.462	9.833	11.924
<u>Total</u>	<u>2.909.644</u> =====	<u>3.207.230</u> =====	<u>3.409.062</u> =====
<u>Viande de veau</u>			
Allemagne	96.000	101.000	97.000
France	411.000	429.000	460.000
Italie	48.767	73.866	65.003
Pays-Bas	68.275	68.725	94.125
Belgique	19.449	24.045	25.584
Luxembourg	778	515	419
<u>Total</u>	<u>644.269</u> =====	<u>697.151</u> =====	<u>742.131</u> =====
Total général de la production	3.553.913	3.904.381	4.151.193
Evolution par rapport à l'année précédente	- 0,7 %	+ 9,9 %	+ 6,3 %

Source : Commission Comm.européennes, DG. VI.

Par rapport aux années précédentes; l'évolution de la production a été la suivante : 1965 - 0,7 %, 1966 + 9,9 %, 1967 + 6,3 %.

D'après les renseignements de l'Office Statistique des Communautés Européennes, le poids moyen aussi bien des gros bovins que des veaux est sans cesse en augmentation. Les poids moyens en carcasses constatés dans chacun des Etats membres ont été en 1960 et 1966 les suivants exprimés en kilogrammes :

<u>Grosbovins</u>	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
1960	260	273	222	285	263	254
1966	271	292	230	272	274	265
<u>Veaux</u>						
1960	47	64	74	57	73	51
1966	62	76	83	90	81	73.

Les recensements dont il a été parlé plus haut montrent qu'en 1968 on arrivera à un certain ralentissement dans l'expansion du cheptel bovin et que, dans ces conditions, il est raisonnable de prévoir que l'augmentation de la production de viande bovine par rapport à 1967 sera de l'ordre de 1 à 3 %. Sur cette base, la production en 1968 serait donc comprise entre 4.221 et 4.304 milliers de tonnes.

On peut penser qu'en 1969 la production sera stagnante et que le taux d'expansion devrait se situer entre - 1 % et + 1 %, ce qui donnerait une production comprise entre 4.219 et 4.304 milliers de tonnes.

En résumé, le maximum de production dans la Communauté sera constaté en 1968 et à partir du deuxième semestre de 1969, la production communautaire de viande bovine devrait diminuer.

Consommation

Le tableau 52 montre quelle a été la consommation unitaire dans chacun des Etats membres de la Communauté pendant la période 1965/67. On constate que l'augmentation de consommation en 1967 par rapport à 1966 a été plus faible qu'en 1966 par rapport à 1965, à part l'Italie pour laquelle la consommation de viande de gros bovins est passée de 15,5 kg par habitant en 1966 à 17,2 kg en 1967; dans les autres Etats membres, l'augmentation de la consommation a été relativement faible.

En valeur absolue, la consommation est passée de 4.166.428 tonnes en 1965 à 4.483.008 tonnes en 1966 et 4.685.455 tonnes en 1967, ce qui se traduit par les pourcentages d'augmentation suivants (cf. tableau 53) : 1965 + 1 %, 1966 + 7,6 %, 1967 + 4,5 %. On peut conclure de cette double comparaison que l'augmentation de la consommation résulte d'une part de l'effet démographique et d'autre part - surtout - d'une augmentation du niveau de la consommation par tête. Le rythme d'expansion de la consommation en 1968 par rapport à 1967 devrait être voisin de celui constaté en 1967 par rapport à 1966. Sur la base d'une augmentation de 3 à 5 %, la consommation en 1968 serait comprise entre 4.866 et 4.960 milliers de tonnes.

En 1969, à la suite de la diminution de la production qui entraînera sans doute une augmentation relativement importante des prix, on peut prévoir que par rapport à 1968, l'augmentation de la consommation de viande bovine sera comprise entre 2 et 4 %, ce qui donne en valeur absolue la fourchette 5.011 - 5.110 milliers de tonnes. La comparaison de la production et de la consommation de viande bovine dans la Communauté au cours des années 1965 à 1967 fait apparaître

les déficits suivants :	degré d'auto- approvisionnement
1965 : 612.515 tonnes	85,3 %
1966 : 578.627 tonnes	87,1 %
1967 : 534.262 tonnes	88,6 %.

Tableau 52 - Consommation de viande bovine par habitant dans les pays de la C.E.E.

en kg par habitant

	1965	1966	1967
<u>Viande de gros bovins</u>			
Allemagne	19,9	20,6	20,5
France	24,2	25,7	26,3
Italie	13,0	15,5	17,2
Pays-Bas	18,8	19,9	20,1
Belgique	21,1	21,7	22,8
Luxembourg	29,5	30,5	30,9
<u>Viande de veau</u>			
Allemagne	1,8	1,8	2,0
France	8,3	8,6	9,0
Italie	2,8	3,1	3,2
Pays-Bas	0,7	1,3	1,1
Belgique	2,0	2,2	2,1
Luxembourg	5,1	5,3	5,7

Source : Commission Comm. européenne DG. VI.

Tableau 53 Consommation de viande bovine dans les pays de la CEE

en tonnes, graisse comprise

	1965	1966	1967
<u>Viande de gros bovins</u>			
Allemagne	1.175.300	1.226.300	1.227.300
France	1.187.000	1.258.000	1.318.000
Italie	677.150	804.296	867.679
Pays-Bas	230.750	247.575	253.000
Belgique	199.290	206.884	214.410
Luxembourg	9.898	10.070	10.197
<u>Total</u>	<u>3.479.388</u> =====	<u>3.753.125</u> =====	<u>3.840.586</u> =====
<u>Viande de veau</u>			
Allemagne	105.000	110.000	121.000
France	406.000	422.000	450.000
Italie	146.019	159.266	166.672
Pays-Bas	9.050	15.775	32.350
Belgique	19.273	21.101	22.969
Luxembourg	1.698	1.741	1.878
<u>Total</u>	<u>687.040</u> =====	<u>729.883</u> =====	<u>794.869</u> =====
Total général de la consommation	4.166.428	4.483.008	4.685.455
Evolution en %	+ 1,0 %	+ 7,6 %	+ 4,5 %
Autoapprovisionnement de la C.E.E.	85,3 %	87,1 %	88,6 %
Différence entre consommation et production de la C.E.E.	<u>612.515</u>	<u>578.627</u>	<u>534.262</u>

Source : Commission Comm.européennes, DG. VI.

Pour 1968 et 1969, sur la base des prévisions faites ci-dessus, le déficit probable devrait se situer à l'intérieur des fourchettes suivantes :

1968 : 562.000 - 739.000 tonnes

1969 : 707.000 - 891.000 tonnes

### Echanges commerciaux

#### Echanges avec les pays tiers

Pendant les années 1966 et 1967, l'évolution des importations de la Communauté en provenance des pays tiers a été la suivante :

**Tableau 54** : Importations de la C.E.E. en provenance des pays tiers (t viande avec os)

	Veaux vivants	Viande veau	Total veau	Gros bovins vivants	Viande fraîche ou réf.	Viande congelée	Total Gros bovins
1966	5.313	27.704	33.017	183.616	147.565	195.803	526.984
1967	8.287	43.144	51.431	168.694	180.544	194.989	544.227

Source : Commission Comm. européenne DG. VI.

L'augmentation des importations de viande de veau dans la Communauté a été très sensible (+ 55,8 %) : l'Italie est le principal importateur, en provenance des pays tiers : 6.777 tonnes de veaux vivants et 38.975 tonnes de viande de veau durant l'année 1967 (contre 5.088 tonnes et 25.621 tonnes pendant l'année 1966); l'Allemagne qui importe peu de veaux vivants a également développé ses importations de viande de veau : 3.393 tonnes (contre 1.902 tonnes en 1966).

Les pays d'origine restent les mêmes : Les Pays de l'Est (Pologne, Bulgarie, Roumanie) et l'Autriche pour les veaux vivants le Danemark, pour la viande de veau.

L'augmentation des importations de gros bovins et de leur viande dans la Communauté a été peu sensible (+ 3,3 %).

Pour l'ensemble des pays de la C.E.E. les importations de gros bovins vivants sont inférieures de l'ordre de 8,1 % par rapport aux importations réalisées en 1966.

En Allemagne, pendant l'année 1967, on a noté une diminution des importations de gros bovins vivants par rapport à l'année précédente; en effet, cet Etat membre a considérablement réduit ses achats de bétail de fabrication en

.../...

provenance du Danemark et des pays de l'Est (équivalent de viande en carcasses : 26.738 tonnes contre 82.993 tonnes). Par contre, les importations italiennes de ces mêmes animaux ont fortement progressé (équivalent en carcasses : 107.887 tonnes contre 83.312 tonnes), la presque totalité de ces importations étant réalisée à partir des pays de l'Est. Le Benelux a également doublé ses achats à l'extérieur de la Communauté (équivalent en carcasses : 34.373 tonnes contre 16.050 tonnes) en provenance du Royaume-Uni et d'Irlande alors qu'un courant d'échanges nouveau s'est créé entre la Belgique et le Danemark.

En ce qui concerne les importations de viande fraîche ou réfrigérée en provenance des pays tiers, on constate en 1967 une augmentation de 23,3% par rapport à l'année précédente. La France et l'Allemagne ont diminué leurs achats à l'extérieur de la Communauté (respectivement 15.000 et 4.568 tonnes contre 23.634 et 10.618 tonnes), les réductions concernant surtout le Danemark et la Yougoslavie pour les quartiers arrière importés par la France, l'Uruguay, l'Argentine et les Pays de l'Est pour les carcasses importées par l'Allemagne. Les importations en provenance des pays scandinaves sont en augmentation (Suède : 22.300 contre 15.000 tonnes en 1966).

L'augmentation des importations de viande fraîche ou réfrigérée dont il est fait état ci-dessus, est à attribuer à l'Italie. En effet, les importations italiennes de viande fraîche ont augmenté de 38,2% (144.686 tonnes contre 104.657 tonnes) durant la période considérée. Les pays tiers qui ont bénéficié de cet accroissement des importations sont les pays de l'Est.



Par ailleurs, les Pays-Bas ont diminué très fortement leurs importations de viande tandis que celles de l'U.E.B.L. en provenance des pays tiers sont en très forte augmentation (12.755 tonnes contre 1.843 tonnes), les principaux pays exportateurs étant pour cette destination le Royaume-Uni (2.902 tonnes), le Danemark (4.326 tonnes) et l'Argentine (3.672 tonnes).

La diminution des importations en 1967 par rapport à l'année précédente se chiffre à 0,4 % (195.004 tonnes contre 195.840 tonnes en 1966). Mais ces importations se répartissent entre les Etats membres d'une manière sensiblement différente.

La France dont les importations en 1967 se sont élevées à 12.600 tonnes a concentré ses achats sur deux pays dont les livraisons ont fortement augmenté. Il s'agit de l'Argentine 9.169 tonnes contre 4.856 et de Madagascar 2.370 tonnes contre 1.880 tonnes.

Pour l'Italie qui en 1967 a importé 102.615 tonnes contre 107.000 en 1966 on constate la même évolution qu'en France. Les exportations de l'Argentine et de la Roumanie sont passées respectivement de 54.573 à 72.329 tonnes (+ 32,5 %) et de 9.000 à 13.725 tonnes (+ 52,5 %).

L'Allemagne a sensiblement diminué ses achats 32.463 tonnes en 1967 contre 44.818 tonnes en 1966 (- 27,6 %).

Pour le Benelux on constate une forte augmentation des importations, 47.308 tonnes contre 31.812 tonnes en 1966 soit une augmentation de 48,7 %.

Le principal exportateur de viande congelée aussi bien en 1966 qu'en 1967 est l'Argentine. Ce pays a augmenté ses exportations de l'ordre de 29,4 % par rapport à l'année passée (153.437 tonnes contre 118.595 tonnes).

Par rapport à l'ensemble des importations de viande congelée par la Communauté les exportations de l'Argentine se sont élevées à 60,5 % en 1966 et à 78,7 % en 1967.

Cette progression a été réalisée au détriment de l'Australie, du Brésil et de l'Uruguay.

.../...

Vers les pays tiers, les exportations réalisées par la Communauté ont été de 15.157 tonnes contre 12.777 tonnes en 1966. Les deux principaux Etats membres exportateurs ont été les Pays-Bas qui ont presque doublé leurs ventes aussi bien en veau qu'en gros bovins (6.131 tonnes contre 3.883 tonnes) grâce à l'accroissement des exportations vers la Suisse, la Grèce et l'Autriche ; par contre, la France a vu ses exportations de gros bovins diminuer, notamment vers l'Algérie.

#### Evolution des échanges intracommunautaires

Tous les pays membres ont été concernés par le développement des échanges intracommunautaires. Ainsi, pour l'année 1967 et par rapport à l'année 1966, l'Allemagne a triplé ses importations de veaux et viande de veau (26.346 tonnes) principalement en provenance des Pays-Bas et augmenté fortement ses importations de quartiers avant en provenance de France.

L'Italie a maintenu le montant des importations de veaux (viande de veau surtout) en provenance d'Allemagne et des Pays-Bas bien que la réouverture de la frontière, pour les raisons sanitaires, ne soit intervenue qu'en juillet, et doublé celles de viande bovine et de gros bovins vivants (41.403 tonnes) grâce au développement des achats de jeunes animaux vivants en France.

De même, la France a plus que décuplé ses achats de veaux (2.830 tonnes Pays-Bas surtout) et quintuplé ceux de gros bovins (6.655 tonnes de quartiers arrière provenant surtout d'Allemagne).

Les Pays-Bas ont presque doublé leurs importations de viande fraîche, principalement en provenance du Benelux (11.643 tonnes au total).

L'U.E.B.L. a quadruplé ses importations de veaux achetés en majeure partie aux Pays-Bas (4.000 tonnes en 1967) tandis que les achats de gros bovins vivants en France ont progressé favorablement.

En 1967, la France a réalisé le plus gros tonnage global vers les autres pays partenaires : 96.980 tonnes de gros bovins et 11.274 tonnes de veaux (1/3 vers l'Italie, 2/3 vers l'Allemagne), suivie par les Pays-Bas : 7.667 tonnes de gros bovins et 58.327 tonnes de veaux (1/2 vers l'Italie).

En conclusion, on a constaté en 1967 un très net développement des courants d'échanges intracommunautaires, bien que la Communauté continue à faire largement appel à ses fournisseurs traditionnels de l'extérieur.

e) Situation sur le marché mondial

La pénurie de viande bovine constatée dans la Communauté en 1964 et pendant les premiers mois de 1965, a coïncidé avec une diminution de l'offre sur le marché mondial. Il semble maintenant que le cheptel soit reconstitué puisqu'au début de 1967, on estimait que l'effectif du cheptel bovin mondial dépassait de 1 % le niveau de 1966. Ce chiffre est plus élevé que celui enregistré dans la Communauté où les recensements de la fin de l'année font apparaître une augmentation de 0,47 % par rapport aux recensements de la fin de l'année 1966. Il faut cependant souligner que les pourcentages d'augmentation constatés dans la Communauté en 1966 et 1965 par rapport à l'année précédente, respectivement 2,18 % et 3,47 % étaient du même ordre de grandeur que ceux constatés pendant les mêmes périodes dans les pays tiers.

On peut tirer comme conclusion de ce qui précède que le cycle de production de la viande bovine dans le monde présente son maximum et son minimum approximativement aux mêmes époques que dans la Communauté, le cycle de cette dernière étant toutefois légèrement en avance.

Les statistiques d'importation et d'exportation de viande bovine publiées par la FAO et l'OCDE ne donnent actuellement pas de renseignements postérieurs à 1966. C'est donc en se basant sur les renseignements de cette dernière année que l'on a la confirmation que les Etats-Unis, la Communauté et le Royaume-Uni importaient 71,1 % de la viande bovine mondiale. Les chiffres d'importation sont en effet les suivants :

Importations 1966 en 1.000 tonnes

Etats-Unis	547	en % 25,7
C.E.E.	542 (sans graisse)	24,6
Royaume-Uni	441	20,8

Les principaux exportateurs sont l'Argentine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui exportent 55,5 % de la viande bovine mondiale. Les chiffres de 1966 sont les suivants en 1.000 tonnes de poids carcasses sans graisse :

Argentine	587	en % 27,3
Australie	446	20,8
Nouvelle-Zélande	158	7,4

c) Les prix

Le règlement n° 63/67/CEE du 21 mars 1967 avait fixé ainsi les limites inférieures et supérieures des prix d'orientation pour la campagne débutant le 1er avril 1967 :

Gros bovins : limite inférieure 62,250 U.C./100 kg poids vif  
 limite supérieure 66,000 " " " "  
 Veaux : limite inférieure 82,750 " " " "  
 limite supérieure 89,500 " " " "

A l'intérieur de ces limites, les Etats membres ont fixé ainsi leurs prix d'orientation :

	<u>Gros bovins</u>	<u>Veaux</u>
Allemagne	64,750 UC/100 kg poids vif	86,750 UC/100 kg poids vif
France	63,702 " " " "	86,489 " " " "
Italie	65,520 " " " "	84,800 " " " "
Pays-Bas	62,431 " " " "	84,807 " " " "
Belgique	65,200 " " " "	82,750 " " " "
Luxembourg	63,000 " " " "	85,000 " " " "

Bien que l'écart fixé par le règlement n° 63/67/CEE entre la limite inférieure et la limite supérieure des prix d'orientation ait été de 3,750 U.C. pour les gros bovins et de 6,750 U.C. pour les veaux, les Etats membres ont fixé leurs prix d'orientation de manière telle que cet écart a été ramené à 3,090 U.C. pour les gros bovins et à 4,00 U.C. pour les veaux.

Les prix moyens de marché constatés dans les Etats membres au cours de la campagne 1967/68 ont été les suivants :

Tableau 55 Prix moyens de marché constatés dans les Etats membres

Pays	1967/68	
	Gros bovins	UC/100 kg poids vif Veaux
Allemagne	61,758	95,430
France	61,218	86,788
Italie	66,048	105,475
Pays-Bas	62,218	90,390
Belgique	67,418	86,203
Luxembourg	64,483	91,203

Pour les gros bovins, les prix de marché se sont établis au-dessus du prix d'orientation, en Belgique, en Italie et au Luxembourg, et en-dessous en Allemagne, en France et aux Pays-Bas.

Pour les veaux, les prix de marché se sont établis dans tous les Etats membres au-dessus du prix d'orientation.

Les écarts entre les prix de marché les plus élevés et les prix de marché les plus bas ont été de 6,200 UC pour les gros bovins et de 19,272 UC pour les veaux. Au cours de la campagne 1966/67, ces écarts avaient été respectivement de : Gros bovins : 5,258 UC; Veaux : 16,043 UC. On constate que les écarts entre les prix des gros bovins se sont accrus d'une manière insupportable alors que pour les veaux, l'écart s'est accru d'environ trois U.C.

L'évolution des prix de marché des gros bovins au cours de la campagne 1967/68 fait apparaître les phénomènes suivants :

- Depuis la mise en application de l'organisation commune de marchés dans le secteur de la viande bovine, les prix enregistrés aux Pays-Bas s'étaient établis par rapport aux autres Etats membres au niveau le plus bas; or pendant la dernière campagne de commercialisation, les prix les plus bas ont été enregistrés en Allemagne et en France alors que, comme dans le passé, les prix les plus élevés ont été enregistrés en Belgique. Il convient de signaler à ce sujet que pour échapper à des cours encore plus bas, l'Allemagne et la France ont procédé à des interventions sur leurs propres marchés. Pendant la campagne 1967/68 les quantités de viande ressortant des interventions ont été les suivantes : Allemagne 8447 T, France 6258 T.
- Pour la première fois depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1964, le prix de marché pondéré dans la Communauté pour les gros bovins s'est établi à un niveau inférieur au prix d'orientation pondéré (62,725 UC contre 64,320 UC). Par contre, pour les veaux, les prix pondéré de marché s'est établi au-dessus du prix d'orientation pondéré (92,940 UC contre 85,895 UC).
- Pour les prix à l'importation, on a constaté également pendant la campagne 1967/68 une baisse des prix par rapport à la campagne 1966/67, et ceci aussi bien pour les gros bovins que pour les veaux (prix à l'importation, gros bovins, 1966/67 : 41,213 UC, prix à l'importation 1967/68 : 38,825 UC; prix à l'importation, veaux 1966/67 : 57,875 UC, prix à l'importation 1967/68 : 54,985 UC).

.../...

En ce qui concerne les prix à la consommation, ils peuvent être influencés soit par le revenu des consommateurs, soit par le prix de la viande bovine. En Allemagne, la baisse de consommation intervenue en 1964 n'a pas coïncidé avec une diminution du revenu des consommateurs, ce revenu ayant été légèrement croissant de 1960 à 1966. Par ailleurs, de 1961 à 1963, le revenu a été constant tandis que la consommation a continué d'augmenter. De même, en France, la stagnation de la consommation par habitant de 1961 à 1964, ne peut être imputée au revenu qui a continué à augmenter. Il semble que le niveau des prix de la viande porcine et de volaille relativement plus bas pourrait expliquer pour une grande part cette tendance constatée du niveau de la consommation de la viande bovine et qui relèverait donc d'un processus de substitution.

En ce qui concerne les prix, il est apparu que lorsque les prix de gros augmentent, la hausse est immédiatement répercutée au stade du détail. Par contre, lorsque les prix diminuent, la baisse n'est pas répercutée immédiatement, on constate seulement un effrètement des cours qui se prolonge pendant une période relativement longue. En France, on constate que des augmentations de prix importantes ont eu lieu en 1957 et 1958 et de 1961 à 1963. Or, pendant cette dernière période, la consommation de viande bovine en France s'est située à un niveau relativement constant. De même, en Allemagne, la plus forte augmentation des prix a été constatée entre 1963 et 1966, période pendant laquelle la consommation de viande bovine a régressé. Il apparaît ainsi qu'il existe une corrélation évidente entre le prix de la viande bovine et le volume de la consommation. Il est cependant difficile de déterminer le seuil de prix au-delà duquel la consommation de viande bovine tendra à diminuer par suite de phénomènes de substitution. Il est intéressant de noter également que depuis un an on a enregistré une diminution de la valeur du cinquième quartier notamment des cuirs et des suifs qui justifie une augmentation du prix de la viande par rapport au prix du bétail vivant.

Le marché unique de la viande bovine

Le règlement (CEE) 805/68 du Conseil, du 27 juin 1968, portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine, est entré en application le 29 juillet 1968.

Il n'est pas encore possible d'apprécier dès maintenant l'influence sur l'évolution des échanges, quoique les premières indications font apparaître une augmentation des échanges intracommunautaires en viande abattue.

Le règlement 970/68/CEE du 15 juillet 1968 avait fixé ainsi les prix d'orientation pour la campagne débutant le 29.7.1968 :

Gros bovins : 68,00 U.C./100 kg poids vif

Veaux : 91,50 U.C./100 kg poids vif.

Depuis avril 1968, l'évolution des prix du marché des gros bovins a été assez favorable dans les différents Etats membres. La moyenne pondérée des prix de toutes les classes de gros bovins s'élevait en Allemagne et en France au cours des mois de juillet et août 1968 à un niveau supérieur de 2 à 3 U.C./100 kg poids vif par rapport aux mois correspondants de 1967. En ce qui concerne la Belgique et les Pays-Bas, les prix étaient de 3 à 4 U.C./100 kg plus élevés pendant ces mêmes mois. Les prix en Italie se trouvaient au même niveau que l'année dernière, tandis que les prix au Luxembourg étaient inférieurs de 2 U.C./100 kg par rapport aux mois correspondants de 1967.

La moyenne pondérée communautaire des prix des gros bovins se situait à partir du 29 juillet 1968 à un niveau compris entre 95 % et 96 % du prix d'orientation actuellement en vigueur. Vers la fin de l'année, il faut s'attendre à un changement de la situation en coïncidence avec la période de décharge des herbages qui, cette année, semble être en retard. Il n'est pas exclu que la moyenne pondérée communautaire puisse se rapprocher et même atteindre le niveau de 93 % du prix d'orientation fixé comme niveau de déclenchement des interventions obligatoires généralisées par le règlement de base.

Les prix des veaux ont suivi l'évolution normale saisonnière vers la baisse au cours des mois de mai, juin et juillet dans tous les Etats membres. Depuis la mi-août, les cours se sont rétablis dans tous les Etats membres et ils ont atteint actuellement un niveau de 113 % du prix d'orientation communautaire des veaux. Les cours des veaux se sont sensiblement rapprochés dans tous les Etats membres.

## 8. VIANDE PORCINE

a) Situation de l'approvisionnementProduction

Par rapport à la moyenne de 1963/65, les effectifs du cheptel porcin en 1967 présentaient une augmentation, dans l'ensemble de la C.E.E., d'environ 11,8 % (voir aussi tableau I en annexe). Cette augmentation était ainsi répartie : Belgique environ + 56,3 %, Pays-Bas environ + 29,6 %, Luxembourg environ + 19,3 %, Allemagne environ + 8,2 %, France environ + 7,4 % et Italie environ + 3,5 %. Le nombre des truies s'est développé dans le même sens.

Il est à noter que les données de base relatives aux effectifs de cheptel porcin ne sont pas encore relevées d'une manière uniforme dans les divers Etats membres. Les recensements effectués en application de la décision du Conseil du 27 mars 1968 permettront à l'avenir une analyse plus précise et objective.

Dans l'ensemble de la C.E.E., le nombre des abattages a connu une expansion remarquable et actuellement se situe aux environs de 53 millions de têtes.

Tableau 56 Nombre d'abattages dans la Communauté (1):

	1.000 têtes		
	1965	1966	1967
Allemagne	25.463	24.982	25.760
France (2)	11.122	11.101	11.942
Italie	4.431	3.985	4.214
Pays-Bas	6.118	6.272	6.766
Belgique	3.047	3.415	3.938
Luxembourg	154	158	146
C.E.E.	50.334	49.913	52.765
Abattages non contrôlés en France	5.910(3)	6.020(3)	7.258(4)
C.E.E.	55.244	55.933	60.024

(1) ~~de souche~~ de souche métropolitaine et étrangère.

(2) Abattages contrôlés.

(3) Estimation du Ministère de l'Agriculture français.

(4) Estimation des services de la D.G. VI.

Source : OSCE. Statistique agricole.



En ce qui concerne la France, le chiffre total comporte un nombre relativement important d'abattages qui ont dû être estimés parce qu'ils ne tombent pas sous le contrôle d'abattage.

Tableau 57 Production nette de viande de porc

	1.000 tonnes		
	1965	1966	1967 (prov.)
Allemagne	2.274	2.232	2.317
France	1.449	1.450	1.348
Italie	469	427	453
Pays-Bas	509	521	558
Belgique	266	294	334
Luxembourg	12	12	12
C.E.E.	4.979	4.831	5.022

Source : OSCE. Statistique agricole.

La production globale de viande porcine (abattage des animaux indigènes et étrangers) se situe actuellement aux environs de cinq millions de tonnes.

Il y a lieu de signaler que le poids moyen des porcs abattus dans la C.E.E. est actuellement d'environ 90 kg, il varie toutefois d'une année à l'autre suivant les nécessités de la demande qui s'oriente toujours plus vers des porcs légers.

#### Consommation

La consommation totale et par tête de la viande de porc dans la Communauté a évolué d'une manière régulière et constante.

Tableau 58 Consommation de viande porcine par an

	totale, en Mio t	par tête en kg
1957/58	3,2	19,2
1963/64	3,7	20,7
1964/65	4,0	22,2
1965/66	4,1	22,7
1966/67	4,2	22,8

Source : OSCE. Statistique agricole.

L'accroissement s'est manifesté régulièrement dans tous les Etats membres et il y a lieu de prévoir pour la campagne en cours 1967/68 un accroissement ultérieur qui pourrait conduire la consommation par tête à plus de 23 kilogrammes.

La situation en matière d'approvisionnement en viande de porc pour la campagne 1966/67 montrait un degré d'autoapprovisionnement de 97,7 %. Les Pays-Bas étaient particulièrement excédentaires (178,7 %) ainsi que la Belgique (115,3 %), tandis que l'Allemagne (94,1 %), la France (90,3 %), l'Italie (80,5 %) marquaient un déficit d'approvisionnement.

Etant donné que le degré d'autoapprovisionnement est aussi lié au cycle du porc, il est vraisemblable qu'il va augmenter pour les campagnes 1967/68 et une partie de 1968/69.

#### Echanges

#### Echanges intra-C.E.E.

Les échanges intra-CEE se sont remarquablement accrus tout en subissant des variations conjoncturelles propres aux caractéristiques de l'approvisionnement de chaque pays membres. Notamment la viande de porc est passée dans les échanges intra-CEE de 85.900 tonnes environ en 1964 à 133.000 tonnes environ en 1967. En ce qui concerne les porcs vivants, là aussi, on a constaté un accroissement des échanges ainsi qu'en ce qui concerne les saucisses et autres préparations de viandes. On a connu, par contre, une récession des échanges pour les saindoux et autres graisses. Il y a lieu de constater que notamment depuis 1962, le marché communautaire a acquis une ample fluidité qui a permis et facilité le développement des échanges.

Tableau 59 Evolution des échanges intra-C.E.E. (1)  
(Sur base des importations)

	1958	1962	1964	1966	1967
Porcs vivants	5,9	18,7	46,3	24,3	62,3
Viande	21,2	52,8	85,9	112,0	131,6
Saucisses	1,2	2,8	4,0	8,7	8,9
Conserves	15,3	12,2	18,4	21,6	26,4
Saindoux et graisse de porc	24,9	47,9	39,3	36,0	32,9

(1) Voir aussi annexe, tableau II.

Sources : Statistiques nationales.

### Echanges avec les pays tiers

#### - Importations (voir annexe III)

Dans leur ensemble, les importations en provenance des pays tiers ont connu un accroissement notamment depuis 1963. L'augmentation des importations s'est vérifiée notamment dans la viande de porc (carcasses ou demi-carcasses fraîches ou réfrigérées) et d'une manière plus faible dans les conserves et les saucissons. Une récession fort importante s'est manifestée dans les importations de saindoux. Les importations de porcs vivants, tenu compte de certaines fluctuations annuelles dues aux situations particulières de l'approvisionnement dans la CEE, tendent aussi à la baisse.

Les plus grands importateurs sont la République fédérale d'Allemagne, la France et l'Italie.

Les principaux pays fournisseurs sont :

- a) pour les porcs vivants : Danemark, Hongrie, Roumanie
- b) pour la viande de porc : Suède, Danemark, SBZ, Yougoslavie, Roumanie, Pologne, Chine
- c) pour les saucissons et conserves : Pologne, Danemark, Hongrie.

#### - Exportations (voir annexe IV)

Si, d'un côté, la C.E.E. est un grand importateur de viande de porc, par contre, elle exporte beaucoup de produits de transformation, notamment conserves, viandes de porcs salées et saindoux.

Les principaux clients de nos exportations des différents produits transformés à base de viande porcine sont toujours les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Suisse et l'Autriche.

D'une manière générale dans leur ensemble, les exportations vers les pays tiers se maintiennent au niveau habituel sans changement substantiel. Toutefois, pour 1968 et 1969, en raison de la situation du marché dans la C.E.E., on peut s'attendre à une augmentation des exportations vers les pays tiers.

#### b) Situation sur le marché mondial

L'élevage du porc dans le monde est notoirement en phase d'expansion. Quant aux perspectives de consommation, il y a lieu de penser à une nette augmentation notamment au Royaume-Uni.

Les prévisions de production pour 1968 montrent un accroissement des abattages généralisés, sauf au Danemark où il y a lieu de s'attendre à un léger recul par rapport à 1967.

Quant aux prix qui, actuellement, se pratiquent sur le marché mondial, il faut constater une baisse due à l'augmentation des apports de viande de porc des pays de l'Est et de Chine.

c) Les prix

Le cycle des prix du porc se trouvait en 1967 dans la phase descendante, le point le plus bas étant atteint en début d'année 1968.

Comme il a été précisé dans le rapport précédent, ce cycle s'étend sur près de trente mois avec une amplitude moyenne de l'ordre de 10 à 15 %. Il faut préciser que les fluctuations cycliques sont accentuées ou atténuées par des variations saisonnières des prix. C'est en raison de ce fait que le niveau des prix de marché de la viande de porc en avril 1968 est descendu en-dessous du prix de base.

Le prix de marché du porc, dans l'ensemble des pays membres, qui en 1966 a été en moyenne de 89 UC/100 kg, en 1967 de 82,50 UC, en janvier et février 1968 s'est situé à une moyenne respectivement de 79 et 75,25 UC/100 kg. Au mois de mars 1968, il est encore descendu pour atteindre aux premiers jours d'avril un niveau d'environ 71,50 UC/100 kg.

Pour le soutien des prix de marché à l'intérieur de la C.E.E. la Commission a adopté les mesures qui sont de son ressort.

Dès octobre 1967, lorsque l'on avait constaté que les prix franco-frontière des produits importés se situaient à un niveau inférieur au prix d'écluse, la Commission a appliqué les montants supplémentaires à l'importation selon les dispositions de l'article 13 du règlement n° 121/67/CEE. Les montants supplémentaires, successivement modifiés selon la variation de la situation du marché, ont été supprimés en octobre 1968.

Pendant l'année 1968, des révisions et plusieurs adaptations à la situation du marché des restitutions à l'exportation pour certains produits ont été effectuées afin de faciliter l'exploitation de toutes possibilités d'exportation.

En avril dernier, lorsque les prix de marché sont descendus en-dessous du prix de base, ont été déclenchées les mesures d'intervention soit les achats effectués par les organismes d'intervention (voir règlement n° 469/68 de la Commission). Le prix d'achat a été fixé au niveau de 90 % du prix de base.

Les achats qui ont été effectués pendant la période d'intervention du 29 avril au 10 août 1968, se réfèrent au porc abattu de la classe B de la grille communautaire. La quantité achetée dont la plus grande partie se trouve en Allemagne et en Italie était relativement limitée. Il est à remarquer que malgré cette quantité relativement faible, l'intervention a conduit à un redressement des prix et on peut considérer ces premières mesures d'intervention communautaires dans le secteur de la viande de porc comme satisfaisantes.

Cette mesure aurait été encore plus efficace si la constatation des prix de référence sur le marché avait permis de déclencher les mesures quelques semaines plus tôt avant le 19 avril, date de l'entrée en vigueur de ces mesures. Il sera dès lors nécessaire de revoir le système de constatation des prix de référence, qui déclenche les mesures d'intervention, dans le sens de la proposition faite par la Commission en 1967.

Vu la faible quantité qui se trouve actuellement en stock (2.135 tonnes) et le développement futur des prix dans la Communauté, le déstockage de la marchandise qui est prévu pour les prochains mois ne va pas poser de grands problèmes.

D'une manière générale, on peut constater dans les prix de marché du porc une évolution parallèle dans tous les pays membres et un rapprochement des mêmes, notamment après le 1er juillet 1967, date d'entrée en vigueur du marché unique dans le secteur de la viande de porc.

Quant aux prix des parties grasses du porc, notamment le lard et la poitrine, ils se situent actuellement à un niveau exceptionnellement bas.

En conclusion, pour 1968 la demande de viande porcine, tout en augmentant, reste toujours définie dans des limites moins importantes par rapport à l'augmentation de l'offre que l'on peut prévoir pour 1968. En effet, le nombre accru de truies en début 1968 permet de s'attendre à une augmentation des abattages qui d'après les données dont on dispose peut être chiffrée à + 7 % pour l'année 1968 (+ 9 % premier semestre et 5 - 6 % deuxième semestre). De son côté la demande en suivant son évolution normale, constatée sur une longue série d'années, va vraisemblablement augmenter d'environ 4 - 5 % par rapport à 1967.

D'autre part l'augmentation de la production dans plusieurs pays tiers va créer une pression en conditionnant d'une certaine manière les possibilités d'exportation de la C.E.E.

Il faut donc s'attendre à une faiblesse des prix pendant l'année 1968 et notamment pendant le premier semestre, étant donné l'offre très abondante. L'augmentation saisonnière normale fera remonter les prix nettement au-dessus du niveau du prix de base. Les prix pourront atteindre un niveau plus important vers la fin de l'année 1968 et en 1969 sous l'influence d'une nouvelle expansion de la demande et une prévisible stabilisation de l'offre.

Annexe

Tableau I Evolution des effectifs de cheptel porcin dans la C.E.E.

	1.000 têtes									
	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Allemagne	14.654	14.801	15.776	17.191	16.858	16.598	18.146	17.719	17.668	19.033
France	8.469	8.357	8.603	9.217	9.090	8.967	9.087	9.149	9.265	9.746
Italie	3.900	4.148	4.335	4.555	4.684	5.300	5.000	5.000	5.340	5.300
Pays-Bas	2.757	2.554	2.908	2.933	3.050	3.022	3.500	3.987	4.079	4.540
Belgique	1.353	1.451	1.749	1.772	2.063	1.794	1.830	1.900	2.062	2.392
Luxembourg	112	97	102	100	116	93	100	101	1106	127
C.E.E. Total	31.245	31.408	33.473	35.768	35.861	35.774	37.663	37.856	38.520	41.138
Evolution en % par rapport. à l'année précédente		+ 0,5	+ 6,6	+ 6,9	+ 0,3	- 0,2	+ 5,3	+ 0,5	+ 1,8	+ 6,5

Sources : Statistiques nationales.

Tableau II Evolution des échanges intra-CEE (sur la base des importations)

		en tonnes					
	Années	Alle- magne	France	Italie	Pays-Bas	UEBL(	Total C.E.E.
Porcs vivants(1)	1958	1.813	274	3.827	3	9	5.926
	1959	13.773	6	1.670	19	1	15.469
	1960	22.775	12.209	8.355	2	14	43.355
	1961	15.132	6.517	7	28	6	21.690
	1962	8.737	3.058	6.895	-	-	18.690
	1963	2.562	15.156	7.969	-	13	25.700
	1964	1.495	43.483	23	-	1.350	46.351
	1965	6.727	30.685	26	7	7.223	44.670
	1966	5.556	13.531	472	35	4.768	24.362
	1967	7.648	43.205	4.123	410	6.894	62.280
Viande de porc fraîche, réfri- gérée, congelée, salée, séchée, fumée (sauf abats et lard)	1958	14.283	3.159	1.280	103	2.325	21.150
	1959	23.954	391	4.595	280	1.927	31.147
	1960	34.449	15.277	2.573	61	1.413	53.773
	1961	28.416	20.155	2.243	217	2.919	53.810
	1962	38.732	2.728	10.909	79	353	52.801
	1963	24.320	35.384	10.946	1.685	8.068	80.403
	1964	14.668	52.288	4.073	1.263	13.608	85.900
	1965	30.615	57.827	3.131	1.015	20.222	112.810
	1966	29.258	54.353	12.800	255	15.284	111.950
	1967	30.862	56.396	35.105	688	8.565	131.616
Saucisses et civillaires de viande, d'abats ou de sang (2)	1958	437	214	-	324	241	1.216
	1959	604	486	7	377	258	1.732
	1960	376	539	54	307	810	2.086
	1961	340	743	27	340	666	2.116
	1962	580	939	102	504	700	2.825
	1963	876	966	183	1.284	701	4.010
	1964	1.435	1.568	89	2.000	668	5.760
	1965	2.221	1.899	106	2.073	732	7.031
	1966	2.964	2.166	158	2.573	884	8.745
	1967	3.986	1.095	101	2.803	898	8.883

(1) y compris les animaux vivants de race pure et les sangliers;

(2) de toutes espèces de viandes vivants de porc.



	Années	Alle- magne	France	Italie	Pays- Bas	UEBL	Total C.E.E.
Préparations et conserves de viande et abats (autres que sau- cisses) (3)	1958	13.520	80	227	304	1.144	15.275
	1959	9.527	90	329	505	1.405	11.856
	1960	4.731	277	327	538	1.162	7.035
	1961	7.398	1.413	520	558	1.130	11.019
	1962	6.371	2.327	1.451	818	1.218	12.185
	1963	7.343	1.586	4.022	1.091	2.092	16.134
	1964	8.690	2.388	2.899	1.676	2.797	18.450
	1965	8.976	2.933	1.419	2.544	3.966	19.838
	1966	11.147	3.432	1.246	2.659	3.111	21.595
	1967	14.318	3.909	1.434	2.699	4.019	26.379
Saindoux, graisse de volaille pres- sée ou fondue; graisse de porc et de volaille non pressée ni fondue	1958	12.171	7	933	4.061	7.715	24.887
	1959	11.378	7	3.684	2.683	8.247	25.999
	1960	27.177	162	4.814	3.267	12.186	47.606
	1961	23.789	358	101	5.160	15.270	44.678
	1962	29.353	16	21	1.561	16.933	47.884
	1963	19.657	2.429	3.563	2.590	16.741	44.981
	1964	14.112	3.459	987	2.299	18.447	39.304
	1965	11.675	3.158	55	1.416	27.698	44.002
	1966	13.965	3.141	428	1.854	16.596	35.984
	1967	9.870	626	945	4.974	16.507	32.922

(3) de toutes espèces de viandes de toutes espèces de volailles  
maintenant de la viande ou des abats de toutes espèces de volailles  
U.E.B.L. de la viande de volaille de toutes espèces de volailles  
Source 1967, statistiques du Commerce extérieur.

Annexe

Tableau III Evolution des importations dans la CEE en provenance des  
pays tiers

	en tonnes						
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Porcs vivants (1)	76.159	56.065	36.113	34.911	59.065	59.444	37.670
Viande de porc	29.364	22.398	75.924	78.298	118.208	125.942	113.298
Lard (2)	1.804	1.500	1.258	715	8.877	1.076	1.116
Saindoux (3)	70.314	51.939	64.066	62.635	27.003	29.389	26.446
Viande de porc salée	259	4.699	1.497	213	282	237	367
Saucissons (4)	1.073	1.235	1.458	1.890	2.074	2.989	2.945
Conserves (5)	19.906	21.740	20.708	38.392	59.466	50.896	47.236
	198.879	158.976	201.024	217.054	260.975	269.973	22

- (1) Y compris animaux de race pure. (2) Y compris graisse de volaille.  
 (3) Y compris graisse de volaille et graisse de porc non comestible.  
 (4) Y compris les saucisses et saucissons contenant d'autres viandes.  
 (5) Y compris les conserves contenant d'autres viandes.

Source : 1961-1963 : Bulletins Analytiques du Commerce extérieur.

1964 : Bulletins des Statistiques du Commerce extérieur.

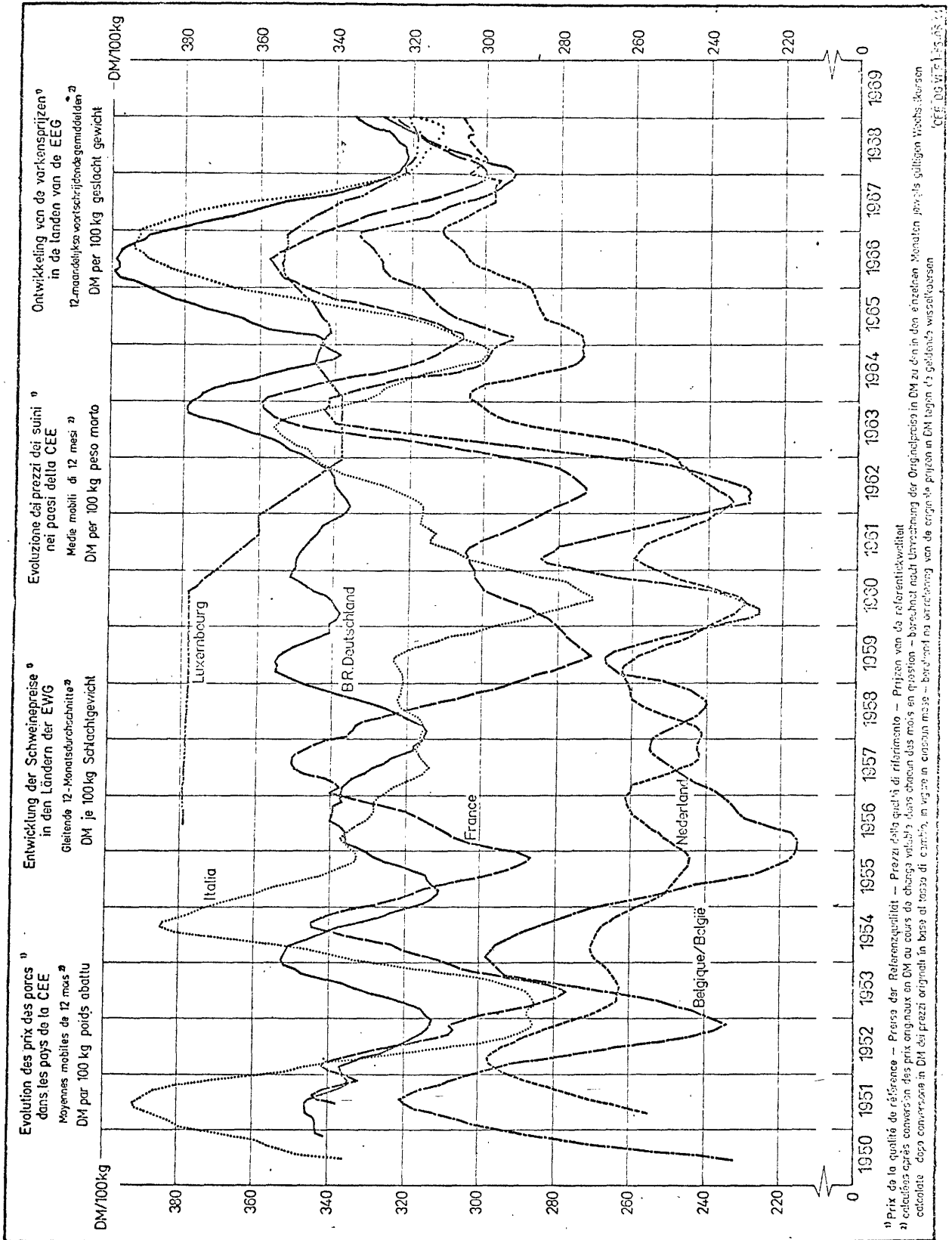
1965-1966 : Statistiques nationales du commerce extérieur.

1967 : Bulletins analytiques du Commerce extérieur NIMEXE

Tableau IV Evolution des exportations vers les pays tiers en provenance  
de la C.E.E.

	en tonnes						
	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Porcs vivants (1)	143	3.552	2.203	1.017	1.947	968	581
Viande de porc	5.572	8.349	4.947	2.126	13.444	3.072	6.331
Lard (2)	3.700	9.048	6.103	3.019	5.004	820	2.341
Saindoux (3)	98.375	72.220	78.987	91.988	107.767	95.238	96.303
Viande de porc salée	20.308	19.057	10.678	10.988	8.832	6.026	9.832
Saucissons (4)	25.083	10.468	9.334	9.538	9.585	10.370	11.772
Conserves (5)	74.696	77.696	75.783	79.123	83.734	94.778	104.621
	227.877	200.389	188.034	197.799	230.252	211.272	231.781

Renvois et Source : cf. tableau III.



<sup>1)</sup> Prix de la qualité de référence - Prezzo der Referenzqualität - Prezzo della qualità di riferimento - Prijzen van de referentiekwaliteit  
<sup>2)</sup> entoussés après conversion des prix originaux en DM au cours de chaque visite; dans chacun des mois en question - berechnet nach Umrechnung der Originalpreise in DM zu den in den einzelnen Monaten jeweils gültigen Wechselkursen  
calcolate dopo conversione in DM dei prezzi originali in base al tasso di cambio in vigore in ciascun mese - berechnet na omrekening van de originele prijzen in DM tegen de geldende wisselkoersen

CEE, DG VII, L. 1. 1968, 11

Graph. 5

9. OEUFS

I. OEUFS EN COQUILLE

a) Situation de l'approvisionnement

Production

Bien que l'effectif de poules pondeuses dans les six Etats membres ne soit pas connu avec certitude, la production d'oeufs en coquille s'évalue avec une plus grande précision grâce à la concentration de la production et aux relevés d'oeufs mis en incubation (tableau 60).

La comparaison des chiffres représentant les productions 1966 et 1967 dans les six Etats membres fait ressortir:

- une augmentation sensible en Allemagne;
- une légère augmentation en Belgique/Luxembourg et en France;
- une stabilité de la production en Italie;
- une diminution sensible aux Pays-Bas.

Finalement, on peut chiffrer à 2,296 millions de tonnes la production totale 1967 contre 2,209 millions de tonnes en 1966, soit pour l'ensemble de la Communauté, une augmentation de 3 %.

Toutefois, des indications de plus en plus précises sont fournies par les Etats membres concernant les mises en incubations d'oeufs à couver, ce qui permet de dégager dans une certaine mesure, la réaction des producteurs à l'égard de l'évolution des prix sur les marchés et l'orientation de la production à court terme.

Consommation:

La consommation totale est en constante augmentation pour des motifs démographiques, mais le taux de la consommation, après une progression régulière dans tous les Etats membres de 1955 à 1965, semble se stabiliser les dernières années. La productivité restant en augmentation régulière ainsi que l'amélioration constante dans l'organisation de la collecte et de la distribution des oeufs, pourraient créer les conditions pour favoriser un plus grand débouché pour ce produit.

..../...

Tableau 60 Production oeufs en coquille - Import - Export

en milliers de tonnes

	1 9 6 6	1 9 6 7
<u>BELGIQUE/LUXEMBOURG</u>		
- production (1)	171,6	182
- importation	0,2	0,2
- exportation	25,3	32,9
<u>ALLEMAGNE</u>		
- production (1)	735,4	796
- importation	87,9	72,4
- exportation	0,2	0,5
<u>FRANCE</u>		
- production (1)	552,9	592
- importation	6,8	4,3
- exportation	2,9	3,0
<u>ITALIE</u>		
- production (1)	512,9	517
- importation	21,0	13,9
- exportation	0,7	0,4
<u>PAYS-BAS</u>		
- production (1)	236,2	209
- importation	0,7	6,6
- exportation	66,3	47,1

(1) Production - nombre d'oeufs x 57,5 grammes

Sources : - Elaboration D.G. VI.

- OECE - d'après données nationales de comptabilité économique agricole

.../...

Consommation d'oeufs (en kg/tête)

	<u>1955/56</u>	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>
Belgique/Luxembourg	13,0	13,6	13,6 (1)
Allemagne	10,0	13,7	14,2 (2)
France	10,1 (1)	11,6 (1)	12,0 (2)
Italie	7,8	9,7	9,4 (2)
Pays-Bas	9,9	12,0	11,6 (2)

(1) estimation

(2) chiffre provisoire

Source : Elaboration D.G. VI.

Le degré d'autoapprovisionnement, établi sur la base des chiffres provisoires 1967, s'élève dans les pays de la Communauté comme suit :

Belgique/Luxembourg	122,3 %
Allemagne	91,6 %
France	99,8 %
Italie	97,5 %
Pays-Bas	124,2 %

- Echanges commerciaux :

Les échanges intracommunautaires ont été favorisés par la suppression des prélèvements à l'importation à dater du 1er juillet 1967. La suppression du marquage des oeufs (pays d'origine), également à partir de cette date, a eu un effet dans le même sens. Les chiffres mentionnés au tableau n° 61 traduisent l'évolution des importations dans les Etats membres. Ainsi, on peut noter que malgré la diminution du volume global des importations en Allemagne et en Italie, l'approvisionnement de ces deux Etats membres par des produits de la CEE est relativement plus élevé en 1967 qu'en 1966.

Importations en Allemagne

1966 provenance CEE	: 81,7 %
1967 provenance CEE	: 84,9 %

Importations en Italie

1966 provenance CEE	: 4,8 %
1967 provenance CEE	: 12,5 %

Les échanges avec les pays tiers ont été marqués par une régression des importations et des exportations. Le degré d'autoapprovisionnement très élevé des Etats membres laisse peu de place à des importations, tandis que d'autre part, l'excès de l'offre sur le marché mondial s'accompagne de prix très bas que les exportateurs communautaires ne peuvent concurrencer - (tableau 61).

.../...

## IMPORTATIONS OEUFS EN COQUILLE

(en tonnes)

	1 9 6 6				1 9 6 7 (x)			
	t. gén.	C.E.E.	pays tiers	%	t. gén.	C.E.E.	pays tiers	%
Allemagne	91.370	74.327	17.043	18,7	75.510	63.881	11.629	15,1
U.E.B.L.	150	110	40	26,7	166	143	22,0	-
France	6.788	6.463	325	4,8	4.407	4.357	50	1,1
Italie	20.528	1.850	18.678	91,0	17.205	3.859	13.346	77,6
Pays-Bas	624	502	122	19,6	6.465	6.308	157	2,4
C.E.E.	119.460	83.252	36.208	30,3	103.638	78.456	25.182	24,3

## EXPORTATIONS OEUFS EN COQUILLE

(en tonnes)

	1 9 6 6				1 9 6 7 (x)			
	t. gén.	C.E.E.	pays tiers	%	t. gén.	C.E.E.	pays tiers	%
Allemagne	210	107	103	49,1	480	391	89	18,5
U.E.B.L.	24.311	21.469	2.842	11,7	33.136	31.798	1.329	4,0
France	3.359	1.369	1.990	59,2	3.709	1.919	1.784	48,2
Italie	655	295	360	55,0	416	49	367	88,2
Pays-Bas	67.657	61.910	5.747	8,5	47.992	46.290	1.702	3,5
C.E.E.	96.192	85.150	11.042	11,5	85.524	80.253	5.271	6,2

(x) provisoire

Source: Office statistique des Communautés européennes et bulletins nationaux du Commerce extérieur

Les prix d'offre étant constamment inférieurs au prix d'écluse ( $\pm$  0,51 uc/kg) au cours de l'année écoulée, il a été perçu en permanence un montant supplémentaire qui a varié entre 0,05 uc/kg et 0,30 uc/kg. Ce montant a été appliqué vis-à-vis de tous les pays tiers pendant certaines périodes, tandis qu'il a été différencié à d'autres moments.

b) Situation sur le marché mondial

Les disponibilités sont considérables et les prix d'offre qui résultent du déséquilibre entre l'offre et la demande ont été évoqués plus haut (voir tableau 61).

La permanence et le niveau souvent très élevés des montants supplémentaires amènent certains pays tiers à considérer l'intérêt bien compris que peut présenter la garantie de respect du prix d'écluse et la non perception de ce montant supplémentaire. Au cours de l'année 1967, l'Australie est venue se joindre aux trois autres pays exportateurs (Pologne - Finlande et République d'Afrique du Sud) bénéficiant déjà des dispositions de l'article 8 du règlement n° 122 (anciennement art. 6 du règlement n° 21).

c) Les prix

Les prix 1965-1966 et 67 à la production marquent un recul sensible de 12 à 20 % suivant les Etats membres.

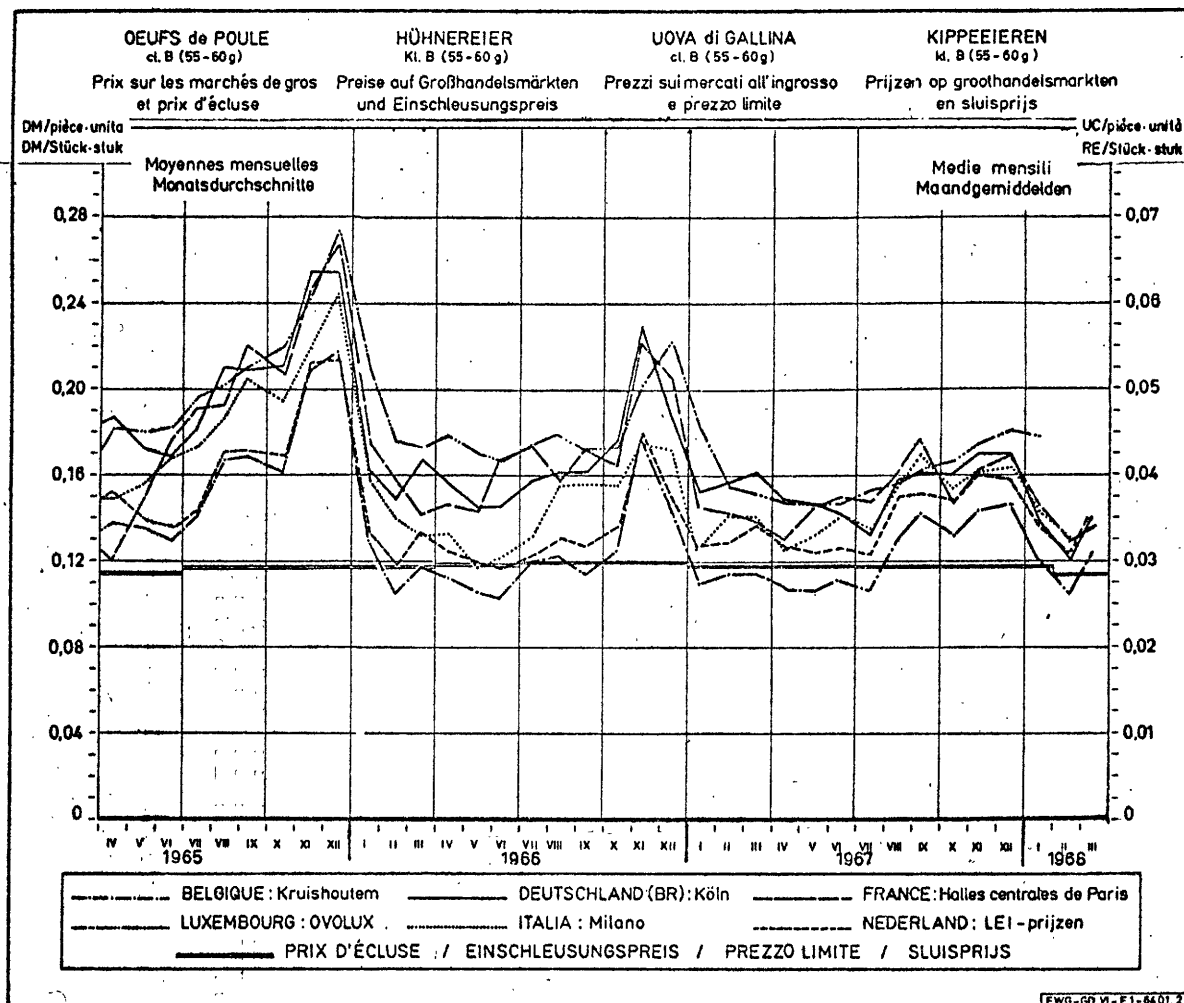
Prix à la production (sauf France et Luxembourg : Prix de gros à la vente)  
en uc/kg

	1 9 6 5	1 9 6 6	1 9 6 7	1967/1965 %
Belgique	0,0370	0,0298	0,0295	- 20,27
Allemagne	0,0453	0,0408	0,0375	- 17,22
France	0,0455	0,0423	0,0378	- 16,92
Italie	0,0413	0,0338	0,0345	- 16,46
Luxembourg	0,0480	0,0458	0,0403	- 16,04
Pays-Bas	0,0350	0,0298	0,0308	- 12,00

Source : Belgique : Ministère de l'Agriculture - Marcuriales  
 Allemagne : B.M.L.  
 France : Halles de Paris  
 Italie : Forli' - Chambre de Commerce  
 Luxembourg : Prix de gros à la vente  
 Pays-Bas : Producentprijns (L.E.I.)

A noter un rapprochement sensible des prix dans les Etats membres si on considère notamment que les prix mentionnés pour la France et le Luxembourg doivent être corrigés, en baisse, pour les ramener à des prix de gros à l'achat. (graphique 6)





Graph. 6

Le fléchissement des prix constatés en 1967 par rapport aux années précédentes se poursuit au cours des premiers 7 mois en 1968.

Une nette amélioration des prix est constatée durant les mois suivants sur les marchés de la C.E.E.

Face à ces fluctuations des prix, les milieux professionnels ont essayé de réagir par la création d'organismes pouvant mieux discipliner la production pour lui permettre de s'adapter aux exigences du marché (groupement de producteurs, concentration des centres de collecte, centralisation des bureaux de débouchés avicoles ...).

## II. PRODUITS D'OEUFS

Contrairement à la situation existant dans le secteur des oeufs, la Communauté reste importatrice nette et importante de produits d'oeufs. Ceci est imputable au fait que l'Italie et l'Allemagne, quoiqu'ayant développé récemment une industrie spécialisée, restent tributaires des importations aussi bien des autres pays membres que des pays tiers (voir tableaux 62-63).

Le volume des besoins dans la Communauté ne semble pas beaucoup varier.

Le commerce mondial, fortement influencé par des offres en provenance des pays à commerce d'Etat ou centralisé, était caractérisé en 1967, comme les années précédentes, par des prix d'offre de plus en plus bas.

En conséquence, l'écart des prix à l'intérieur et à l'extérieur augmente régulièrement. Afin de ne pas perturber la production indigène et la marche intérieure, il a constamment été fait appel à l'application du régime des prélèvements supplémentaires lors de l'importation.

Dans ces circonstances, la production indigène, étant obligée de s'approvisionner en matière première sur les marchés de la Communauté, ne peut guère trouver des débouchés à l'extérieur de la Communauté, les montants de restitution ayant été de plus limités. La participation au commerce mondial par des industriels de la Communauté a tendance à se faire en recourant au système de trafic de perfectionnement.

Tableau 62 Importations de produits d'oeufs (usages alimentaires)

(en tonnes)

Produits et origines	U.E.B.L.		ALLEMAGNE		FRANCE		ITALIE		PAYS-BAS	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
<b>Oeufs entiers liquides ou congelés</b>										
C.E.E.	16	46	2019	2202	743	227	290	1139	130	507
Pays tiers	9	-	423	17	621	2	2383	1886	3037	2724
total	25	46	2442	2219	1364	229	2673	3025	3167	3231
<b>Oeufs entiers séchés</b>										
C.E.E.	13	26	136	165	29	22	5	4	-	4
Pays tiers	1	4	337	478	8	5	83	73	109	15
total	14	30	473	643	37	27	88	77	109	19
<b>Jaunes liquides</b>										
C.E.E.	81	93	1404	4287	10	12	27	166	178	309
Pays tiers	11	-	861	684	34	12	2542	2374	25	215
total	92	93	2265	4971	44	24	2569	2940	203	524
<b>Jaunes congelés</b>										
C.E.E.	(A)	(A)	1720	(A)	-	20	(A)	(A)	(A)	(A)
Pays tiers			1085		-	-				
total			2805		-	20				
<b>Jaunes séchés</b>										
C.E.E.	26	16	389	664	-	1	6	-	(A)	(A)
Pays tiers	9	10	2658	2099	21	5	75	64	(A)	(A)
total	35	26	3047	2763	21	6	81	64	(A)	(A)

(A) ensemble avec jaunes liquides

Source: Elaboration D.G. VI.

Tableau 63 Exportations de produits d'oeufs (usages alimentaires)

(en tonnes)

Produits et Destinations	U.E.B.I.		ALLEMAGNE		FRANCE		ITALIE		PAYS-BAS	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
Oeufs entiers liquides ou congelés	414	673	75	198	60	375	51	20	4765	4827
	-	-	-	10	25	8	1	-	1033	1632
C.E.E. Pays tiers total	414	673	-	208	85	382	52	20	5798	6459
Oeufs entiers séchés	-	28	-	-	-	-	-	-	(B)	(B)
	-	20	103	-	-	1	-	-	(B)	(B)
C.E.E. Pays tiers total	-	48	103	-	-	1	-	-	(B)	(B)
Jaunes liquides	427	715	-	6	1629	1919	5	5	(B)	(B)
	103	11	-	1	180	-	10	13	(B)	(B)
C.E.E. Pays tiers total	530	726	-	-	1809	1919	15	18	(B)	(B)
Jaunes congelés	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(A)	(B)	(B)
	-	-	-	-	-	-	-	-	(B)	(B)
Jaunes séchés	1	-	71	1	345	95	-	-	(B)	(B)
	1	-	71	74	-	-	-	-	(B)	(B)
C.E.E. Pays tiers total	1	-	71	75	345	95	-	-	(B)	(B)

(A) ensemble avec jaunes liquides  
 (B) ensemble avec oeufs entiers - Statistique unique pour produits liquides, congelés et séchés.

Source: Elaboration D.G. VI.

## 10. VIANDE DE VOLAILLES

### a) Situation de l'approvisionnement

#### Production

La production du poulet de chair et dans certains cas du canard et de la dinde s'est fortement spécialisée dans les entreprises sous formes souvent intégrées (aliments du bétail - couvoirs - abattoirs).

L'adaptation de ces unités de production organisée dans des structures plus modernes continue de se développer.

La comparaison des chiffres représentant les productions 1966 et 1967 (tableau 64), fait apparaître une augmentation sensible de cette production globale (toutes volailles y compris les volailles fermières) qui passe de 1,391 millions de tonnes à 1,432 millions de tonnes, soit une augmentation de 3 % environ qui ne peut être imputée aux seuls poulets, compte tenu de l'essor de la production de la dinde en Italie, aux Pays-Bas et en France.

Malgré les possibilités d'adaptation de la production à la demande, il est à remarquer qu'au cours de l'année 1967, on a assisté à une production essentiellement excédentaire qui est à la base des difficultés rencontrées cette année.

#### Consommation

Outre l'augmentation constante du nombre de consommateurs de la Communauté, on peut s'attendre à une augmentation parallèle du taux de consommation par tête. En effet, des efforts sont en cours, visant à diversifier les volailles présentées au consommateur et à étendre la gamme des produits présentés (parties de volailles - plats cuisinés, etc.).

L'écart considérable qui sépare le prix de la viande de volaille, notamment celle du poulet, du prix de la viande de boucherie, explique en partie cette augmentation de la consommation.

.../...

Tableau 64 Production viande de volailles - Import - Export  
(1966 - 1967)

en milliers de tonnes

	1 9 6 6	1 9 6 7 (1)
<u>BELGIQUE/LUXEMBOURG</u>		
- production	93	102
- importation	0,6	0,7
- exportation	23,7	28,9
<u>ALLEMAGNE</u>		
- production	176	204
- importation	197,8	197,3
- exportation	1,3	1,3
<u>FRANCE</u>		
- production	610	640
- importation	0,4	0,8
- exportation	21,1	16,9
<u>ITALIE</u>		
- production	349	375
- importation	4,5	6,2
- exportation	2,6	1,7
<u>PAYS-BAS</u>		
- production	163	196
- importation	1,6	1,8
- exportation	113,7	131,2

(1) chiffres provisoires

Sources : - Elaboration D.G. VI.

- OECE d'après données nationales de comptabilité économique agricole.

.../...

Consommation viande de volaille (en kg/tête)

	<u>1955/56</u>	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>
Belgique/Luxembourg	4,3	10,2	10,2
Allemagne	1,7	6,3	6,8
France	7,0	11,3	12,3
Italie	1,7	7,4	7,4
Pays-Bas	0,5	4,4	4,5

Source : Elabcration D.G. VI.

Le degré d'autoapprovisionnement établi sur la base des chiffres provisoires 1967, est le suivant :

Belgique/Luxembourg	138,7 %
Allemagne	50,9 %
France	102,6 %
Italie	98,0 %
Pays-Bas	320,8 %

- Echanges commerciaux

La suppression des prélèvements intracommunautaires, à partir du 1er juillet 1967, a favorisé les échanges entre les Etats membres. Ces échanges ont passé de 140.000 tonnes en 1966 à 160.000 tonnes en 1967.

Les importations en R.F. d'Allemagne, principal importateur de la Communauté, en provenance des autres Etats membres, se sont accrues de 138.000 tonnes à 153.000 tonnes.

Le volume des échanges avec les pays tiers est en recul par rapport à 1966. La diminution des importations est due essentiellement à celle des importations en R.F. d'Allemagne, tandis que celle des exportations est la conséquence d'un déséquilibre permanent entre l'offre et la demande sur le marché mondial. Les produits de la Communauté, poulets et canards abattus notamment, ne peuvent concurrencer sans de grosses difficultés les produits des pays tiers exportateurs et les marchés encore ouverts à l'importation sont très limités.

Les chiffres mentionnant l'évolution des importations et des exportations en 1966 et 1967 sont repris au tableau n° 65.

.../...

## IMPORTATIONS VOLAILLES ABATTUES (xx)

(en tonnes)

Tableau 65

	1 9 6 6					1 9 6 7 (c)				
	T. Gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	%	T. Gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	%
Allemagne	197 776	138 133	69,8	59 643	30,2	197 329	153 684	77,9	43 645	22,1
U.E.B.L.	609	188	30,9	421	69,1	654	206	31,4	448	68,6
France	392	139	35,5	253	64,5	788	416	52,7	372	47,3
Italie	4 538	141	3,1	4 397	96,9	6 196	2 083	33,6	4 113	66,4
Pays-Bas	1 636	492	30,1	1 144	69,9	1 841	934	50,7	907	49,3
C.E.E.	204 951	139 093	67,9	65 858	32,1	206 808	157 323	76,1	49 485	23,9

## EXPORTATIONS VOLAILLES ABATTUES (xx)

(en tonnes)

	1 9 6 6					1 9 6 7 (k)				
	T. gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	%	T. Gén.	C.E.E.	%	Pays tiers	%
Allemagne	1 334	50	3,7	1 284	96,3	1 267	41	3,2	1 226	96,8
U.E.B.L.	23 743	23 064	97,1	679	2,9	28 857	27 371	94,9	1 486	5,1
France	21 147	10 157	48,0	10 990	52,0	16 924	7 994	47,2	8 930	52,8
Italie	2 551	2 286	89,6	265	10,4	1 660	1 540	92,9	120	7,1
Pays-Bas	113 716	105 929	93,2	7 787	6,8	131 167	122 815	93,6	8 352	6,4
C.E.E.	162 491	141 486	87,1	21 005	12,9	179 875	159 761	88,8	20 114	11,2

(c) : covis  
(xx) à l'exclusion des foies

Source : Office statistique des Communautés européennes et bulletins nationaux du commerce extérieur



b) Situation sur le marché mondial

Les difficultés d'écoulement des produits du secteur ont été permanentes au cours de l'année écoulée. Toutefois, une légère amélioration avant les fêtes de fin d'année, s'est produite.

La très dure concurrence qui portait essentiellement sur les ventes de poulets à rôtir a tendance à s'étendre aux dindes et aux canards et il faut s'attendre à ce qu'elle s'étende également aux parties de volailles dont l'importance relative croît constamment.

c) Les prix

A l'exception de l'Italie, les prix à la production pour 1965, 1966 et 1967, marquent un recul de 2 à 13,5 % suivant les Etats membres.

Prix à la production

en uc/kg - poids vif

	1 9 6 5	1 9 6 6	1 9 6 7	1967/1965 %
Belgique	0,4790	0,4550	0,4430	- 7,52
Allemagne	0,5780	0,5700	0,5000	- 13,49
France	0,4420	0,4520	0,4330	- 2,04
Italie	0,4990	0,5380	0,5133	+ 2,27
Luxembourg	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Pays-Bas	0,4560	0,4670	0,4310	- 5,48

Sources : Belgique : Marché de Deinze : prix de gros à l'achat  
 Allemagne : B.M.L. - Prix payé aux producteurs  
 France : Halles de Paris (coeff. 69 %)  
 Italie : Marché de Forli' - Prix à la production départ ferme  
 Pays-Bas : L.E.I. - Prijsenstatistiek : prix payé aux producteurs.

Les prix d'offre des pays tiers pour la plupart des produits du secteur, étant inférieurs au prix d'écluse, des montants supplémentaires ont été fixés pendant certaines périodes de l'année 1967. Dans plusieurs cas, on a limité la perception du montant supplémentaire aux importations en provenance de pays tiers déterminés.

A noter, comme dans le secteur des oeufs, un rapprochement sensible des prix dans les Etats membres.

Le niveau des prix, relativement bas en 1967, marque une légère amélioration à partir du printemps 1968. A ce sujet il est à noter que dans certains pays membres les organisations des producteurs ont essayé de mieux adapter l'offre à la demande par des mesures tendant à réduire l'offre dans un stade à l'amont de la production.

11. FRUITS ET LEGUMES (1)

a) Situation de l'approvisionnement

Production

La production de fruits dans la Communauté accuse, pour l'année 1967, une très légère diminution par rapport à la production de l'année précédente. Cette diminution résulte pour l'essentiel de la baisse de la production des pêches et des poires notamment en Italie alors que, dans l'ensemble des Etats membres, celle de la quasi-totalité des autres fruits a enregistré au contraire une augmentation d'importance inégale suivant les produits.

Tableau 66 : Production des fruits pour le commerce

en 1 000 tonnes

	1965	1966	1967
Allemagne	1.155	1.535	1.897
France	2.352	2.330	2.450
Italie	8.570	9.716	8.950 (1)
Pays-Bas	508	543	582
Belgique	265	299	359
Luxembourg	9	10	13
<b>C E E</b>	<b>12.860</b>	<b>14.433</b>	<b>14.251</b>

(1) production totale

De cette production totale de fruits, un tiers est représenté par les seules pommes, dont le volume mis sur le marché ne cesse pas d'augmenter. A cet égard, l'évolution la plus marquante concerne l'Allemagne dont la production de pommes pour le commerce a pratiquement doublé de 1965 à 1967. Les autres Etats membres ont également connu une augmentation, quoique moins sensible, de leur production de pommes. Toutefois, il est à remarquer que l'Italie, principal producteur, a enregistré en 1967, un certain fléchissement de sa production par rapport aux quantités de pommes produites les années précédentes.

.../...

(1) Ce chapitre concernant les fruits et légumes constitue un premier effort de description de la situation du marché communautaire pour ce secteur, complétant ainsi le bilan total pour l'agriculture. Il est à remarquer que certains chiffres reproduits sont à prendre avec une certaine prudence, notamment en ce qui concerne le volume de la production.

En ce qui concerne les poires, la baisse de la production de 1967, par rapport à celle de 1966, résulte d'une diminution des quantités produites en Italie, principal Etat membre producteur, et aux Pays-Bas, cette diminution n'ayant pas été compensée par l'augmentation de la production des autres Etats membres notamment Belgique et Allemagne.

Pour les pêches une certaine stabilité des quantités produites peut être constatée depuis 1965, l'année 1967 accusant toutefois un certain fléchissement, dû à l'Italie, principal producteur.

Tableau 67 : Production pour le commerce de la C.E.E. des pommes, poires et pêches

	en 1.000 tonnes		
	1965	1966	1967 (1)(2)
POMMES	4.300	4.820	5.160
POIRES	1.460	2.180	1.600
PECHES	1.735	1.720	1.590

(1) Les chiffres italiens concernent la production totale.

(2) Les chiffres français retenus concernant la production pour le commerce en 1967 ont été évalués par rapport à la production totale en tenant compte du rapport constaté entre ces deux productions au cours des années précédentes.

La production de légumes dans la Communauté a connu un accroissement assez régulier, comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 68 : Production des légumes pour le commerce

	en 1.000 tonnes		
	1965	1966	1967
Allemagne	1.165	1.495	1.540
France	5.167	5.106	5.200
Italie	9.915	10.371	10.850 (1)
Pays-Bas	1.482	1.583	1.810
Belgique	691	690	n.d.
Luxembourg	4	4	5
C.E.E.	18.424	19.249	20.175

(1) Production totale.

Les tomates représentent le poste le plus important. Leur production pour le commerce en 1967, de 4.500.000 tonnes, est restée au niveau de celle de l'année précédente, ce qui place ce produit entre le quart et le cinquième de la production des légumes pour le commerce de la Communauté. Cette stabilité par rapport à 1966 résulte essentiellement de celle de l'Italie, Etat membre producteur le plus important (3.500.000 tonnes), alors que la France a connu une légère diminution de production compensée par une augmentation équivalente de la production néerlandaise.

Les choux-fleurs se placent en seconde position, pour l'importance de la production. Les quantités produites en 1967 marquent une reprise de la production qui, depuis 1965, avait enregistré un léger fléchissement. Cette évolution, enregistrée au cours de l'année 1967, est le résultat notamment de l'augmentation de la production de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, principal Etat membre producteur (50 % de la production communautaire).

Tableau 6<sup>o</sup> : Production pour le commerce de la C.E.E. des choux-fleurs et des tomates (1000 t.) (1)

	1965	1966	1967
CHOUX - FLEURS	1.234	1.160	1.355
TOMATES	4.190	4.490	

(1) mêmes remarques qu'au tableau 67.

Au total, pour les deux dernières années pour lesquelles de telles données sont disponibles, à savoir 1964 et 1965, la valeur de la production de fruits et légumes commercialisée dans la Communauté a représenté 13,5 % de celle de l'ensemble des productions agricoles de la C.E.E.

.../...

Consommation

La consommation des fruits et légumes dans la C E E est difficile à évaluer avec exactitude en raison des pertes enregistrées aux différents stades de la commercialisation, qui ne peuvent être évaluées avec précision qui atteignent dans certains cas des pourcentages importants.

En gros, la consommation calculée se situe au niveau de la production pour le commerce, majorée des quantités importées et déduction faite des exportations. Ainsi le degré d'auto-provisionnement a été, les dernières années, de 88 % pour les fruits et de 102 % pour les légumes. Dans les deux cas, les conserves sont comprises. En général, on peut constater que, mises à part les périodes d'avant et après saison, la C E E n'importe pas de quantités très importantes de légumes ou de fruits. Hors saison cependant, la Communauté constitue un marché intéressant pour certaines quantités de fruits et légumes, tandis qu'elle importe des tonnages appréciables de produits tels que bananes et oranges tout au long de l'année.

L'alimentation humaine en fruits et légumes exprimée en kilo par habitant, varie beaucoup dans les différents Etats membres. Pour les fruits, à l'exception des agrumes, elle est évaluée à 46 kg/habitant dans la République fédérale d'Allemagne contre 117 kg/habitant en Italie; en ce qui concerne les légumes, les taux extrêmes calculés concernant les mêmes pays sont respectivement de 56 kg et de 151 kg.

Echanges commerciaux

Les échanges intra-communautaires ont été, ces dernières années, d'une stabilité relative et se situent pour les fruits à 1,5 million de tonnes, pour les légumes, à 1,2 million de tonnes environ.

Le commerce à l'exportation, vers les pays tiers, des fruits atteint le niveau de 0,7 million de tonnes environ, tandis que les importations sont de 2,5 millions de tonnes environ. Il est à noter que les oranges représentent la moitié de ce dernier chiffre.

Les importations et les exportations des légumes se situent entre 0,4 et 0,5 million de tonnes, comme le démontre le tableau suivant :

Echanges en matière de fruits et légumes  
Echanges en matière de fruits et légumes en 1 000 tonnes

		Importations			Exportations		
		1965	1966	1967	1965	1966	1967
<u>Fruits</u>	Monde	4,-	4,1	4,1	2,3	2,3	2,3
	C E E	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	1,5
	Pays tiers	2,5	2,6	2,6	0,7	0,7	0,8
<u>Légumes</u>	Monde	1,7	1,7	1,8	1,6	1,6	1,7
	C E E	1,1	1,2	1,3	1,2	1,2	1,3
	Pays tiers	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4

b) Situation sur le marché mondial

En matière de fruits et légumes, le caractère périssable de ces produits empêche en général de considérer l'ensemble des échanges internationaux dans ce secteur comme un véritable marché mondial. Néanmoins, sur un marché comme celui de la Communauté, avec un taux d'approvisionnement élevé, certaines importations, même si elles concernent des tonnages relativement faibles, peuvent avoir des répercussions notables sur le niveau de prix.

Pour les produits importants et moins périssables tels que les pommes et les oranges, les aspects d'un marché mondial sont mieux visibles.

Pour les oranges, la production dans les différents pays du Bassin méditerranéen forme un tout avec la production communautaire et ces produits se rencontrent sur les marchés européens où ils n'entrent pas seulement en concurrence entre eux, mais également avec les autres fruits d'hiver parmi lesquels la pomme prend une place primordiale.

Pour les pommes, la production européenne s'est développée régulièrement et se voit complétée par des apports venant notamment de l'hémisphère sud.

.../...

La récolte 1967 des pommes bat un record avec un niveau qui dépasse, pour l'Europe, de 10 % la production de 1966. Elle est environ de 20 % supérieure à la production moyenne des années 1961 à 1965.

Cette situation n'a pas manqué de provoquer des difficultés d'écoulement à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté et a affecté également dans une certaine mesure la commercialisation des oranges, dont la production toutefois s'est développée de façon moins spectaculaire.

#### o) Les Prix

Etant donné que le nombre d'espèces de fruits et de légumes est très important, il est difficile d'émettre un jugement global quant à l'évolution des prix pendant l'année 1967. D'une manière très générale, il peut cependant être affirmé que les prix à la production se sont maintenus à des niveaux stables mais que la hausse régulière des coûts de production a réduit la marge bénéficiaire des producteurs.

Des exceptions importantes à la stabilité relative des cours sont constatées pour quelques produits de grande production, tels que les choux-fleurs, les tomates et les pommes. Dans plusieurs pays de la Communauté, les prix pour ces produits ont fléchi de sorte que des retraits du marché ont dû être opérés dans le cadre des articles 3 et 6 du règlement n° 159/66/CEE. Les annexes I et II indiquent, à cet égard, les quantités globales sur lesquelles des interventions ont porté, en 1967, ainsi que les périodes au cours desquelles des interventions ont été effectuées et les marchés sur lesquels les situations de crise ont été constatées conformément aux dispositions du règlement précité.

La situation du marché des pommes a influé sur celui des oranges dans le sens d'une baisse des prix, ces derniers s'étant situés, au début de l'année 1968, à un niveau proche de celui du prix de référence en vigueur pour ce produit.

#### Situation du marché en 1968

Pendant l'été 1968 le marché des fruits a connu une certaine surabondance, notamment pour les pêches et les poires. Dès lors, dans plusieurs régions de la Communauté, des interventions sur le marché ont été effectuées dans le cadre des dispositions du règlement n° 159/66/CEE.

Tableau I : Quantités de produits ayant fait l'objet d'interventions en 1967

BELGIQUE		FRANCE		PAYS - BAS	
Produits	quantités kg toutes ca- tégories	Produits	quantités kg toutes ca- tégories	Produits	quantités kg toutes ca- tégories
CHOUX- FLEURS	1.077.773	CHOUX- FLEURS	12.079.058	CHOUX- FLEURS	862.151
POMMES	1.913.817	POMMES	9.892.487		
		POIRES	722.866		
		TOMATES	2.010.127		



Tableau II

Périodes de constatation des situations de crise et marchés sur lesquels les situations de crise ont été constatées

B E L G I Q U E			F R A N C E			P A Y S - B A S		
Produit	Marchés	Périodes	Produit	Marchés	Périodes	Produit	Marchés	Périodes
CHOUX-FLEURS	WAVRE STE CATHERINE	du 7. 7.67 au 26. 7.67	CHOUX-FLEURS	ST POL DE LEON	du 4. 3.67 au 30. 3.67	CHOUX-FLEURS	GROOTEBOEK	du 7. 7.67 au 12. 7.67
CHOUX-FLEURS	WAVRE STE CATHERINE	du 4.10.67 au 13.10.67	CHOUX-FLEURS	SE POL DE LEON	du 16. 5.67 au 24. 5.67	CHOUX-FLEURS	GROOTEBOEK	du 13.10.67 au 18.10.67
			CHOUX-FLEURS	ST OMER ST MALO CHATEAU - RENARD	du 28. 9.67 au 29.11.67			
POMMES	ST TROND	du 6. 9.67 au 4.10.67	POMMES	NIMES	du 5.10.67 au 23.10.67			
			POMMES	MONTAUBAN	du 30.10.67 au 4.11.67			
			POIRES	VALENCE	du 13.10.67 au 3.11.67			
			TOMATES	PERPIGNAN	du 11. 7.67 au 19. 7.67			
			TOMATES	PERPIGNAN	du 26. 7.67 au 3. 8.67			

12. V I N

a) Situation de l'approvisionnement

Production

La superficie des vignes à raisins de cuve dans la Communauté est en légère mais constante régression (voir tableau 70), tandis que la production du vin varie considérablement tout en montrant une tendance à l'augmentation (voir tableau 71). Les rendements à l'ha en Allemagne et surtout au Luxembourg sont beaucoup plus élevés qu'en France et Italie. On peut donc admettre que la poursuite du recul des superficies viticoles est facilement compensée - et même au delà - par une augmentation des rendements.

Tableau 70 : Evolution de la superficie des vignes à raisins de cuve en  
production dans la Communauté

( 1962/63 - 1966/67)

en 1 000 ha

	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
Allemagne	67	68	69	69	69
Belgique	-	-	-	-	-
France	1.291	1.273	1.259	1.245	1.243
Italie	1.615	1.592	1.576	1.556	1.533
Luxembourg	1	1	1	1	1
Pays-Bas	-	-	-	-	-
C.E.E.	2.974	2.934	2.905	2.871	2.846

Source : O S C E

Tableau 71 : Production de vin dans la Communauté

( 1963/64 - 1966/67 ) en 1.000 hl

	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
Allemagne	3.928	6.034	7.485	5.200	5.235
Belgique	4	4	3	3	4
France	73.831	56.501	61.033	66.967	61.303
Italie	69.993	53.640	66.945	68.206	65.140
Luxembourg	127	157	163	112	129
Pays-Bas	7	8	6	10	9
C E E	147.890	116.344	139.335	140.498	131.820

Source : Bilan prévisionnel de la campagne vinicole 1967/68  
Commission Comm.européennes DG. VI.

En Allemagne la superficie en vigne s'accroît du fait de l'augmentation des utilisations internes. Les variations des quantités produites, assez importantes d'une année à l'autre, sont dues aux influences météorologiques. Cependant la superficie en vigne en France est en régression constante tandis que les quantités récoltées montrent une tendance à une légère augmentation. A cause de l'ampleur et de la répartition du vignoble et aussi d'un climat plus favorable, les variations quantitatives d'une année à l'autre sont moins prononcées qu'en Allemagne. En Italie la superficie diminue, mais en tenant compte du fait que, de plus en plus, les vignobles en cultures mixtes sont remplacés par des vignobles en cultures spécialisées, plus productifs, le potentiel viticole est en pleine évolution, se traduisant par une nette tendance à l'accroissement de la production. Au Luxembourg la superficie en vigne se maintient à peu près au même niveau. Les quantités récoltées varient considérablement d'une année à l'autre du fait des conditions météorologiques.

#### Utilisations internes

Les utilisations internes comprennent, pour la plus grande partie la consommation humaine directe et, par ailleurs, les quantités destinées à la transformation ainsi que les pertes, p.e. à la concentration des moûts et des vins. Si l'on tient compte des prévisions pour la campagne 1967/68 la tendance croissante des utilisations internes est évidente (tableau 72).

Etant donné que la consommation du vin par tête et par an dans la Communauté (tableau 73) est stable, cette tendance croissante est due à l'augmentation de la population. En Allemagne l'écoulement du vin est en pleine évolution. La consommation par tête et par an, augmente presque constamment. La légère régression au cours de la campagne 1966/67 s'explique par la qualité médiocre des vins de l'année 1965. Il semble que les utilisations internes en Allemagne puissent encore augmenter jusqu'à un niveau assez élevé. En France la consommation par tête et par an tend à régresser tandis que les utilisations internes globales se maintiennent à un niveau à peu près constant du fait de l'augmentation de la population et du développement de certaines transformations. En Italie la consommation par tête et par an reste assez stable. Les utilisations internes, notamment la consommation humaine directe, augmentent, en relation avec l'accroissement de la population. Dans tous les Etats du Bénélux, la consommation par tête et par an, ainsi que les autres utilisations internes se développent, surtout dans les Pays-Bas et en Belgique.

Tableau 72 : Utilisations internes du vin dans la Communauté

en 1 000 hl

	<u>1962/63</u>	<u>1963/64</u>	<u>1964/65</u>	<u>1965/66</u>	<u>1966/67</u>
Allemagne	88.946	8.618	10.175	10.822	10.363
Belgique	724	775	854	741	931
France	66.227	70.118	66.470	70.068	67.414
Italie	58.467	57.392	63.265	62.286	63.600
Luxembourg	89	80	132	109	118
Pays-Bas	309	314	357	419	402
<b>CEE</b>	134.732	137.297	141.253	144.445	142.828

Source : Bilan prévisionnel de la campagne vinicole 1967/68.  
Commission Communautaire DG, VI.

Tableau 73 - Consommation du vin par tête en année

en l.

	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
Allemagne	12,9	12,2	14,7	15,4	15,1
Belgique	7,7	8,1	8,9	7,7	9,6
France	120,8	125,5	117,4	117,4	115,7
Italie	112,0	105,3	111,4	111,8	112,7
Luxembourg	26,2	22,9	37,7	30,3	33,5
Pays-Bas	2,6	2,6	2,9	3,3	3,1
C.E.E.	69,1	68,4	68,0	69,0	68,8

Source : Bilan prévisionnel de la campagne vinicole 1967/68.

Commission des Comm. européennes D.G. VI.

#### Echanges commerciaux

Les importations de la C.E.E. provenant des pays tiers (voir tableau 74) sont en régression. Cette évolution est marquée par les relations politiques entre la France et les pays du Maghreb. Les exportations de la C.E.E. vers les pays tiers ont diminué jusqu'en 1964/65. Elles augmentent depuis lors. L'évolution des échanges intra et extra CEE est assez différente dans les Etats membres.

En Allemagne, les importations en provenance des pays tiers ont marqué une forte augmentation ces dernières années, alors que celles en provenance de la C.E.E. varient beaucoup sans montrer de tendance particulière. Malgré l'augmentation de la demande sur le marché allemand, aucune décision d'augmentation des contingents communautaires n'a pu être prise par le Conseil depuis 1964.

Les exportations allemandes se développent, surtout en ce qui concerne celles destinées aux pays tiers.

En France, les importations provenant des pays tiers diminuent d'une façon constante depuis l'indépendance de l'Algérie. Les restrictions dans l'utilisation des vins étrangers pour le coupage avec des vins indigènes renforcent cette tendance. Les importations en provenance de la C.E.E. sont pratiquement limitées aux v.q.p.r.d.. Elles restent très faibles tout en marquant une légère augmentation.

Tableau 74 : Importations et exportations en vin dans la Communauté

en 1 000 hl

	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
<b>I. Importations</b>					
Allemagne (tot.)	4.349	4.066	3.761	5.670	4.632
C E E	3.323	3.192	2.546	3.849	2.749
Pays-Tiers	1.026	874	1.215	1.821	1.883
Belgique (tot.)	751	809	859	1.019	944
C E E	484	516	485	533	608
Pays tiers	267	293	374	486	336
France (tot.)	12.095	12.777	9.110	9.306	7.097
C E E	55	83	68	88	81
Pays tiers	12.040	12.694	9.042	9.218	7.016
Italie (tot.)	68	85	69	87	92
C E E	31	32	22	36	64
Pays tiers	37	53	47	51	28
Luxembourg (tot.)	37	35	40	45	46
C E E	26	23	26	29	30
Pays tiers	11	12	14	16	16
Pays-Bas (tot.)	303	326	352	432	576
C E E	176	184	183	243	260
Pays tiers	127	142	169	189	316
<b>C E E</b>	<b>13.508</b>	<b>14.068</b>	<b>10.861</b>	<b>11.817</b>	<b>9.595</b>
<b>II. Exportations</b>					
Allemagne (tot.)	156	172	206	218	204
C E E	25	23	31	24	28
Pays tiers	131	149	175	194	176
Belgique (tot.)	31	36	40	66	45
C E E	31	36	40	61	45
Pays tiers	-	-	-	5	-
France (tot.)	4.379	3.808	3.019	4.136	3.412
C E E	2.682	2.313	1.649	2.705	1.970
Pays tiers	1.697	1.495	1.370	1.431	1.442
Italie (tot.)	2.417	2.333	2.249	2.507	2.632
C E E	1.448	1.322	1.008	1.341	1.238
Pays tiers	969	1.011	1.241	1.166	1.394
Luxembourg (tot.)	59	64	71	68	62
C E E	59	64	71	68	62
Pays tiers	-	-	-	-	-
Pays-Bas (tot.)	5	5	5	15	181
C E E	5	5	5	15	181
Pays tiers	-	-	-	-	-
<b>C E E</b>	<b>2.952</b>	<b>2.388</b>	<b>2.260</b>	<b>2.268</b>	<b>2.744</b>

Source : Bilan prévisionnel campagne vinicole 1967/68.

Commission des Comm. Européennes D.G. VI.

Ce fait est dû au régime des contingents communautaires qui ne laisse entrer en France que des vins de qualité produits dans une région déterminée.

Les exportations françaises à destination des Etats membres varient beaucoup notamment vis à vis de l'Allemagne. Les exportations à destination des Pays tiers sont beaucoup plus stables.

En Italie les importations sont très faibles. Toutefois celles provenant de la C E E/augmentent légèrement. Les exportations vers la C E E sont stagnantes, tandis que celles vers les Pays tiers ont tendance à se développer. La stagnation dans l'exportation vers la C E E notamment vers l'Allemagne, est due au contingentement dans l'Etat destinataire et à la concurrence croissante des vins du Maghreb.

Au Luxembourg une augmentation constante des importations peut être constatée. Les exportations, destinées exclusivement aux Etats membres, ne montrent pas de tendance particulière.

En Belgique comme aux Pays-Bas, les importations provenant de la C E E augmentent. Les importations en provenance des Pays tiers sont, surtout aux Pays-Bas marquées par une augmentation énorme. Elles sont constituées, essentiellement par des vins importés des pays du Maghreb ou de la Grèce qui sont en grande partie réexportés vers l'Allemagne.

b) Le marché du vin communautaire dans le contexte du marché mondial

En 1965 la part de la C E E dans la production mondiale de vin était d'environ 50, 1 %. Etant donné que la viticulture dans l'A.E.L.E. et l'Amérique latine est en constante augmentation et qu'une reprise est à prévoir dans le COMECON il est vraisemblable que la part de la C E E pourra diminuer légèrement.

Les grands pays exportateurs de vin sont l'Algérie, la France, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, le Maroc, la Tunisie et la Bulgarie. Les grands pays importateurs sont la France, l'Allemagne, les territoires portugais d'outre-mer, la Suisse, la Grande-Bretagne et la Belgique. Il est donc évident que les Etats membres figurent au premier plan dans les échanges sur le marché mondial. Les exportations des pays du Maghreb étant en général offertes à des prix assez bas, elles sont d'une importance de premier ordre pour l'évolution du marché dans certains Etats membres.

c) Les prix

Etant donné que le marché unique du vin n'est pas encore réalisé, l'évolution des prix du vin au stade de la production est soumise aux influences propres aux marchés régionaux des différents Etats membres. Le tableau 75 fait apparaître que les prix varient d'un marché à l'autre.

Tableau 75 - Evolution des prix du vin dans la C E E (U.C./hl)

Campagne	Allemagne		France		Italie	
	Vin blanc; qualité la plus basse de l'année en cours	Pfalz Mosel	Vin rouge de consommation courante de 9 à 11°	Narbonne Montpellier Beziere	Vin rouge de consommation courante. Ravenna : 9-10°; Treviso (Merlot) : 9-11°; Bari (Rosso Barletta) 12-13°	Ravenna Treviso Bari
1964/65 1er trimestre	11,90	27,00	10,96	10,53	10,63	7,71 8,88 11,93
" 2e "	12,50	28,20	10,90	10,58	10,55	6,92 8,42 10,42
" 3e "	13,30	31,40	10,68	10,48	10,27	7,74 8,80 10,60
" 4e "	18,30	36,25	10,28	---	10,03	8,74 9,92 11,08
1965/66 1er trimestre	25,90	37,90	10,27	10,31	9,95	9,73 11,73 13,22
" 2e "	32,70	36,90	11,18	10,31	10,11	11,14 13,28 14,74
" 3e "	31,80	37,50	10,35	10,28	10,04	11,07 12,70 15,00
" 4e "	27,70	31,25	10,58	10,45	10,40	9,49 10,83 13,56
1966/67 1er trimestre	28,10	33,40	11,63	11,53	11,55	9,81 11,49 13,28
" 2e "	26,70	37,70	11,22	11,22	11,16	9,53 11,49 13,12
" 3e "	26,20	34,50	11,28	11,16	11,14	9,44 11,38 12,36
" 4e "	27,80	34,40	11,52	11,47	11,28	9,47 11,25 12,58
1967/68 1er trimestre	19,95	30,16	12,07	12,06	12,05	10,18 11,49 12,74
" 2e "	20,00	25,94	12,27	12,17	12,09	9,58 10,68 12,22
" 3e "	20,00	25,13	12,23	12,06	12,08	9,54 10,48 12,00
" 4e "	23,75	24,45	12,49	12,34	12,36	10,29 10,87 12,36

Source : Allemagne - Cotations publiées par Deutsche Weinzeitung  
 France - Cotations officielles des places de références  
 Italie - Cotations publiées par les chambres de commerce



Les variations des prix des vins de consommation courante sont les plus nettes sur le marché allemand. Les variations d'une année à l'autre sont surtout influencées par la quantité de la récolte. Les différences entre les marchés régionaux sont dues à la réputation traditionnelle ainsi qu'aux possibilités de stockage qui sont très différentes dans les diverses régions. Le fonds de stabilisation, un organisme parastatal, intervient sans influencer d'une façon directe les cours.

En ce qui concerne l'évolution des prix au cours de la campagne 1967/68, elle est marquée par une certaine tendance à la régression, particulièrement nette à la Moselle. Cette tendance est en général due au fait que le volume de la production était considérablement supérieur à celui de la campagne précédente. A la Moselle, elle a été accentuée par des causes spécifiques. La campagne 1968/69 laisse prévoir une qualité assez médiocre, mais les prix de la campagne 1967/68 semblent se maintenir et même augmenter légèrement.

En France, l'évolution des prix du vin de consommation courante est assez stable. Les prix varient peu entre les différents marchés régionaux. La fixation d'un prix de campagne et de prix maxima et minima ne permet pas de grandes fluctuations des cours. Les autorités contribuent, par le blocage d'une partie des vins et par l'octroi d'une prime au stockage volontaire pendant une période déterminée, au maintien des cours.

Les prix de la campagne 1967/68 ont augmenté légèrement au cours du quatrième trimestre. La campagne 1968/69 sera certainement influencée par les conditions climatiques actuellement peu favorables à la viticulture et qui risquent de conduire à une récolte d'importance moyenne, dont la qualité sera inférieure à celle de l'an dernier.

En Italie, le prix du vin de consommation courante varie selon les années et les régions mais ces variations se développent avec une certaine continuité et ne montrent pas de fluctuations très brusques. Dans le cas où un tassement des cours est à craindre l'état organise des campagnes de distillation. De cette façon, une partie des excédents trouvant difficilement un débouché est éliminée du marché et

les cours peuvent être maintenus.

L'évolution des prix au cours de la campagne 1967/68 ne s'écarte pas des fluctuations légères qui marquent la campagne précédente. Toutefois, les cours des vins de Tréviso tendent à une légère régression. En ce qui concerne la campagne 1968/69, l'Italie ne semble pas affectée autant que les autres Etats membres par le mauvais temps. La récolte s'annonce inférieure à celle de la campagne précédente tandis que les stocks sont en augmentation.

Au Luxembourg 70 % de la production viticole sont contrôlés par les coopératives. La formation des prix est donc un problème d'organisation de la vente par les caves coopératives.

C. PROBLEMES GENERAUX POSES PAR LA POLITIQUE DE MARCHES ET DES PRIX

En vertu de la décision du Conseil en date du 11 mai 1966, la libre circulation des produits agricoles (et industriels) a été instaurée pour le 1er juillet 1968. Ainsi se trouvera pratiquement close la période transitoire du marché commun. Il est par conséquent pour la première fois possible de donner, sur quelques aspects des organisations de marché, une explication comparative et horizontale, c'est-à-dire concernant plusieurs organisations de marché et leurs prix. En même temps est rendu actuel le problème de savoir si l'imposition des prix sera suivie dans tous les Etats membres d'un effet identique, c'est-à-dire si des mesures nationales différentes n'infléchissent pas l'effet de la politique commune des prix dans les Etats membres. On peut ranger dans ces mesures notamment les dispositions fiscales actuellement encore divergentes.

Le présent exposé traite dans cet ordre d'idées :

1. le niveau relatif de protection des différents produits agricoles vis-à-vis des pays tiers
2. la participation financière de la Communauté à différents produits agricoles par l'intermédiaire du F.E.O.G.A.
3. l'imposition des produits agricoles et son influence sur la politique des prix.

1. Le niveau relatif de protection des différents produits agricoles vis-à-vis des pays tiers

Le niveau des prix sur le marché communautaire qui a été fixé pour certains produits agricoles (céréales) ou auquel on tend (oeufs, volailles) dans le cadre respectif des organisations de marché, aboutit à un écart plus ou moins grand entre les prix dans la Communauté et les prix pratiqués sur le marché mondial. La différence entre ces deux niveaux est généralement compensée par la perception d'un prélèvement et de droits de douane à l'importation ou par des restitutions à l'exportation; elle diffère dans des proportions importantes d'un produit à l'autre (voir tableau 76). En tête viennent à cet égard le sucre et le beurre (avec respectivement une protection de 340 et 290 %), suivis du blé dur, du blé tendre et de la viande de boeuf (75 à 100 %), des céréales fourragères et des produits agricoles qui en dérivent par transformation (oeufs, volailles et viande de porc) avec 47 à 60 % et enfin du riz avec 17 %; les matières grasses de base et les tourteaux ne donnent pas lieu à une taxation à l'importation.

Il existe d'autre part une série de produits pour lesquels il est garanti un prix à la production au moyen d'une aide directe versée au producteur (blé dur, huile d'olive, graines oléagineuses). Le montant du soutien n'est pas alors uniquement fonction de la protection vis-à-vis des prix extérieurs, mais résulte aussi du niveau de cette aide. Rapportée au prix à la production, cette aide en représente 24 % pour le blé dur (35 U.C. par tonne), 30 % pour l'huile d'olive (350 UC/t) et 50 % pour les graines oléagineuses (100,8 UC/t). Toutefois, il s'y ajoute une protection extérieure dans le cas du blé dur et de l'huile d'olive (voir tableau 76).

L'écart de prix ainsi mis en évidence au travers de l'importance relative du niveau de protection n'est cependant pas toujours dû au fait que les prix communautaires sont particulièrement élevés; il résulte en partie de l'existence de prix mondiaux maintenus à un niveau extrêmement bas par l'abondance de l'offre et aussi par des mesures spéciales prises par les pays exportateurs. C'est principalement

Tableau 76 - Niveau de soutien de la Communauté pour un certain nombre de produits agricoles par l'organisation des marchés agricoles

UC/100 kg

Produits	A. Niveau de soutien total				Niveau de soutien par rapport au prix à la production (en%) 4 = 2 : 3
	Prix d'entrée 1	Montant des prélèvements ou des droits de douane 2	Prix mondial 3		
Blé tendre	10,73	4,94	5,79	85	
Blé dur	12,64	8,06 (1)	8,07	99	
Riz (décortiqué)	17,96	2,62	15,34	17	
Orge	9,07	3,40	5,67	60	
Maïs	9,01	3,38	5,63	60	
Sucre blanc	22,35	17,25	5,10	338	
Viande bovine (p.vif)	68,00	29,18	38,82	75	
Viande de porc	56,71	18,15 (2)	38,56	47	
Volaille (abattue)	72,33	31,05 (2)	55,00	56	
Oeufs	51,14	24,71 (2)	38,75	48	
Beurre	187,44	136,30	47,25	288	
Huile d'olive	80,62	45,78 (1)	69,84	65	
Graines oléagineuses	20,19	10,08 (1)	10,11	100	
B. Niveau de soutien par l'aide directe					
	Prix assuré à la production 1	Aides directes à la production 2	Niveau des aides par rapport au prix à la production (en%) 3 = 2 : 1		
Blé dur	14,50	3,5	24		
Huile d'olive	115,25	35,0	30		
Graines oléagineuses	20,19	10,1	50		

(1) Y compris l'aide directe à la production; voir partie B. du tableau.

(2) Ce poste tient compte de la protection destinée à compenser la différence entre le niveau des prix des aliments fourragers EEE et celui pratiqué sur le marché mondial. Sans tenir compte de cet élément, la protection serait d'environ 30 % pour ces trois produits.

le cas à l'heure actuelle pour le sucre, le beurre et le lait écrémé en poudre. La protection du marché intérieur apparaît en conséquence pour ces produits anormalement forte (sucre : 338 %, beurre 288 %). Toutefois, le niveau particulièrement élevé de la protection du marché du sucre est également la conséquence d'un prix communautaire se situant nettement au-dessus du niveau général des prix agricoles. On peut en dire autant du beurre en tant que répercutant le prix du lait.

En ce qui concerne le niveau de protection des céréales fourragères et des produits agricoles qui en dérivent par transformation, leur niveau relatif est presque le même. Toutefois, dans les produits agricoles de transformation, la part des taxes à l'importation (prélèvements) assurant la compensation de la différence entre les coûts des céréales fourragères sur le marché mondial et dans la Communauté, est prise en considération; abstraction faite de cet élément, la protection "nette" peut être évaluée pour ces produits à 30 %.

Ce ne pourra pas être un objectif de la politique agricole - et notamment de la politique des prix - que d'assurer le nivellement du niveau de soutien relatif des différents produits. En effet, par les mesures fiscales d'une part et l'octroi d'aides directes pour les produits communautaires (tels que blé dur et graines oléagineuses) d'autre part, la position concurrentielle et par là la protection est transférée à l'intérieur de la Communauté. Il faut néanmoins avoir conscience de l'existence de certains "trous" dans la protection extérieure et que de ce fait les produits agricoles des pays de la Communauté se trouvent exposés à une pression dans le domaine des prix, en particulier lorsqu'il s'agit des matières de base (tourteaux oléagineux) de ces produits favorisés.

## 2. La participation financière de la Communauté à différents produits agricoles par l'intermédiaire du F.E.O.G.A.

La diversité des systèmes d'organisation de marché (avec ou sans interventions, avec ou sans aides directes) d'une part, le niveau relatif des prix pour les différents produits d'autre part, et la nécessité d'écouler, à l'aide de restitutions, une partie de la production communautaire sur le marché mondial ont pour conséquence une inégalité entre les montants des participations du F.E.O.G.A. dans la valeur de la production des différents produits agricoles. Le tableau 77 regroupe les données nécessaires à la détermination de cette participation de la Communauté au soutien de la production; lorsqu'il s'agit de produits du sol, ces données sont indiquées par référence à un hectare de surface cultivée, pour tous les autres produits elles se rapportent au chiffre de production finale (colonnes 4 et 5 du tableau 77).

Il ressort du tableau que ce sont surtout les graines oléagineuses, l'huile d'olive et les betteraves sucrières (1968-69) qui montrent un fort degré de participation des pouvoirs publics par rapport au chiffre de la valeur de leur production. Le montant de cette participation, qui est pour les céréales fourragères de 15,2 U.C./ha et pour les graines oléagineuses de 17,2 U.C./ha, monte pour le blé tendre suite aux excédents à 35,7 U.C. par hectare et pour le blé dur à près de 70 U.C. par hectare (aide directe). L'aide la plus élevée par unité de surface est celle accordée pour les betteraves sucrières, qui atteint presque 200 U.C. On doit considérer comme relativement faible l'aide directe dont bénéficient les producteurs de produits agricoles dérivés de céréales, de viande de porc, d'œufs et de volailles, tandis que pour le lait, si elle atteint le montant absolu le plus élevé (800 millions d'U.C.), elle ne dépasse pas cependant 13 % du chiffre de la production; Si l'on rapporte au chiffre définitif de la production agricole d'environ 30 Mrd U.C. les dépenses de la section Garantie du F.E.O.G.A., qui atteignent environ 2 Mrd U.C. (prévision pour 1968/69), on obtient une relation de 1 à 15, soit 6,6 %. Rapportée au chiffre de la valeur ajoutée agricole (produit brut aux prix du marché) qui a atteint en 1966 21,2 Mrd U.C., la part prise par le Fonds est de 10 %. Bien que ces comparaisons soient effectuées au moyen d'une relation entre les résultats de deux années différentes, le rapport qui en résulte présente néanmoins une certaine valeur indicative en tant qu'ordre de grandeur.

**Tableau 77** Participation du F.E.O.G.A. au prix de revient de certains produits agricoles (1967/68) en UC et %

Produits	Superficie 1000 ha	Valeur de la pro- duction finale (1966) Mio UC	Estimation des dépenses du FEOGA (1966) Mio UC	Montant de la participation du FEOGA		en UC et %
				par hectare UC	par UC de valeur de la production finale (en %)	
	1	2	3	4 = 3 : 1	5 = 3 : 2	
Blé tendre	8.305	) 2.147,1	( 296,46	) 35,7	) 18,4	
Blé dur	1.427	)	( 99,67	) 69,8	)	
Céréales secondaires	11059	884,6	167,77	15,2	18,9	
Riz (décortiqué) (1)	142	83,9	6,85	48,2	8,2	
Betteraves sucrières	1.120	684,7	117,50	104,9	17,1	
	-	-	217,50 (2)	194,2	31,8	
Graines oléagineuses	-	93,2	50,93	17,2	54,6	
Huile d'olive	-	360,5	158,20	-	43,8	
Viande de porc	-	4.123,6	41,25	-	1,0	
Volaille	-	991,1	5,64	-	0,6	
Oeufs	-	1.432,6	1,77	-	0,1	
Lait	-	5.990,2	388,54	-	6,5	
	-	-	800,00 (3)	-	13,3	

(1) France non comprise. Le montant estimé des dépenses communautaires au titre de restitution pour le riz (8,06 Mio UC) a été recalculé au prorata des productions 1967/68.  
 (2) Montant estimé des dépenses pour la campagne 1968/69. Non compris le montant de la cotisation à charge des producteurs (soit 100 Mio UC).  
 (3) D'après le doc. SEC(68) 216 du 20 janvier 1968.



### 3. L'imposition des produits agricoles et son influence sur la politique des prix

Les différences de dispositions nationales en matière fiscale sont susceptibles de produire, sur le plan communautaire, des incidences différentes sur la formation des prix agricoles et la situation économique des entreprises et risquent en conséquence de créer des distorsions de concurrence à l'intérieur du marché commun.

Ces risques sont particulièrement graves pour les impôts dont la perception est assise sur les prix ou les quantités de marchandises; il s'agit avant tout des taxes sur le chiffre d'affaires, des taxes compensatoires, des droits d'accise et d'autres impôts indirects tels que la charge spéciale et les taxes parafiscales. La nature et les modalités d'application des mesures nationales dans ce domaine accusent des disparités manifestes.:

- les produits soumis sur le plan agricole à une organisation commune des marchés sont soumis sur le plan fiscal à des systèmes d'imposition largement différents;
- la nature et le nombre des systèmes de taxation diffèrent d'un Etat membre à l'autre;
- les impôts et taxes sont souvent perçus à des stades commerciaux différents selon les pays et les produits, même dans des systèmes d'impositions identiques;
- les taux d'imposition varient d'un Etat membre à l'autre;
- parfois, la répercussion des taxes perçues est rendue impossible.

Il résulte de ces disparités que l'incidence de la taxation sur la formation des prix diffère largement d'un pays à l'autre malgré l'existence d'un régime commun de prix pour les principaux produits agricoles.

D'autre part, la libre circulation de ceux-ci dans le cadre de l'organisation commune des marchés est perturbée en partie par le maintien -voire même l'aggravation - des frontières fiscales nationales. Certaines perturbations dans le fonctionnement de l'organisation commune des marchés peuvent en résulter :

- Le rôle des systèmes de prix pour l'orientation et la régionalisation de la production n'est pas toujours assuré. En effet, certaines charges fiscales peuvent exercer des effets contraires à la dégressivité des prix au départ des zones déficitaires vers les zones excédentaires pour un produit déterminé. C'est ainsi, par exemple, que l'aggravation de la charge fiscale dans une région excédentaire est susceptible d'annuler la régionalisation des prix telle qu'elle a été voulue par l'organisation commune des marchés. Dans le cas contraire, la taxation plus forte d'un produit dans les régions déficitaires peut, tenant compte de l'élasticité aux prix, rendre plus difficile qu'initialement prévu, l'écoulement des produits provenant des régions excédentaires des autres Etats membres.
- Le financement commun de la politique agricole commune risque d'être affecté; la diminution des débouchés suite à l'aggravation des charges fiscales dans certains Etats membres est susceptible d'augmenter les quantités offertes aux interventions ou destinées à l'exportation vers les pays tiers.
- La relation des prix de produits agricoles entre eux est également affectée par des charges fiscales différentes.

Les effets des charges fiscales sur le fonctionnement de la politique agricole décrits plus haut se produisent pour le même produit non seulement d'un Etat membre à l'autre, mais aussi sur le plan d'un seul Etat membre si les produits appartenant à la même

organisation de marché (par exemple : blé tendre et orge) ou les produits de base et les produits transformés (par exemple : graines oléagineuses et huiles végétales, orge et viande porcine) ou les produits provenant du même secteur (par exemple : lait et viande bovine) sont grevés de charges fiscales différentes.

- Enfin il résulte aussi de la politique fiscale encore non harmonisée dans la Communauté que les charges fiscales différentes peuvent exercer des effets variables aussi bien sur les revenus des agriculteurs que sur le niveau de vie des consommateurs.

Les graphiques 7 et 8 ainsi que les tableaux 78 à 80 démontrent les différences relatives de l'incidence fiscale (1) sur la formation des prix du blé tendre et de l'orge à différents stades de la distribution. On peut faire les observations suivantes :

1. Au Luxembourg et aux Pays-Bas les deux céréales ne sont pas taxées. Dans les autres Etats membres les modalités d'application varient d'un pays à l'autre.

- La France et l'Allemagne appliquent la taxe sur la valeur ajoutée selon des modalités et des taux différents; en outre en France des taxes parafiscales sont perçues sur les deux céréales;

- en Belgique le stade de la production est taxé d'une manière plus importante que les stades de la commercialisation; le taux appliqué à l'orge est plus élevé que celui appliqué au blé;

- en Italie c'est uniquement l'orge qui est grevée de la taxe sur le chiffre d'affaires.

2. Au sujet de l'importance de l'incidence fiscale il est permis de faire les constatations suivantes :

- il résulte des comparaisons entre les Etats membres que l'incidence fiscale dans les prix des deux céréales est, au moins au stade de la production, la plus importante en France (environ 9%), suivi par la Belgique, l'Italie et l'Allemagne. Au Luxembourg et aux Pays-Bas on observe l'incidence fiscale la moins élevée, elle est pratiquement nulle.

(1) On n'a relevé ici que les impôts sur le chiffre d'affaires et les taxes parafiscales qui frappent l'orge et le blé tendre, à l'exclusion de la "charge fiscale en amont", qui se produit dans les pays à régime fiscal cumulatif à cascade. Il n'est pas facile de la déterminer exactement, mais elle augmente l'incidence fiscale en Belgique, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas d'un montant variable suivant les pays, qui se situe entre 1 % et 4 %.

- Si on compare l'incidence fiscale des deux céréales, on constate que ce n'est qu'en Allemagne que l'incidence relative est la même pour les deux produits tandis que l'orge et le blé sont taxés différemment dans les autres pays : en Belgique et en Italie, à tous les stades, l'orge est taxée d'une manière plus importante que le blé; en France l'orge supporte au stade de la production une taxation plus forte contrairement au blé qui supporte des taxes plus importantes au stade du commerce de gros qu'au stade de la production.

Partant du fait qu'une partie de la différence des prix entre la France et les autres Etats membres résulte de la régionalisation des prix du marché en fonction de la demande, on obtient le tableau suivant au sujet de l'importance fiscale relative dans les régions déficitaires de la Communauté par rapport à la région excédentaire, la France (voir tableau 80) :

La différence entre les prix bruts et les prix nets (en pourcentage) montre la différence des prix diminués de "l'effet de la régionalisation de prix" et rend plus claire l'incidence de la taxation sur la formation des prix.

Avant tout on constate des écarts assez nets à tous les stades pour le blé entre la France et les autres pays. Naturellement ils sont plus accentués en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas où le produit n'est pas taxé directement. Mais même par rapport à la Belgique et l'Allemagne il apparaît que l'incidence fiscale dépasse celle constatée en France d'environ 5 %.

Pour ce qui concerne l'orge une situation comparable ne se produit qu'au stade de la production. Elle est différente au stade du commerce de gros : la taxation relativement importante en Belgique et en Italie est nette; elle atteint en Belgique un degré qui dépasse l'incidence fiscale constatée en France.

35. Il est permis de résumer les effets de cette taxation différente sur le fonctionnement de l'organisation commune de marché comme suit :

La diminution des recettes agricoles en France, résultant avant tout de la perception des taxes parafiscales est susceptible de freiner la production. Du fait que l'incidence fiscale sur le prix de l'orge au stade du marché est moins importante qu'au stade de la production, il est permis de supposer que la consommation de l'orge doit être favorisée et par là également la production des produits animaux.

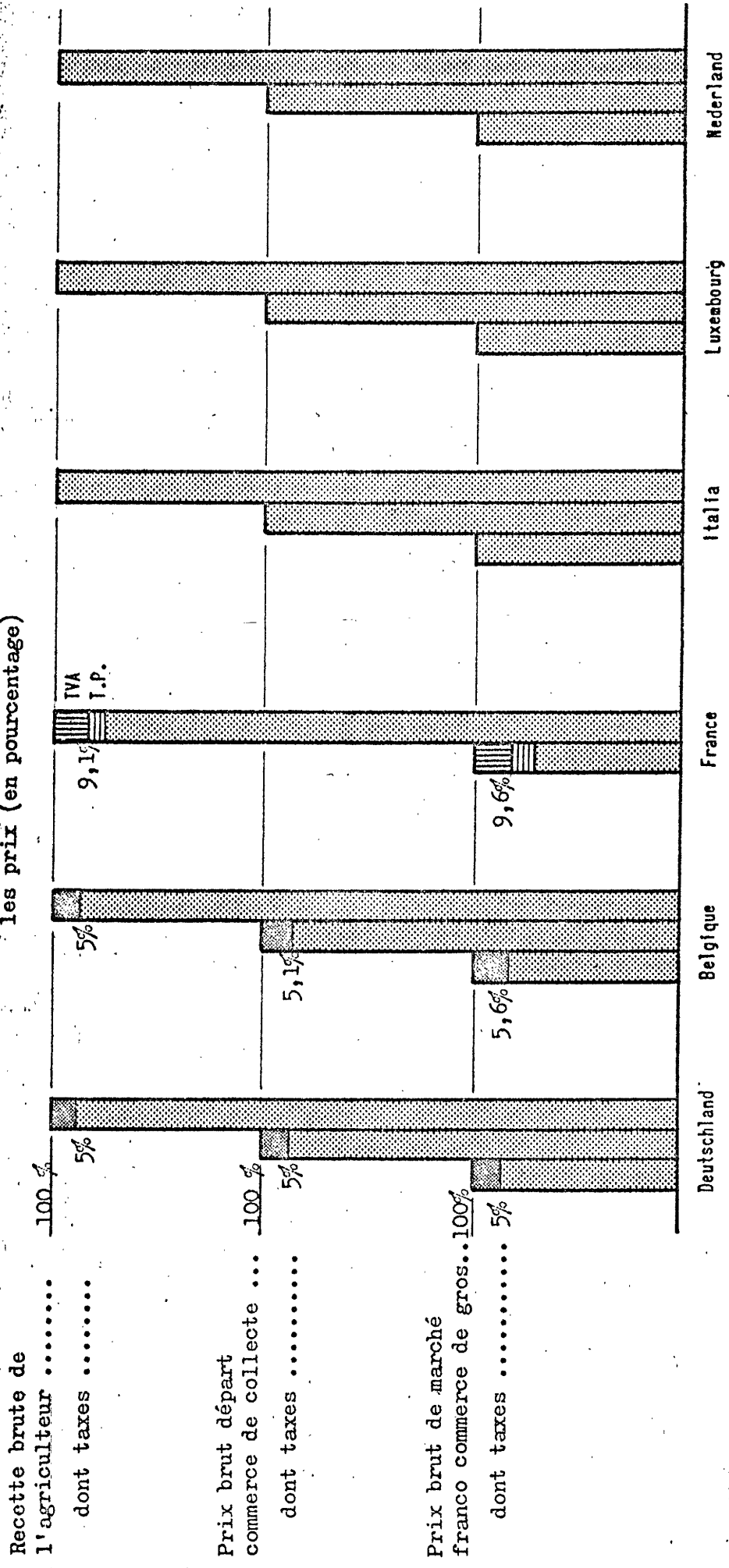
L'orge est taxée d'une manière plus importante que le blé notamment en Belgique et en Italie. De ce fait non seulement les relations de prix entre les deux céréales sont modifiées en un sens contraire à la situation sur le marché de la Communauté, mais il est aussi à craindre que la taxation plus grave de l'orge en Belgique et en Italie ne permet pas l'augmentation attendue de la consommation de ce produit dans ces pays. Ce phénomène est susceptible de freiner ainsi le transfert du produit de la région excédentaire "France" vers les régions déficitaires (Belgique et Italie).

La Commission se rend compte des nombreuses implications que présente pour la réalisation du marché commun agricole l'existence de législations fiscales largement différentes dans les Etats membres. C'est pourquoi elle a déjà proposé au Conseil, dans le cadre de sa proposition de troisième directive "en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires - Modalités communes d'application de la TVA aux opérations portant sur les produits agricoles", présentée au Conseil le 26 février 1968, un certain nombre de mesures aptes à remédier, du moins en partie, à certaines des difficultés constatées. En outre, elle continue l'étude de ces problèmes et ne manquera pas de faire au Conseil les propositions qui s'avèreront nécessaires.

AVRIL 1968

BLE TENDRE

Partie de la taxe incorporée dans  
les prix (en pourcentage)

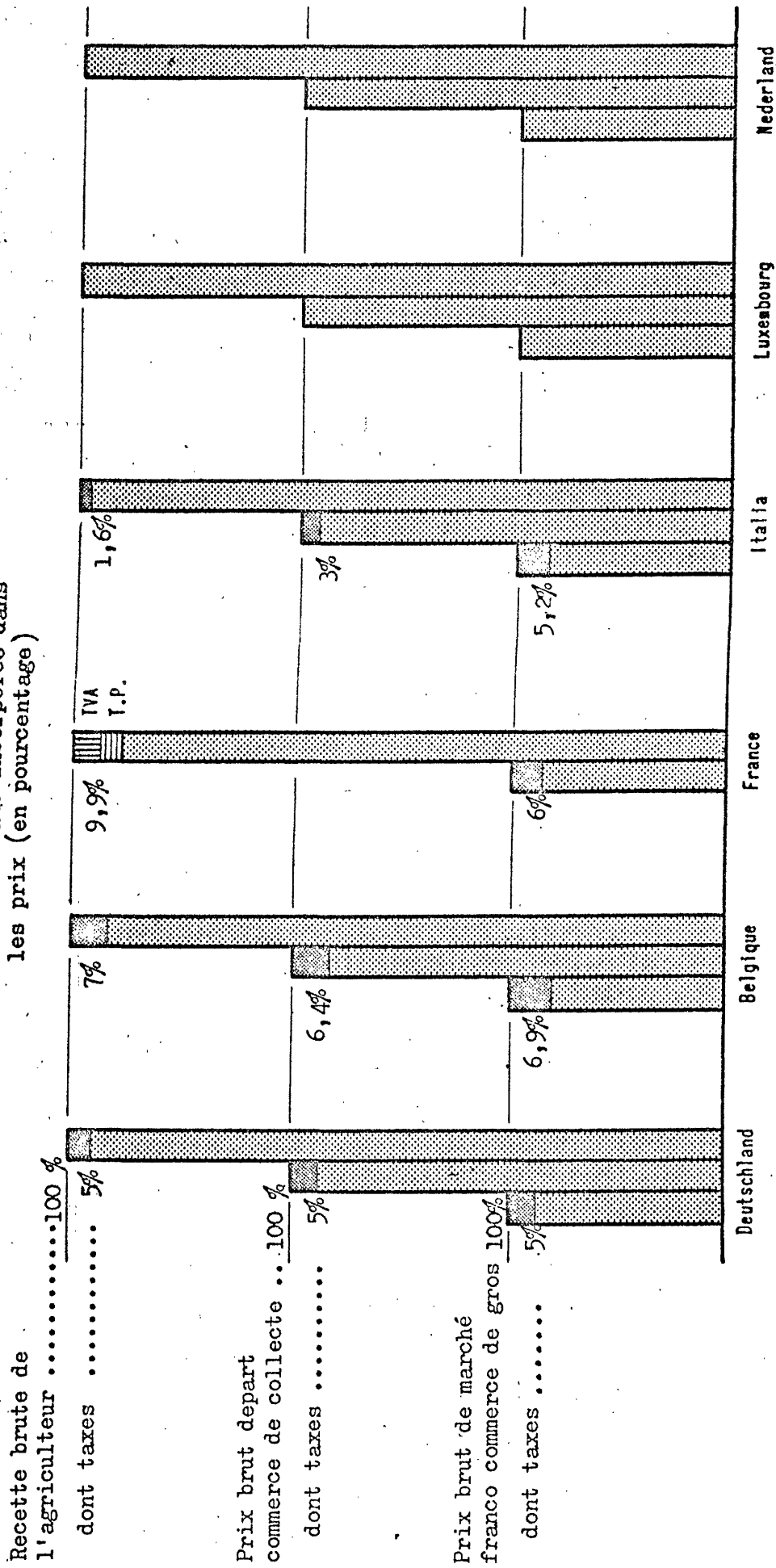


Source: Prix Produits végétaux n. 9/1968 DG VI

ORGE

Avril 1968

Partie de la taxe incorporée dans les prix (en pourcentage)



Source: Prix Produits végétaux n. 9/1968 DG VI

L'INCIDENCE DES IMPOSITIONS SUR LA FORMATION  
DES PRIXBlé tendre  
moyenne avril 1968  
en UC/100 kg

Stade de commercialisation	Allemagne		Belgique		France		Italie		Luxembourg		Pays-Bas	
	UC	%	UC	%	UC	%	UC	%	UC	%	UC	%
I. recette brute de l'agriculture	9.44		9.70		9.26		9.80		9.65		9.55	
	0.45	5	0.46	5	TVA 0.53 TP 0.31	0	0	0	0	0	0	0
	8.99		9.24		8.42		9.80		9.65		9.55	
II. Prix brut départ Commerce de collecté	10.24		10.50		-		10.60		10.45		10.35	
	0.49	5	0.53 (c)	5,1			0	0	0	0	0	0
	9.75		9.97				10.60		10.45		10.35	
III. Prix brut du marché franco commerce de gros	10.44		10.70		10.26		10.80		10.65		10.55	
	0.50	5	0.60 (c)	5,6	TVA 0,58 TP 0,40	0	0	0	0	0	0	0
	9.94		10.10		9.28	9,6	10.80		10.65		10.55	
prix net du marché												

TVA = Taxe sur la valeur ajoutée; TP = taxes parafiscales, (c) = cumulatif  
Source "Prix des produits végétaux" no. 9/1968 DG VI/CEE



Tableau 79

L'INCIDENCE DES IMPOSITIONS SUR LA  
FORMATION DES PRIX

Orge  
moyenne avril 1968  
en UC/100 kg

Stade de commercialisation	Allemagne		Belgique		France		Italie		Luxemb.		P. B.	
	UC	%	UC	%	UC	%	UC	%	UC	%	UC	%
I. recette brute de l'agriculteur dont taxes	7,26		7,88		7,01		7,40		8,20		7,83	
	0,35	5	0,52	7	TVA 0,40 TP 0,30 0,70	9,9	0,12	1,6	0	0	0	0
	6,91		7,36		6,31		7,28		8,20		7,83	
II. Prix brut départ commerce collecte dont taxes prix net	8,46		9,08		-		8,60		9,40		9,03	
	0,41	5	0,58 (c)	6,4	-		0,26 (c)	3,0	0	0	0	0
	8,05		8,50		-		8,34		9,40		9,03	
III. prix brut du marché franco commerce de gros dont taxes prix net du marché	8,66		9,28		8,41		8,80		9,60		9,23	
	0,42	5	0,64 (c)	6,9	0,47	6	0,46 (c)	5,2	0	0	0	0
	8,42		8,64		7,94		8,34		9,60		9,23	

TVA = Taxe sur la valeur ajoutée; TP = taxes parafiscales, (c) = cumulatif

Source "Prix des produits végétaux" no. 9/1968 DG VI/CEE

DIFFERENCES RELATIVES DES PRIX BRUTS ET NETS DANS LES AUTRES  
ETATS MEMBRES PAR RAPPORT AU NIVEAU DE PRIX EN FRANCE (= 100)  
(sur la base des prix absolus des tableaux 78 et 79)

blé tendre

Orge

	A	B	It.	Lux.	NL	A	B	It.	Lux.	NL
I a) recette brute de l'agriculture	102,0	104,7	105,8	104,2	103,1	103,6	112,4	105,6	117,0	111,7
b) recette nette	106,8	109,7	116,4	114,6	113,4	109,5	116,6	115,4	130,0	124,1
c) différence entre a) et b)	4,8	5,0	10,6	10,4	10,3	5,9	4,2	9,8	13,0	12,4
III.a) Prix brut du marché franco-allemand de gros	101,8	104,9	105,3	103,8	102,8	103,0	110,3	104,6	114,1	109,8
b) prix net du marché	107,1	108,8	116,4	114,8	113,7	103,8	108,8	105,0	120,9	116,2
c) différence entre a) et b)	5,3	4,5	11,1	11,0	10,9	0,8	- 1,5	0,4	6,8	6,4